Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14683 – 6 F

DIMANCHE 12 - LUNDI 13 AVRIL 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



Retrouvailles africaines

MAINTENUE en quarantaine pendant des décennies pour cause d'apartheid, l'Afrique du Sud vient de sceller solennellement, au Nigéria, sa réconciliation avec la « grande famille » africaine. L'accueil triomphal réservé, jeudi 9 avril, au président Frederik De Klerk par son homologue nigérian, le général Ibrahim Babangida, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), témoigne du succès de la politique des réformes engagée par Pretoria et laisse présager une rapide et complète réhabilitation de l'ex-paria du continent.

A l'issue d'une visite officielle de deux jours, que M. De Klerk a lui-même qualifiée de « percée historique ouvrant la voie à des contacts élargis », le chef de l'Etat sud-africain a évoqué le souhait de son pays de devenir « membre à part entière » de l'OUA – dont le prochain sommet doit se tenir en juin, à Dakar. Les responsables nigérians, qui partagent pleinement ce souhait, ont toutefois précisé que rien ne pourrait être conclu tant que l'Afrique du Sud n'aurait pas achevé les négociations sur la constitution d'un gouvernement multiracial intérimaire. Des réserves identiques ont été avancées à propos de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.

CES réserves ne sont pas de pure forme. La violence, qui continue de ravager les ghettos noirs sud-africains, ajoutée au spectre de l'extrémisme blanc, montre que les risques de dérapage sont loin d'être exclus et pourraient mettre en cause le dialogue amorcé avec la communauté noire. Et ce n'est peut-être pas sans malice que le président Babangida a comparé M. De Klerk aux héros noirs de la lutte contre l'apartheid – MM. Nelson Mandela, Steve Biko et Mgr Desmond Tutu inclus : salué comme le principal maître d'œuvre des réformes, le président sud-africain est ainsi invité, implicitement, à éviter tout retour en arrière.

Il n'est pas certain que le Congrès national africain (ANC) ait beaucoup apprécié ces compliments dithyrambiques. Le mouvement nationaliste a, en effet, déploré publiquement la visite de M. De Klerk, la jugeant prématurée et peu susceptible d'encourager Pretoria à accélérer les réformes. Ignorant avec superbe ces critiques, la délégation sud-africaine s'est pourtant payé le luxe d'une rencontre avec le Congrès pan-africain (PAC), rival de l'ANC, et qui boudait jusqu'à présent les travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), cadre officiel des négociations constitutionnelles. Cette rencontre « historique » n'aurait pas pu avoir lieu sans la médiation, ou du moins les bons offices, des dirigeants du Nigéria.

LES retrouvailles entre le Nigéria, et l'Afrique du Sud, ces deux géants du continent, n'auront pas, cependant, que des conséquences politiques. Elles devraient également ouvrir la voie à une intégration économique accrue entre les pays africains, Afrique australe en tête.

Le Nigéria et ses quelque quatre-vingt-dix millions d'habitants représente, à terme, un marché considérable pour les produits sud-africains. Les hommes d'affaires nigérians ont, eux aussi, beaucoup à gagner. Le commerce avec l'Afrique du Sud, locomotive économique de la région, pourrait rapporter, une fois levées les sanctions, beaucoup d'argent au Nigéria. La Realpolitik, c'est aussi cela.

Après l'échec électoral du Sinn Fein à Belfast-Ouest

L'attentat de Londres est attribué à l'IRA

Au lendemain des élections générales en Grande-Bretagne, qui ont vu la victoire des conservateurs, une voiture piégée a explosé, vendredi soir 10 avril, dans la City, au cœur de Londres. L'attentat a fait deux morts et près d'une centaine de blessés, dont certains sont grièvement atteints. Scotland Yard estime que l'Armée républicaine irlandaise est responsable de cet attentat, qui survient après la défaite du candidat du Sinn Fein (branche politique de l'IRA) à Belfast-Ouest.



Lire page 3 les articles de HENRI PIERRE et LAURENT ZECCHINI

La ratification des accords de Maastricht

M. Mitterrand espère une trêve politique sur la question européenne

M. François Mitterrand devait justifier, dimanche 12 avril, à partir de 19 heures – en répondant, en direct de l'Elysée, aux questions des représentants d'Antenne 2, TF 1, Radio-France, Europe 1 et RTL – l'importance qu'il accorde à la ratification, aussi rapidement que possible, des accords de Maastricht sur l'union européenne. Cette ratification, après la décision du Conseil constitutionnel, implique au préalable de réviser sur plusieurs points la Constitution de 1958. Le président de la République se proposait d'insister notamment sur la nécessité d'éviter, au cours du débat, les interférences de politique intérieure : une trêve entre les partis lui paraît indispensable.

La hantise d'une régression

par Alain Rollat

M. François Mitterrand a l'intention de conduire personnellement la campagne pour la ratification des accords de Maastricht qu'il ouvrira en intervenant dimanche soir à la télévision et à la radio. Il l'a déjà dit plusieurs fois : *« Je m'engagerai sans réserve. »* Le président de la République estime, en effet, que si les Français refusaient de le suivre dans la voie de l'union économique et politique de l'Europe des Douze, ce refus constituerait *« un drame national »*.

Sa détermination est aussi ancienne que son combat contre *« l'Europe des marchands »* qu'il dénonçait, il y a douze ans, sous les sarcasmes, à l'époque où, candidat du PS à la présidence de la République, il affirmait que *« l'Europe sera socialiste ou ne se fera pas »*.

Mais, aujourd'hui, les bouleversements en cours dans les décombres de l'empire soviétique lui font craindre, chez les autres, des réflexes de repli frileux qui risqueraient d'empêcher le parachèvement de *« l'immense œuvre historique »* qu'il a toujours saluée dans l'action des pionniers de la construction européenne.

Il ne se prononce pas un discours présidentiel sans qu'on n'y retrouve ce qui est apparemment devenu une obsession chez M. Mitterrand : la hantise d'une régression qui verrait peu à peu l'Europe des Douze se déliter jusqu'à *« l'Europe des tribus »* qu'annonce le violent réveil des nationalismes dans l'ex-Yougoslavie et dans les anciennes provinces de l'ex-URSS.

M. Mitterrand y mettra toute la gravité et toute la solennité qu'il faudra pour essayer de convaincre les Français qu'aucune objection sectorielle ou technique, si légitime soit-elle, ne saurait justifier un refus de la ratification alors que l'enjeu apparaît ainsi vital pour le destin de leur pays.

Lire la suite page 7 et, page 6, la position du Parti communiste français

L'Algérie désabusée

Trois mois après la démission-déposition du président Chadli, le « changement radical » promis par le nouveau pouvoir se fait attendre

ALGER

de notre correspondant

Nul ne pensait que l'Algérie réglerait en un tournemain les problèmes qui l'assaillent. Mais personne n'envisageait non plus que le pays s'installerait aussi vite dans la morosité, désabusé devant les promesses d'un pouvoir qui, pour parler souvent de réforme, paraît dépassé par la tâche à accomplir.

Quelques jours après la mise en place du Haut Comité d'Etat (HCE), l'ancien premier ministre, M. Mouloud Hamrouche, hostile à la suspension du processus électoral et, surtout, farouche adversaire de son successeur, M. Sid Ahmed Ghozali, avait donné *« un mois »* au nouveau pouvoir avant d'être forcé à la démission. Sur ce point précis, le pronostic s'est révélé faux. Mais, sur le fond, M. Hamrouche n'est pas tombé loin : trois mois après le coup d'Etat qui a poussé le président Chadli vers la sortie et ouvert les portes du pouvoir à M. Mohamed Boudiaf, la paralysie gagne.

Dans les rangs anti-islamistes, l'annulation des élections avait suscité l'espoir que le coup de force, pour déplaisant qu'il soit lorsqu'on se proclame démocrate, servirait, au moins, à faire éclater l'ancien système, tout en rendant les réformes nécessaires, irréversibles. Les demi-mesures et les retours en arrière ne sont désormais plus possibles, estimaient alors plusieurs responsables politiques. Bref, l'heure de vérité avait sonné. Le remaniement ministériel limité du mois dernier a fait l'effet d'une douche glacée. On attendait un « changement radical », promis par tous, y compris par le président Boudiaf. Les moins sceptiques sont maintenant convaincus de la lourdeur d'un système qui éprouve d'insurmontables difficultés à promouvoir les hommes neufs capables de symboliser à la fois la compétence et le changement.

Depuis trois mois, le HCE paraît ainsi incapable de désigner les quelque soixante personnalités « au dessus de tout soupçon » qui devraient composer le Conseil consultatif, organisme censé remplacer le Parlement, dissous.

GEORGES MARION

Lire la suite page 4

Thomson autorisé à racheter LTV

Thomson-CSF a été retenu pour renflouer les activités « défense » du groupe américain LTV. C'est désormais au Trésor et au Pentagone, à Washington, de dire s'ils autorisent le rachat par un groupe franco-américain, dont Thomson est le leader, d'une société essentielle à la sécurité des Etats-Unis.

lire page 17

Le demandeur d'asile face à ses juges

Des avocats et des assesseurs dénoncent les « bavures » de la commission de recours des réfugiés, une juridiction d'appel pour les demandeurs d'asile politique déboutés.

lire page 8 l'article de PHILIPPE BERNARD

Les collectes de sang contaminé en prison

C'est en octobre 1985 qu'il fut mis fin aux collectes de sang dans les prisons françaises. Dans la deuxième partie de notre enquête sur les raisons pour lesquelles la France est aujourd'hui le pays d'Europe qui compte proportionnellement le plus grand nombre de personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines, nous exposons les circonstances qui retardèrent l'arrêt de ces « collectes mortelles ».

lire page 13 les articles de JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Matières premières. ■ Marché international des capitaux

page 19

Le sommaire complet se trouve page 20

Les comptes de fées

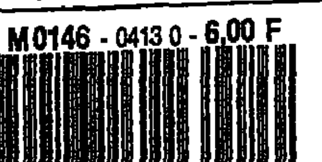
Euro Disney ouvre ses portes à Marne-la-Vallée

par Charles Vial

Le globe terrestre peut tourner sous les doigts, aller et revenir cent fois. Il ne s'arrêtera jamais que sur quatre points : Californie, Floride, Tokyo, Marne-la-Vallée, les quatre parcs Disney. Le « champ de betteraves de la Seine-et-Marne » comme on a longtemps pris plaisir à dénommer le secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, dévolu depuis 1985 au domaine européen de Mickey, est devenu *« l'affaire la plus importante pour la Walt Disney Company jusqu'à l'an 2000 »*, selon le mot de son PDG Mickael Eisner. Tout a commencé un jour de janvier 1984 en Californie. Un Français, M. Patrick Subremon, prépare le voyage aux Etats-Unis du ministre dont il est chef de cabinet. Il flaire que Walt Disney Company reprend l'idée d'implanter un parc en Europe. Le ministre est Edith Cresson, en charge alors du commerce extérieur, et l'entremetteur, l'un de ses prédécesseurs à ce portefeuille, Charles de Chambrun, aujourd'hui maire Front national d'une petite ville du Gard. Les premiers contacts se nouent. *« Sans chaleur, maladroits*, raconte Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, et qui prit très vite les choses en main.

Lire la suite page 11

Lire aussi dans notre supplément « HEURES LOCALES », pages 9 à 12, les articles de CHRISTOPHE DE CHENAY, GUY HERZLICH et MARTINE LARONCHE, ALAIN LEBAUBE, SERGE MARTI, CLAUDINE MULLARD, PHILIPPE PONS et EMMANUEL DE ROUX.



M0146 - 0413 0 - 6,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	460 F	572 F	790 F
6 mois ...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Édité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a vingt ans

L'affaire de Bruay-en-Artois

THÉÂTRE, il y a vingt ans, de la plus passionnante affaire criminelle de l'après-guerre, Bruay a changé. De nom et d'aspect.

Depuis sa fusion, en 1987, avec une commune limitrophe, la cité du Pas-de-Calais ne s'appelle plus Bruay-en-Artois, mais Bruay-La Buissière. Elle s'est donné un vrai centre-ville, avec un accueillant ensemble commercial piétonnier. Surtout, les corons, qui ont constitué un décor mythique à l'époque, ont pratiquement disparu à la périphérie de la localité, pour laisser place à de grandes maisons ouvrières, qui ont de curieux airs d'école primaire.

Il ne reste plus guère en chantier que la trop fameuse rue de Ranchicourt – où Brigitte Dewèvre, quinze ans et demi, fille de mineur, a été vue vivante pour la dernière fois le mercredi soir 5 avril 1972 – et une partie du sinistre terrain vague, où le corps dénudé et mutilé de l'adolescente a été découvert le lendemain après-midi 6 avril.

Mais suffit-il de débaptiser et de rebâtir pour oublier ? *« C'est une vieille histoire, à quoi bon la remuer, de toute façon on ne saura jamais la vérité »*, reprochent certains Bruaysiens. Le maire, M. Serge Janquin (PS), refuse tout de go de l'évoquer, arguant qu'il était alors *« trop jeune »* : il avait vingt-sept ans...

C'est une dérobade compréhensible, car le mystère reste entier, deux décennies après ; car le remords d'avoir accusé à tort l'un des siens doit coller à l'âme de Bruay ; car, enfin, les principaux protagonistes du drame (sauf le malheureux et ancien juge Henri Pascal, qui avait réendossé la robe d'avocat, un an avant sa mort, le 29 avril 1989) habitent encore ici : les parents de Brigitte – M. Léon Dewèvre, soixante-dix ans, est depuis longtemps retraité de la mine, – M[e] Pierre Leroy, cinquante-sept ans, qui continue d'officier dans son étude de notaire, et son épouse, qui se nommait alors M[me] Monique Béghin-Mayeur. Seul Jean-Pierre F... (à peine seize ans au moment des faits, dont il s'était un instant accusé) a quitté le Pas-de-Calais pour la région parisienne.

Mais que l'on insiste un peu, au hasard de conversations bruaysiennes, et les souvenirs affluent chez ceux qui étaient en âge de suivre cette histoire. Faute à la police et à la justice d'avoir élucidé l'énigme, *« chacun a sa version »*, dit le maire de l'époque, M. Marcel Wacheux, député et conseiller général (non inscrit, ex-PS). Même s'il y a prescription, l'affaire n'est pas classée dans tous les esprits, et M. et M[me] Dewèvre assurent *« garder quand même l'espoir que l'on identifiera un jour le ou les meurtriers »* de leur fille.



Sous l'influence des groupes gauchistes, manifestations et grèves de la faim se multiplient contre la « justice de classe ».

Deux camps irréductibles

Il y a déjà une semaine, ce jeudi-là 13 avril 1972, que deux gamins qui jouaient au ballon – dont un des propres frères de Brigitte – ont découvert le cadavre de l'écolière, dissimulé sous de vieux pneus. L'autopsie révélera que la jeune fille a été étranglée, vraisemblablement avec un foulard, puis frappée à coups de hache, sans avoir subi de violences sexuelles.

Un crime de sadique, de rôdeur, pense-t-on à Bruay, un acte d'une monstruosité ordinaire, qui n'est relaté que par la presse locale, qui n'engendre d'émotion que dans l'enceinte de cette tranquille cité minière de vingt-cinq mille habitants.

Aussi la nouvelle qui éclate ce jeudi-là fait-elle l'effet d'une bombe : un notaire, *le* notaire des Houillères, M[e] Pierre Leroy, trente-sept ans, célibataire, fiancé à M[me] Béghin-Mayeur (elle-même en instance de divorce), est inculpé d'homicide volontaire par M. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune. Il est aussitôt écroué à la maison d'arrêt de cette ville.

On apprend alors que M[e] Leroy, d'abord entendu comme simple témoin, était interrogé depuis quarante-huit heures par la police, pour avoir été vu à l'heure du crime – le 5 avril entre 19 h 45 et 20 h 30 – au volant de sa 504 blanche garée rue de Ranchicourt et pour avoir fourni cinq versions différentes de son emploi du temps à ce moment-là. Trente-sept ans de respectabilité effacés en trois quarts d'heure ; le calvaire de M[e] Leroy, qui nie formellement toute participation au meurtre de Brigitte Dewèvre, commence.

Mai 68 est encore très vivace dans les mémoires et, presque instantanément, la France s'enflamme, se scinde en deux camps irréductibles, pour ou contre le notaire des Houillères, symbole de la bourgeoisie face au prolétariat de la mine. Il faut sans doute remonter à l'affaire Dreyfus pour appréhender un tel climat, pour constater une division aussi radicale du pays.

M[e] Robert Badinter, alors avocat à la cour d'appel de Paris, écrit dans *le Monde* du 12 mai 1972 : *« C'est bien la personnalité de l'inculpé, et non les faits en eux-mêmes, qui suscite cet intérêt passionné. C'est moins le meurtre d'une jeune fille que le crime possible d'un notaire qui fascine le public. Et qui transforme ce fait divers sanglant en événement. »* *« Pareille réaction*, poursuit-il, *est révélatrice de l'existence, dans la conscience collective, de véritables archétypes ou clichés criminels. »*

Tout devient vite manichéen dans cette affaire. Tout y concourt aussi, avec une unité de temps, de lieu et d'action digne d'une tragédie antique. Le décor, d'abord, planté dans le périmètre du crime : l'étude de M[e] Leroy, la rue de la République à traverser, et, d'un côté, la grande villa blanche de M[me] Béghin-Mayeur, de l'autre, séparée seulement par le terrain vague, la brique sale des corons.

Les personnages, ensuite : d'une part, un magistrat de souche méridionale, rapidement surnommé « le petit juge », moins en raison de sa courte et ronde silhouette que de son opposition frontale avec le monde des notables, un Henri Pascal jovial, volubile et, pour son malheur peut-être, télégénique.

Justice de classe et justice populaire

D'autre part, un couple qui ne force pas d'emblée la sympathie : M[e] Leroy, grand, corpulent, calvitie précoce, attitude hautaine ; M[me] Béghin-Mayeur, coiffée à la garçonne, pas précisément féminine, propos à l'emporte-pièce. Un comportement mutuel qui passe pour de l'arrogance, quand, aux yeux de leurs amis, ce n'est que timidité bourrue chez lui et réflexes de femme aimante chez elle. Cette cascade de caricatures aurait dû alerter : elle ne fait qu'alimenter les paroxysmes.

Le « petit juge » de Béthune sent-il que cette affaire est celle de sa vie, lui qui, à cinquante-deux ans, n'a eu jusqu'ici qu'une modeste carrière ? Il y voit, en tout cas, l'occasion unique d'exposer à la France entière, par médias interposés et mobilisés, ses idées sur « la transparence de la justice ».

C'est une aubaine pour des groupuscules gauchistes, nostalgiques de mai 68, qui s'engouffrent dans le sillage socio-juridique d'Henri Pascal. Un Comité pour la vérité et la justice, d'inspiration maoïste, est créé, qui oppose *« justice de classe »* et *« justice populaire »*, qui organise manifestations et grèves de la faim, qui bénéficie du concours logistique de *la Cause du peuple* et du soutien intellectuel de Jean-Paul Sartre.

Cette agitation durera, dans cette histoire fertile en rebondissements, jusqu'au « coup de théâtre » du 18 juin 1973 : Jean-Pierre F..., un adolescent perturbé – il est orphelin, – qui n'a pas été le moins actif au sein du comité gauchiste, s'accuse alors du meurtre de celle qui a été sa camarade. Les lunettes de la victime sont retrouvées chez lui, cachées dans un fauteuil, mais il a très bien pu les ramasser « en souvenir » de Brigitte.

Du reste, son récit du crime paraît invraisemblable et lui-même se rétracte quelques jours plus tard. Mais il est déjà en prison, dans un service d'éducation surveillée de Fresnes, et il y demeurera... vingt-cinq mois, jusqu'à ce qu'il soit relaxé, au bénéfice du doute, le 15 juillet 1975, décision confirmée, le 26 février 1976, par la cour d'appel de Paris. Depuis, le garçon, devenu un homme, semble s'être stabilisé et, aux dernières nouvelles, il était marié, manutentionnaire dans une banlieue de Paris.

Mais, pour l'heure, en ce printemps 1972, M[e] Leroy est toujours incarcéré. Il est inculpé sur les seules contradictions notées dans l'emploi du temps qu'il donne pour la soirée du 5 avril. Pour le reste, le magistrat de Béthune se fonde sur son *« intime conviction »* et sur *« un faisceau de présomptions graves et concordantes »*. Pas l'ombre, en revanche, d'un indice matériel. Aucune arme du crime n'est retrouvée ; l'homme en pull-over à col roulé qui a été aperçu en compagnie de Brigitte Dewèvre, à 19 h 45 rue de Ranchicourt, n'est pas, selon le même témoin, M[e] Leroy ; aucune expertise n'est défavorable au notaire. Alors ?

S'il ne néglige pas totalement d'autres hypothèses, le « petit juge » privilégie sans conteste la piste Leroy-Mayeur, au point d'inculper à son tour, sur de nouvelles contradictions, la fiancée du notaire pour complicité d'homicide. M[me] Béghin-Mayeur est écrouée (pour dix-neuf jours) à la maison d'arrêt de Loos-lès-Lille le 13 juillet, trois mois exactement après M[e] Leroy.

« Acharnement », n'ont cessé de protester les défenseurs du couple. La chambre criminelle de la Cour de cassation leur donnera raison – sans motiver, cependant, sa décision – en dessaisissant Henri Pascal du dossier, confié ensuite à un juge d'instruction parisien, M. Jean Sablayrolles. Partial, le magistrat de Béthune ? C'était oublier qu'en amont (les policiers de Bruay, qui l'ont déféré devant lui) et en aval (la chambre d'accusation de Douai qui a ordonné, le 31 mai, le maintien du notaire en détention), des soupçons aussi graves qu'erronés s'étaient portés sur M[e] Leroy.

Henri Pascal, désavoué par ses pairs, en subira seul les conséquences. Il est dessaisi – mesure exceptionnelle – le 20 juillet. Quarante-huit heures plus tôt, M[e] Leroy a été libéré (1). Celle qui est devenue son épouse et lui-même devront attendre le 30 octobre 1974 pour bénéficier d'un non-lieu.

« Intoxication collective »

« Cette affaire a été exemplaire par le nombre de problèmes qu'elle a posés : juridiques, judiciaires, sociologiques, médiatiques, etc. », dit aujourd'hui M[e] Charles Libman, qui fut, de 1972 à 1974, le principal conseil des époux Dewèvre, avant de défendre Henri Pascal dans des procès en diffamation intentés au « petit juge » pour avoir pris des libertés avec le secret de l'instruction.

Le respect ou non du secret de l'instruction, serpent de mer des chancelleries, notion *« la plupart du temps inapplicable et inappliquée »*, selon l'avocat parisien, a été au centre de cette histoire. Le violer – encore que, pour M[e] Libman, le magistrat de Béthune n'ait *« jamais rien dit, publiquement, sur le fond du dossier »* – apparaissait, aux yeux d'Henri Pascal, moins grave *« pour la dignité des magistrats »* que de laisser, par l'entremise de la presse, *« courir les bruits les plus faux »*.

Et il est vrai qu'il s'en est colporté, des rumeurs. Des plus sottes aux plus odieuses. M[e] Leroy mettra en cause, en 1973, le rôle de la télévision, coupable à son avis d'*« intoxication collective »*. *« Tout ce que les gens racontaient sur nous*, assurait-il, *ils l'avaient vu ou entendu à la télévision. »*

Des gens qui ne demandaient aussi qu'à être convaincus de la culpabilité du notaire, comme ces quelques centaines de Bruaysiens, plus ou moins manipulés par les gauchistes parisiens, qui criaient leur haine à la moindre occasion. Des gens, par milliers ceux-là, qui ne savaient rien mais qui avaient tout deviné, touristes du dimanche à la curiosité malsaine, venus souvent par autocars entiers d'Amiens, de Lens, de Lille et même de Belgique – où un hebdomadaire à scandales a tiré jusqu'à 800 000 exemplaires – pour visiter les « lieux du crime ». *« On aurait pu vendre la terre du terrain vague en sachets »*, soupire M. Marcel Wacheux.

Personne n'a eu un beau rôle au cours de ces événements, qui n'ont même pas servi de leçon, comme l'a montré, une dizaine d'années plus tard, l'affaire Grégory Villemin : ni la police, ni la magistrature, ni la presse, ni l'opinion publique. Et, bien que vingt ans se soient écoulés, c'est un sentiment d'amertume et une impression de gâchis qui prédominent encore aujourd'hui. Parce qu'une enfant de quinze ans et demi a été assassinée et que justice n'a pas été faite.

MICHEL CASTAING

(1) *La* commission d'indemnisation des justiciables détenus à tort a alloué, le 21 octobre 1977, 280 000 F à M[e] Leroy, pour cent six jours de détention, et 120 000 F à sa fiancée, pour dix-neuf jours. C'était, à l'époque, les plus fortes sommes attribuées dans ce genre de circonstances.

☐ **Rectificatif**. – M. Bernard Sinsheimer, du département d'histoire de l'université de Maryland, nous signale que dans l'article de Philippe Pons intitulé « MacArthur évacue les Philippines » (*le Monde* daté 22-23 mars), il a été écrit par erreur que le général avait repris pied sur l'île de Leyte après la célèbre bataille navale qui se déroula au large de l'île. En réalité, il débarqua le 20 octobre 1944, *avant* la bataille, qui eut lieu du 23 au 26. M. Sinsheimer précise, en outre, que le croiseur britannique *Repulse*, coulé par les Japonais en décembre 1941 au large de la Malaisie, était un « croiseur de bataille ». Une erreur matérielle, enfin, nous a fait citer la date du 8 février 1941 pour l'attaque japonaise contre Clarkfield. C'est bien entendu celle du 8 décembre, mentionnée plus haut dans l'article, qui est la bonne.

GRANDE-BRETAGNE : après la victoire des conservateurs

M. Neil Kinnock pourrait quitter la tête du Parti travailliste

La victoire du Parti conservateur lors des élections législatives du 9 avril devait se traduire par un important remaniement du gouvernement. Dans le camp travailliste, la question du remplacement du *chef de file du Labour, M. Neil Kinnock*, est posée ouvertement.

LONDRES

de notre correspondant

Dans chaque parti, l'heure est au bilan. Chez *les conservateurs*, M. John Major devait annoncer, samedi 11 avril, la liste de son nouveau gouvernement, et un profond remaniement était attendu : à la fois pour remplacer les membres du cabinet battus – les ministres et secrétaires d'Etat sont, par tradition, tous parlementaires – et pour promouvoir les artisans d'une victoire largement imprévue, comme M. Michael Heseltine, ministre de l'environnement et des collectivités locales.

De leur côté, les travaillistes, bien qu'encore sous le coup de leur défaite, songent à en tirer les leçons. La principale victime pourrait *être leur chef, M. Neil Kinnock*, qui, unanimement salué comme l'artisan du renouveau du parti, est néanmoins accusé d'être le responsable de son échec.

Vendredi, les critiques émises étaient encore prudentes, mais les satisfecit adressés à M. Kinnock ressemblaient déjà à un éloge de départ... Le leader du Labour devait faire, lundi 13 avril, une importante déclaration sur son avenir au sein du parti, après avoir consulté différents responsables et les représentants des syndicats. En dépit des efforts constants pour réduire leur influence dans les instances dirigeantes du parti, les syndicalistes y restent toujours très présents, notamment pour son financement. Ils représentent ainsi, dans le collège électoral qui doit procéder à l'élection du *leader*, 40 % des voix, contre 30 % aux *parlementaires*.

Plusieurs prétendants à la succession

Chef du Labour depuis le 2 octobre 1983, M. Kinnock est crédité d'un *« courage et d'une volonté »* sans égal pour avoir assuré la remontée du Parti travailliste (passé de 27,6 % des voix lors des élections de 1983 à 35 % en 1992). Mais il est critiqué pour son deuxième échec électoral consécutif, d'autant plus que le Labour disposait de circonstances on ne peut plus favorables, à commencer par une récession économique profonde, dont pâtit inévitablement le parti au pouvoir. Or, parmi les raisons qui peuvent expliquer sa défaite, figure cette image négative persistante de M. Kinnock, malgré les efforts qu'il a déployés à la fois pour acquérir une stature d'homme d'Etat et pour procéder au renouveau idéologique de son parti.

Fallait-il ou non procéder aux remises en cause profondes des choix doctrinaux du Labour, effectuées sous l'impulsion de M. Kinnock, afin de présenter un Parti *travailliste rénové et modéré*, quitte à lui faire perdre une partie de son identité face aux conservateurs ? Cette question, ainsi que quelques autres, sera au centre du débat qui va agiter les travaillistes jusqu'au prochain congrès, en principe prévu à la rentrée d'octobre.

Le départ de M. Kinnock, s'il est annoncé lundi, pourrait ne pas intervenir avant cette échéance. Aucun des candidats à sa succession ne souhaite « pousser dehors » l'actuel chef du parti, mais il est de notoriété publique que M. John Smith, le chancelier de l'Echiquier du « cabinet fantôme », est sur les rangs. M. Smith, qui a eu de sérieux ennuis de santé il y a quelque temps, jouit d'une excellente image : il est réputé modéré et sa compétence pour les questions économiques est reconnue, y compris dans la City. S'il se présente, d'autres candidats plus jeunes, comme M. Tony Blair (porte-parole pour l'emploi) ou M. Gordon Brown (chargé du commerce et de l'industrie), ou plus marqués à gauche, comme M. Robin Cook (responsable de la santé), s'effaceront probablement.

LAURENT ZECCHINI

Le fiasco des sondages

LONDRES

de notre correspondant

Ceux qui sont, peut-être, les *plus grands perdants du scrutin du jeudi 9 avril* – les instituts de sondage – ont entamé, vendredi, un douloureux examen de conscience. Tous ces professionnels reconnus pour leur compétence – Gallup, Mori, NOP, ICM et Harris – ne s'expliquent pas vraiment pourquoi ils n'ont pu donner des indications à peu près exactes sur les intentions de vote des électeurs britanniques.

Alors que les conservateurs ont remporté une large victoire, tous avaient laissé présager – avec une grande constance depuis près d'un mois – une absence de majorité absolue (le *« hung Parliament »*) et un avantage pour les travaillistes. Les mêmes enquêtes, sur le vote des Ecossais, ont abouti à des conclusions tout aussi erronées. Cette Berezina des sondages rappelle une autre défaite peu glorieuse, celle des élections de 1970, gagnées par les tories, lorsque quatre des cinq instituts de sondage officiant alors avaient prévu une victoire du Labour...

A l'époque, on avait *expliqué* que *l'erreur* venait du fait que les *interviews* des « sondés » avaient pris fin trois jours avant le *scrutin. Jeudi dernier au contraire*, toutes les précautions avaient, semble-t-il, été prises : le veille du vote, les « échantillons » étaient encore interrogés. Avec une *humilité* de circonstance, la plupart des responsables de ces instituts ont reconnu que ce 9 avril était à marquer d'une... croix noire.

Pour Mori, M. Bob Worcester – réputé le meilleur spécialiste – a admis qu'une telle *déconfiture était sans précédent*, tout en rappelant que les sondages ne sont *« rien de plus que des instantanés »* et non des *« prédictions sur ce qui va se passer »*. M. Nick Noon, directeur de la recherche politique de NOP, a reconnu que le petit monde des *pollsters* (instituts de sondage) était dans un état d' *« incrédulité »*.

Chez Harris, Robert Waller a tenté, de son côté, de sauver ce qui pouvait l'être de la réputation de la profession : *« Je ne pense pas que cela sape l'autorité des sondages, il va falloir examiner les choses de près, mais il y a encore énormément d'informations précieuses qui sont glanées par les enquêtes* [d'opinion]... »

L. Z.

Un attentat attribué à l'IRA fait 2 morts et 90 blessés à Londres

LONDRES

de notre correspondant

Une voiture piégée a explosé dans la soirée du vendredi 10 avril, à Londres, dans le quartier de la City, faisant deux morts et environ quatre-vingt-dix blessés. L'engin (contenant environ 45 kg d'explosif) avait été placé dans un véhicule, garé non loin de Leadenhall Street.

La plupart des victimes semblent être des passants qui avaient participé aux manifestations de joie dans les rues du quartier financier de la capitale, pour fêter, à la fois, la victoire du Parti conservateur et la brusque flambée de la Bourse qui l'a suivie. Une vingtaine d'ambulances ont immédiatement convergé vers le lieu de l'attentat. Le quartier a été interdit pendant plusieurs heures. Parmi les blessés, vingt-six personnes étaient toujours hospitalisées samedi matin.

La police estime que l'IRA (*Armée républicaine irlandaise*) est à l'origine de cet attentat. Scotland Yard avait reçu un appel téléphonique vingt minutes avant l'explosion. Mais, si le correspondant anonyme avait bien donné l'un des codes de l'IRA pour « signer » son action, le lieu qu'il a indiqué se trouvait à plusieurs centaines de mètres *de l'endroit où la voiture* piégée a explosé, ce qui explique le nombre important de victimes.

Quatre heures plus tard, une seconde explosion s'est produite dans le nord-ouest de Londres, non loin de la bretelle d'autoroute A5, à West Hendon. Cet attentat, également par le biais d'un véhicule piégé, n'a pas fait de blessés.

Défaite électorale du Sinn Fein

En mars dernier, l'IRA avait prévenu qu'elle se manifesterait pendant le processus électoral, afin que personne n'oublie la question nord-irlandaise. Ce double attentat a eu lieu, d'autre part, quelques heures après l'annonce de la défaite électorale de M. Gerry Adams, chef du Sinn Fein (considéré comme la branche politique de l'IRA), dans la circonscription de Belfast-Ouest (*le Monde* du 11 avril). L'échec de M. Adams face à M. Joe Hendron, qui représentait le Parti travailliste social-démocrate (SDLP, catholique modéré), constitue un grave revers pour les nationalistes républicains.

La police estime que ces explosions pourraient annoncer une reprise de la campagne de terrorisme de l'IRA en Angleterre.

L. Z.

La victoire de M. Major rassure les Américains

WASHINGTON

correspondance

« C'est merveilleux », a déclaré le président Bush, exprimant spontanément sa satisfaction devant le maintien au pouvoir des conservateurs en Grande-Bretagne. Dans les milieux officiels, *le sentiment* prédominant est le soulagement. On avait en effet suivi à Washington avec inquiétude l'évolution de l'électorat européen qui semblait s'écarter des hommes du centre au pouvoir au bénéfice des éléments jugés « irresponsables » de l'extrême droite et des écologistes. *La défaite des socialistes* en France, celle des démocrates-chrétiens en Italie, les échecs du chancelier Kohl, entretiennent ici l'inquiétude sur la stabilité et l'avenir d'une Europe où les gouvernements doivent faire face aux forts courants du nationalisme et du racisme.

Dans l'optique officielle, une victoire du Labour ou même l'accession au pouvoir d'un gouvernement de coalition à Londres aurait assombri encore davantage les perspectives européennes. Ainsi, la victoire de M. Major, considéré désormais comme le digne héritier de Mme Thatcher, rassure les milieux dirigeants. La Grande Bretagne de M. Major apparaît ainsi comme un îlot de stabilité dans une Europe confuse, en proie à de mauvais démons, qui ne sont pas sans rappeler ceux de l'avant-guerre. En ce qui concerne les relations bilatérales, on craignait qu'une victoire des travaillistes n'affaiblisse ce qu'on appelle les relations « privilégiées » de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis. On est convaincu que M. Major aura à cœur de les maintenir et de les développer.

Quant au grand public, mieux informé par les médias de la situation politique en Grande-Bretagne que dans les autres pays, (par comparaison, les élections en France, en Italie et en Allemagne ont été relativement négligées), il demeure persuadé que les Britanniques sont les alliés les plus stables et les plus solides des Etats-Unis. *« L'Afrique commence à Calais. »* Beaucoup d'Américains adopteraient spontanément cette vieille plaisanterie britannique.

HENRI PIERRE

BOSNIE-HERZÉGOVINE : devant l'extension des combats

L'ONU et l'Europe tentent une médiation

Alors que les affrontements s'intensifient en Bosnie-Herzégovine, la Communauté européenne poursuit sa médiation dans l'ex-fédération yougoslave. M. Thierry de Beaucé, adjoint de lord Carrington, président de la conférence pour la paix en Yougoslavie, et le diplomate néerlandais Henry Wijnaents, coordonnateur de la conférence, ont entamé, vendredi 10 avril, une nouvelle série de négociations avec quatre des six présidents des Républiques de l'ex-Yougoslavie. Le Conseil de sécurité de l'ONU a, par ailleurs, demandé au secrétaire général, *M. Boutros Boutros-Ghali*, de dépêcher d'urgence en Bosnie son émissaire spécial, M. Cyrus Vance.

BELGRADE

de notre correspondante

Après avoir rencontré les présidents croate Franjo Tudjman et serbe Slobodan Milosevic, les médiateurs européens devaient se rendre, samedi, en Macédoine ainsi qu'au Monténégro. D'autre part, l'ambassadeur portugais Jose Cutilheiro, qui préside la conférence sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, est arrivé vendredi après-midi à Sarajevo, où il s'est entretenu séparément avec les dirigeants croates et musulmans. Le leader des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, qui ne reconnaît plus les autorités légales de Bosnie-Herzégovine depuis la sécession de la communauté serbe de cette République, a refusé de se rendre à Sarajevo. Après une accalmie de quelques heures coïncidant avec l'arrivée de M. Cutilheiro, les tirs ont repris à la tombée de la nuit dans la capitale bosniaque. Des affrontements ont été signalés, vendredi soir, à la périphérie de la ville ainsi que dans le quartier où se trouve la télévision.

Le président de Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic, s'est adressé, vendredi, à M. Milosevic pour qu'il ordonne le retrait des formations paramilitaires qui se sont infiltrées en Bosnie, et notamment à Zvornik, dans l'est de la République, où *« elles font régner la terreur au sein de la population bosniaque »*. M. Izetbegovic a également exhorté le ministre fédéral de la défense, le général Adzic, ainsi que le commandant local de l'armée serbo-yougoslave, le général Kukanjac, à empêcher le massacre de populations civiles.

Affrontements à l'artillerie

Dans la soirée, les autorités serbes ont démenti formellement *« l'existence de formations paramilitaires en Serbie »* et par conséquent leur intervention en Bosnie-Herzégovine. Ce démenti intervient néanmoins deux jours après la diffusion par la télévision belgradoise d'un documentaire sur la garde de volontaires serbes du commandant Arkan. Les combats se poursuivent dans la plupart des zones de crise de la République.

L'armée fédérale, qui était intervenue en début de semaine dans la région de Kupres (51 % de Serbes et 39 % de Croates), au centre-ouest de la République, a continué à repousser les milices croates à l'aide de chars et de tirs de mortiers. A Mostar, chef-lieu de l'Herzégovine (sud), la tension reste vive et plusieurs villages situés à proximité des installations militaires ont été évacués. Dans l'est de la Bosnie, le long de la frontière avec la Serbie, les incidents se multiplient. A Zvornik (59 % de musulmans et 38 % de Croates), l'armée yougoslave s'est déployée après que les milices serbes eurent pris le contrôle de la ville. En milieu de journée, de fortes détonations provenant d'armes lourdes retentissaient dans les montagnes des alentours où se sont repliées les milices musulmanes.

Alors que l'armée serbo-fédérale impute la responsabilité du conflit aux Musulmans et affirme avoir expulsé toutes les milices armées de la ville, le commandant des milices locales musulmanes a indiqué à la télévision de Sarajevo que l'aviation avait pilonné le centre de Zvornik et plusieurs villages musulmans avoisinants. Les affrontements à l'artillerie ont continué dans la nuit de vendredi à samedi. Foca (52 % de Musulmans et 45 % de Serbes), privée, depuis jeudi, d'eau et d'électricité, a subi plusieurs attaques au mortier qui ont provoqué des incendies en pleine ville. Les combats se sont étendus aux montagnes proches.

FLORENCE HARTMANN

□ **M. Raffaeli, président de la conférence de la CSCE pour le Haut-Karabakh.** – L'actuel médiateur dans les conflits en Somalie et au Mozambique, M. Mario Raffaeli, a été nommé président de la conférence internationale de paix de la CSCE prévue pour le Haut-Karabakh. Des combats meurtriers se sont encore déroulés en fin de semaine dans cette région. L'hélicoptère transportant le ministre des affaires étrangères de Russie Andreï Kozyrev, a été, selon *Tass*, la cible de tirs, vendredi 10 avril, au-dessus du Haut-Karabakh à la fin de sa mission. – *(AFP.)*

□ **BELGIQUE : quatre diplomates russes expulsés pour espionnage.** – La Belgique a décidé d'expulser *« pour espionnage »* deux diplomates de l'ambassade et deux membres de la représentation commerciale de la Russie à Bruxelles, a annoncé, vendredi 10 avril, le ministère belge des affaires étrangères. Selon le ministère belge de la justice, une série de perquisitions a été effectuée pour démanteler un réseau d'espionnage qui travaillait depuis plusieurs années pour le KGB, les anciens services de renseignements soviétiques, et qui était resté actif après la dissolution de l'URSS. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : extradition d'un membre présumé de l'ETA.** – Un membre présumé de l'ETA, Juan Lorenzo Santiago Lasa Michelena, dit « Txiquierdi », recherché par les autorités espagnoles pour une série d'assassinats et d'attentats à l'explosif perpétrés en Espagne, a été extradé vers Madrid, vendredi 10 avril. Lasa Michelena, qui faisait l'objet de huit demandes d'extradition de la part de l'Espagne depuis 1987, avait été arrêté en janvier 1985 à Anglet (Pyrénées-Atlantiques).

□ **POLOGNE : premier procès pour espionnage depuis 1989.** – Un technicien polonais, qui avait travaillé pour les services secrets allemands de 1987 jusqu'à son arrestation en juin dernier, a été condamné à sept ans de prison, à l'issue du premier procès pour espionnage en Pologne depuis la chute du communisme, qui s'est *tenu à huis clos*, a *rapporté*, vendredi 10 avril, le quotidien *Zycie Warszawy*. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : Ankara dénonce *« l'attitude inacceptable »* du Parlement européen sur le problème kurde.** – Le ministère des affaires étrangères turc a qualifié, vendredi *10 avril, d' « attitude inacceptable »* la résolution du Parlement européen qui condamne *« l'ampleur et la sévérité excessive des actions menées par les forces armées dans le sud-est de la Turquie »* contre les séparatistes kurdes. Le communiqué d'Ankara critique également le terme de *« minorité »* utilisé par le Parlement européen pour désigner les Kurdes de Turquie. Le président de la République, M. Turgut Ozal, avait déjà, pour sa part, rejeté jeudi la résolution du Parlement de Strasbourg. – *(AFP.)*

RUSSIE : au Congrès des députés

M. Eltsine assure ses positions

Le Congrès des députés de Russie, annoncé comme une menace sérieuse pesant sur l'actuelle équipe eltsinienne, reprenait, samedi 11 avril, l'examen du projet de résolution sur la réforme économique. Mais les cinq premiers jours de débats ont montré que le président Eltsine était en bonne voie de maintenir, au prix de quelques concessions, le cap de la *« thérapie de choc » lancée par son gouvernement*.

Vendredi, les députés ont certes adopté une résolution, encore amendable, demandant à M. Eltsine de quitter dans le délai d'un mois le poste de premier ministre qu'il cumule depuis novembre avec *sa présidence* et de restructurer le gouvernement sous le contrôle du Parlement. Mais des manœuvres de coulisse et des menaces de recours à référendum, voire de dissolution du Parlement, semblent avoir sérieusement réduit le nombre des députés *« jusqu'au-boutistes »*. Intervenant, vendredi, devant le *Congrès, M. Eltsine a accepté de* démissionner, mais à sa manière : d'abord, il a affirmé ne pas pouvoir le faire *« pendant au moins trois mois encore »*. *« Le cumul des fonctions n'est pas facile pour moi et je n'ai pas besoin de cela pour asseoir mon autorité, mais il faut que nous soyons sûrs qu'il n'y aura plus de retour au passé, que les réformes sont irréversibles. » « Il va de soi qu'ensuite je proposerai une candidature au poste de premier ministre »*, a-t-il concédé. Il a promis de changer une poignée de ministres et de nommer immédiatemment, aux côtés d'Egor Gaïdar, un premier, vice-ministre chargé de l'industrie, qui pourrait être l'actuel vice-président du Parlement, M. Vladimir Choumeiko. La session, qui devait durer *normalement* jusqu'au 15 avril, pourrait se prolonger avec les débats sur la nouvelle Constitution, autre point important de l'ordre du jour. Vendredi, les députés ont ratifié sans problème le traité de la Fédération, déjà signé par les dirigeants de dix-*huit ex-Républiques* autonomes sur vingt. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

AFGHANISTAN : accord sur une administration de transition

Un pays à reconstruire

« L'accord de principe » annoncé, vendredi 10 avril, à Genève par le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la mise en place immédiate d'une administration de transition en Afghanistan devrait permettre de sortir de l'immobilisme dans lequel le pays s'est englué après le départ du dernier soldat soviétique, le 15 février 1989. Cette formule, dont le mérite est de faire sauter « l'obstacle Najibullah », est pourtant loin de marquer le retour de la paix.

Ce qui vient d'abord à l'esprit, à l'heure où l'ONU annonce une évolution capitale de la crise afghane après quatorze années de guerre, c'est de saluer l'architecte de cette formule de déblocage : M. Benon Sevan, représentant personnel de M. Perez de Cuellar, maintenu à son poste de médiateur par M. Boutros-Ghali. Il faut aussi saluer l'opiniâtreté avec laquelle il a fait la navette, dans des conditions très difficiles, entre le Pakistan, l'Iran, et l'Afghanistan. Et aussi la maîtrise dont il a fait preuve en matière de communication : ainsi la façon dont il a joué, ces dernières semaines, du spectre de l'éclatement de l'Afghanistan, menace non pas imaginaire, mais qui ne tenait pas compte d'une réelle fierté d'être Afghan, transcendant les clivages ethniques.

Que pourront faire les quinze personnalités « impartiales » du « Conseil pré-transitoire » qui vont s'installer à Kaboul, après un accord arraché du bout des lèvres aux rebelles islamistes ? Leur mission est de recueillir le pouvoir que le président Najibullah va laisser derrière lui, et singulièrement la direction des forces armées, de la police et des services secrets. Tâche surhumaine, dans un climat terriblement conflictuel, dans une capitale où trois cent mille personnes sont menacées de famine.

Mission encore plus difficile pour des personnalités par définition sans appui politique, peu connues de leurs compatriotes et du monde, peu familières des affaires et, pour nombre d'entre elles, éloignées de leur pays depuis des lustres. Ces universitaires, ingénieurs, intellectuels, tiendront-ils les quelques semaines nécessaires à la mise en place d'un vrai gouvernement intérimaire, jouissant de l'onction conférée par une *« assemblée de tous les Afghans »* à quoi l'ONU travaille également ?

La course au pouvoir

Le plus probable est que l'on va assister à une course au pouvoir vers Kaboul, qui risque de bouleverser tous les schémas. Une première hypothèse serait un sursaut des « durs » de l'actuel régime, qui peuvent à bon droit craindre des actes de vengeance, notamment ceux d'entre eux qui ont participé à la répression, après le coup d'Etat communiste d'avril 1978 et l'invasion soviétique du 27 décembre 1979.

Une hypothèse plus optimiste serait l'extension à Kaboul de la formule politique qui vient de prévaloir dans le Nord : une convergence entre forces naguère fidèles au régime – armée et milices – et moudjahidines. A Mazar-i-Sharif, une telle coalition s'est construite sur des bases d'abord ethniques – un rapprochement entre minorités surtout turcophones, non pashtounes – même si ses protagonistes ont fermement souligné leur volonté de ne pas attenter à l'unité nationale.

Que Kaboul soit devenue une ville à très forte représentation tadjike et hazara (chiites), pourrait faciliter la transition. Une telle formule, cependant, devrait faire une place aux Pashtouns, honorable sinon la première. Elle devrait aussi tenir compte du fait que la domination, dans le Nord, du parti fondamentaliste modéré Jamiat-i-Islami, à qui le commandant Massoud a fourni un solide bras armé, n'est pas acceptable par tous.

Il n'est, hélas, pas possible d'exclure de sanglantes empoignades. Le désir de paix est certes immense parmi une population qui a connu la mort de tant de proches – un million, croit-on, sur un total de quinze millions – ou l'exil de tant de familles (près de cinq millions de personnes sont encore au Pakistan ou en Iran). Un pays également bouleversé par la guerre, dont les circuits économiques sont tourneboulés par l'entrée en armes, à un moment ou l'autre, de la quasi-totalité de ses hommes et de ses adolescents, ainsi que par la fermeture des frontières avec le Pakistan, mal compensée par la contrebande et l'explosion de la production d'opium.

Mais tous ces drames n'ont pas suffi à désigner le vrai vainqueur. L'Etat islamiste qui se profile saura-t-il examiner le passé avec hauteur de vue ? Ou aura-t-il pour première préoccupation de jeter à bas les quelques réalisations dont il faut créditer le régime sortant : une certaine redistribution des terres, des lois sociales inédites dans l'histoire du pays, une réelle promotion des femmes, un frein mis à la toute-puissance sociale des *« barbes blanches »*, les anciens, évidemment relégués au second plan dans le contexte de guerre ; une affirmation enfin des minorités face à la toute-puissance séculaire des Pashtouns ?

Les pays occidentaux, qui, à juste titre, ont apporté leur aide aux rebelles islamistes pour bouter l'Armée rouge hors de leur pays, seraient mal venus de se désintéresser de l'Afghanistan à l'heure où l'hypothèse d'une solution politique et d'une reconstruction n'est plus une chimère.

JEAN-PIERRE CLERC

AFRIQUE

L'Algérie désabusée

Suite de la première page

Alors que les rumeurs de divergences, toujours démenties mais jamais dissipées, se multiplient entre le premier ministre et le HCE, d'interminables tractations ont lieu en coulisses, apparemment sans succès, pour tenter de dessiner le profil des meilleurs postulants d'une Assemblée dont les pouvoirs réels demeurent, de toute façon, encore indéfinis.

Ce n'est là qu'un aspect des choses. Plus concrètes demeurent les difficultés qu'éprouve le pouvoir à normaliser une situation encore marquée par de nombreux actes de violences. Lors de son installation, le HCE se donnait pour tâche prioritaire de restaurer l'autorité de l'Etat, c'est-à-dire reprendre l'initiative politique que lui disputait le Front islamique du salut (FIS). L'objectif est partiellement atteint et le parti islamiste, dont la majorité de la direction est soit emprisonnée, soit en fuite, paraît sérieusement touchée. Mais le mécontentement social dont les intégristes sont l'expression n'est pas moindre, nourrissant, malgré les milliers de détenus rassemblés dans les « camps de sûreté » du Sud algérien, les gestes de colère des plus déterminés.

Vols et agressions

Il y a un mois, le bilan officiel des affrontements entre islamistes et forces de l'ordre s'élevait à 103 morts (dont 31 parmi les forces de l'ordre) et 414 blessés. Depuis, il s'est alourdi, et les nuits d'Alger sont souvent troublées par des tirs d'armes automatiques. Malgré l'instauration de l'état d'urgence, policiers et militaires tombent, agressés alors qu'ils rentrent chez eux, soit par des individus isolés, soit par des groupes très mobiles. Soucieuses de démontrer qu'elles avaient la situation bien en main, les autorités viennent de démentir l'instauration imminente du couvre-feu. Pour autant, personne ne croit que la mesure puisse être différée si les attentats devaient se perpétuer.

Tout aussi inquiétante, la délinquance, conséquence d'une paupérisation rapide et inéluctable, a crû dans des proportions jusque-là inconnues. Alger, qui est une ville d'ordinaire sûre, est en train de faire connaissance avec l'insécurité urbaine. Les vols de voiture s'y multiplient et nombreux sont les véhicules qui circulent démunis de phares – démontés par d'adroits voleurs, de jour comme de nuit, ils sont, aux côtés d'autres accessoires de même origine, revendus aussitôt sur les trottoirs du quartier de Belcourt.

Encore limitées, les agressions ne sont plus exceptionnelles. En quelques jours, trois Français en ont été les victimes ; l'un est mort, l'autre est gravement blessé. Le silence des autorités et les consignes de discrétion de l'ambassade de France ont favorisé la diffusion des pires rumeurs, laissant croire, à tort, qu'il s'agissait de crimes d'intimidation pour pousser les étrangers à quitter le pays, comme l'exigeait une lettre anonyme parvenue à la presse quelques jours auparavant. Ces événements interviennent dans une situation économique désastreuse. L'assainissement – en réalité la remise en route – des entreprises, paralysées par des déficits abyssaux, est à l'ordre du jour, mais l'argent manque pour le mener à bien. Partisans et adversaires d'une politique de privatisation s'affrontent derechef depuis les récentes déclarations du ministre des mines évoquant la possibilité de vendre aux investisseurs étrangers une partie du patrimoine économique national. Dans cette âpre polémique, tout le monde paraît, cependant, avoir oublié un détail : les hésitations, au minimum, desdits investisseurs à apporter de l'argent frais, alors que le cadre juridique propre à garantir leurs apports demeure flou et que les usines sont dans un état de délabrement avancé.

Grâce à la nouvelle loi permettant aux pétroliers étrangers d'investir dans les champs déjà en activité, le gouvernement escomptait rapidement obtenir plusieurs milliards de dollars. Mais les négociations traînent en longueur, butant sur les réticences algériennes à accorder aux investisseurs la maîtrise de la production. L'argent tant attendu fait donc défaut, empêchant la reconstitution des réserves en devises et retardant d'autant l'application du plan de relance économique qui en dépend.

Devant cet enlisement qui semble avoir englouti jusqu'aux partis de l'opposition, et dans une atmosphère marquée par les accusations répétées de corruption lancées contre l'ancien président Chadli, les rumeurs, nourries par le mutisme d'un pouvoir recroquevillé devant les difficultés, circulent de plus belle. Les plus insistantes font état de désaccords au sommet qui pourraient conduire à un changement de premier ministre. Les plus alarmistes évoquent, elles, la possibilité d'une reprise en main par l'armée – sorte de coup d'Etat dans le coup d'Etat – pour tenter de sauver une dernière fois ce qui peut l'être. Car c'est, en définitive, l'armée qui décidera de l'avenir. Corps social totalement opaque, les militaires laissent entendre avec insistance qu'ils ne rêvent que de rentrer dans leurs casernes pour laisser les civils gouverner. La réalité est sans doute moins simple, et il serait douteux que les militaires échappent aux inquiétudes qui touchent toute la société quant à l'avenir du pays.

La récente démission du général Mohammed Lamari de son poste de commandant des forces terrestres, alors qu'était annoncé l'élargissement de plusieurs centaines d'islamistes, a été ainsi interprétée comme un signe des divergences qui agitent le haut commandement quant à l'attitude à adopter à leur égard. Depuis, le général Lamari a été promu conseiller du général Khaled Nezzar, membre du HCE et ministre de la défense. Mais cette nomination n'a pas réussi à convaincre que la démission qui l'avait précédée n'était qu'une affaire « d'ordre personnel », comme les autorités l'ont, officieusement, présentée.

GEORGES MARION

LOIN DES CAPITALES

Tombouctou à la lisière de deux mondes

TOMBOUCTOU

de notre envoyée spéciale

Le car hebdomadaire pour Bamako, unique lien par la route avec l'extérieur, ne circule plus sans escorte militaire. Trop risqué. *« Rien ne part, rien n'arrive »*, soupire l'un des commerçants les plus prospères. Malgré le petit avion qui vient deux fois par semaine, Tombouctou mérite plus que jamais sa réputation de ville du bout du monde, isolée au milieu d'un désert inhospitalier.

C'était le lieu de rencontres de deux mondes, au carrefour du Sahara et du fleuve Niger. Ceux qui se déplaçaient à dos de chameau – nomades blancs – et ceux qui voyageaient en pirogue – sédentaires noirs – y échangeaient leurs marchandises ; depuis le début du siècle, monde blanc et monde noir se côtoyaient pacifiquement. Mais aujourd'hui, les Blancs (Touaregs et Maures) sont partis, et les Noirs (Songhaïs et Bellas) vivent dans la défiance.

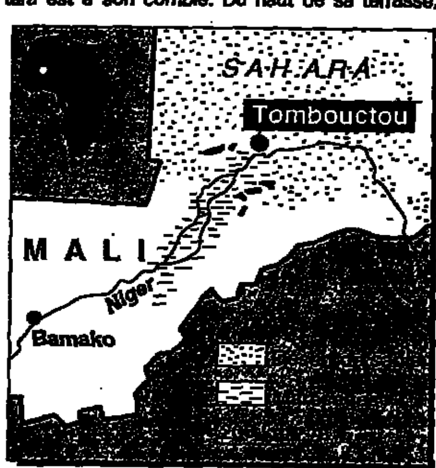
« Regarde, en voilà deux ; tu vois, on ne leur fait pas de mal ! » « Travolta », comme l'appellent ses jeunes amis – tous songhaïs comme lui, – pointe du doigt deux Touaregs qui quittent le marché. Les deux hommes ne sont effectivement pas inquiétés. Mais la rapidité de leur démarche, la fixité de leur regard, trahissent l'urgence... ils ont hâte de rejoindre leur campement, sans doute à quelques dizaines de kilomètres de là.

Touaregs et Maures ont quitté la ville il y a maintenant presque un an, peu après que la rébellion eut repris, à la suite des quelques mois d'accalmie consécutifs aux accords de Tamanrasset. La première vague est partie *« le jour des casses »*. Le 12 mai 1991, les boutiques autour du marché, qui étaient toutes occupées par des Maures, ont été saccagées par une population noire en furie. Un acte de vengeance...

Le matin, cinq jeunes Touaregs avaient attaqué un fonctionnaire et s'étaient emparés de son véhicule. Un mois plus tard, même scénario, à la suite d'une fausse rumeur. Résultat : ceux que l'on appelle *« les nomades »*, bien qu'ils soient sédentarisés, ont fui ; les uns croupissent dans des camps de réfugiés en Mauritanie, les autres se cachent *« dans la brousse »*, comme on dit ici du désert, les plus riches sont installés à Bamako. Le traumatisme a atteint son apogée en décembre, lorsque, après deux attaques de Touaregs en ville, l'armée s'en est pris, en plein jour et avec les grands moyens, à la maison d'une personnalité touareg soupçonnée de servir de « contact » aux rebelles. Personne n'a oublié les huit morts de la très respectée famille Ag Hamani. *« C'était un collègue enseignant*, s'insurge Najim Alpha, un ancien directeur d'école songhaï, *nous, on voudrait que l'armée s'en prenne à ceux qui font des victimes civiles. »* Mais sa mansuétude a des limites. *« Nous nous méfions d'eux*, dit-il un peu plus tard à propos des Maures et des Touaregs, *ils sont racistes, ils nous traitent d'ânes, de pousse-crottes, de cafards... »*

« Au départ, nous tous, populations du Nord, nous avons salué ce mouvement, explique-t-il, *son idéal était le nôtre puisqu'il se basait sur le fait que nos régions avaient été délaissées. »* A la sympathie a rapidement succédé la méfiance ; tout blanc étant soupçonné de collaborer avec une rébellion qui, au fil du temps, a fini par s'attaquer, non plus aux symboles de l'Etat – armée, administration, etc., – mais aux civils.

L'exaspération du pasteur Nouh Ag Infa Yattara est à son comble. Du haut de sa terrasse,



qui surplombe le quartier bella, il s'enflamme : *« Les Touaregs rêvent de revenir à un féodalisme pur et dur... Les marginalisés dont personne ne parle, ce sont les Bellas. »* Anciens esclaves des nomades, les Bellas parlent leur langue, le tamashek. Et le pasteur, issu de cette ethnie dont il s'est fait le défenseur, de raconter comment des Touaregs *« ont tenté d'enlever des enfants pour les asservir »*.

La vindicte populaire est d'autant plus nourrie que rien ne perce des exactions commises de part et d'autre. « Travolta », comme les autres, dit ne rien savoir des massacres commis dans le désert par une armée qui, faute d'être capable de rattraper les rebelles, s'en prend aux campements de civils touaregs.

Solution négociée

Tout ce qu'il sait, c'est qu'il n'a plus de clientèle : il n'y a plus un touriste à guider dans l'ancienne *« cité miraculeuse du pays des sables »* ; les margouillats sont les seuls locataires de l'hôtel Azalaï. Et « Travolta », qui autrefois allait dormir dans les dunes – *« pour le plaisir »* – avec ses amis touaregs, ne quitte plus la ville que pour l'aéroport, à la recherche d'improbables clients. D'amis touaregs, il n'en a plus : *« Il faut se méfier. »*

Ces derniers temps, quelques nomades sont revenus s'installer en ville. Tout comme les nombreuses organisations non gouvernementales et les responsables de projets des Nations unies, qui avaient été sommés par les chancelleries de quitter les lieux en décembre. Pendant quelques mois, le Comité international de la Croix-Rouge (unique organisation autorisée, encore maintenant, à se déplacer dans le désert) et Vétérinaires sans frontières étaient restés seuls. Mais la perspective d'une solution négociée entre les mouvements rebelles et le gouvernement provisoire a calmé les esprits. Une perspective confortée par la signature prochaine d'un « pacte national » à Bamako. *« On va arriver à une solution politique*, assurait il y a peu l'un de ceux qui suivent le conflit de près, *mais, sur le terrain, il faudra des années pour revenir à la normale. »*

MARIE-PIERRE SUBTIL

MALI

Neuf candidats sont en lice pour l'élection présidentielle

Pour la première fois depuis l'indépendance, les Maliens étaient appelés à élire librement, dimanche 12 avril, leur futur président. Neuf candidats sont en lice, mais la principale inconnue, à la veille du scrutin, portait sur la participation des électeurs. Lors des élections législatives, en janvier, les Maliens avaient très massivement boudé les urnes, le taux d'abstention frôlant les 80 %.

Parmi les candidats favoris figure le dirigeant de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA), M. Alpha Oumar Konaré, ancien ministre de la culture, démissionnaire à l'époque du régime de Moussa Traoré. Son parti a obtenu soixante-seize sièges parlementaires sur cent seize, lors des récentes législatives.

Ses principaux rivaux sont le juriste Mountaga Tall, qui dirige le deuxième parti représenté au Parlement, et l'économiste Tieoule Mamadou Konate, ancien collaborateur de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Si aucun des candidats ne remporte, dimanche, la majorité absolue, un second tour sera organisé le 26 avril. – *(Reuter.)*

□ **CAMEROUN : Amnesty International dénonce la mort de *« plus de soixante-dix détenus »*.** – Selon un rapport d'Amnesty International, publié jeudi 9 avril à Londres, *« plus de soixante-dix détenus du camp de prisonniers de Tchollíré »*, dans le nord du Cameroun, *« sont morts, depuis décembre 1991, victimes de la malnutrition et de l'absence de soins médicaux »*. Les conditions de vie sont à ce point terribles, que les prisonniers ont surnommé le camp de Tchollíré *« l'enfer des hommes »*, ajoute Amnesty, qui affirme que, depuis la mi-1990, *« plus de deux cents condamnés à mort »* y auraient été transférés.

□ **NAMIBIE : remaniement ministériel.** – Le président Sam Nujoma a remanié son gouvernement, vendredi 10 avril, en désignant, notamment, un nouveau ministre des finances, M. Gert Hanekom, jusque-là ministre de l'agriculture, a-t-on appris, de source officielle à Windhoek. Le prédécesseur de M. Hanekom, M. Otto Herrigel, aurait abandonné ses fonctions pour *« des raisons personnelles »*. – *(AFP.)*

□ **TCHAD : une quarantaine d'opposants auraient été exécutés.** – Le Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD, opposition armée) a affirmé, vendredi 10 avril, à Paris, que *« plus de quarante »* opposants tchadiens, arrêtés au Nigéria et récemment transférés à N'Djamena, avaient été *« exécutés »*. Selon le MDD, ces prisonniers auraient *« été torturés dans les locaux de la présidence et transférés ensuite dans une prison secrète, située derrière la gendarmerie, où la plupart ont trouvé la mort à la suite de tortures »*. L'ambassade du Tchad à Paris a fermement démenti ce qu'elle considère comme des *« allégations sans fondement »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

IRAN : l'élection d'un nouveau Parlement

Les radicaux se plaignent d'avoir été tenus à l'écart du scrutin

Quelque 30 millions d'Iraniens se sont rendus aux urnes, vendredi 10 avril, pour désigner les 270 députés du Majlis (Parlement). Mais, en l'absence de résultats officiels, il est difficile de savoir si *« la participation a été forte »*, comme l'a déjà affirmé le président Ali Akbar Hachemi Rafsandjani.

TÉHÉRAN

de notre envoyé spécial

Le déroulement du scrutin à Téhéran, aux yeux des observateurs étrangers, n'a pas eu les allures d'un raz-de-marée électoral, malgré les appels des plus hautes autorités religieuses affirmant que le vote était un devoir religieux et l'abstention, *« haram »* (interdite). Difficile de se faire une idée précise de la physionomie de cette consultation, les habitants de la capitale iranienne étant libres de se rendre aux urnes dans n'importe lequel des quelque 1 800 bureaux mis à leur disposition.




Courte campagne

Le président Rafsandjani avait fait, en fin d'après-midi, une apparition surprise à la télévision. Jugeant *« la compétition très serrée »*, il avait invité les abstentionnistes à se rendre d'urgence aux urnes. *« Même ceux qui sont contre le régime*, avait-il ajouté, *devraient participer dans l'intérêt du pays. Même s'ils ne sont pas d'accord avec nous, ils peuvent faire part de leurs critiques sur leur bulletin de vote et nous en tiendrons compte. L'indifférence ne profite à personne, et surtout pas au pays. »* Du coup, la fermeture de la plupart des bureaux de vote avait été reportée d'au moins deux heures dans une vingtaine de circonscriptions à travers le pays.

Le chef de l'Etat avait choisi le bureau de vote spécialement aménagé dans le Husseiniyé (lieu de prières et de réunions), d'où l'imam défunt Ruhollah Khomeiny avait l'habitude de s'adresser à ses fidèles, juste derrière sa demeure du Jamaran, au nord-est de Téhéran. Le premier à se présenter dans ce lieu vénéré avait été le fils de l'imam – Ahmed Khomeiny, – qui avait invité les nouveaux députés à honorer la mémoire de son père et à *« suivre la voie révolutionnaire et exporter la révolution iranienne »*. Leur tâche principale devrait être, avait-il ajouté, *« d'améliorer le niveau de vie de la population et de combattre la corruption »*.

Les difficultés économiques d'un pays rendu exsangue par huit années de guerre et la corruption semblent avoir incité beaucoup d'Iraniens, surtout dans la capitale, à s'abstenir. La très courte campagne électorale – elle n'a officiellement duré que sept jours, dont trois fériés – a cependant relégué au second plan ces deux problèmes, dont la solution demeure essentielle pour le développement de l'Iran.

Une vive polémique s'est, en effet, développée entre les deux principales tendances qui divisent le sérail islamique. D'une part, l'Association du clergé combattant (rouhaniyate), qui représente la droite religieuse conservatrice, alliée au Bazar et qui jouit de l'appui du président et du guide de la République, M. Ali Khamenei. De l'autre, l'Association des religieux combattants (rouhaniyoun), plus réformiste et étatiste, alliée aux « radicaux » et aux « ultra-radicaux », dont l'une des figures de proue est l'ancien ministre de l'intérieur, M. Ali Akbar Mohtachemi, et qui reproche à ses adversaires d'être pro-américains, de trahir l'héritage de Khomeiny.

Les rouhaniyoun se sont estimés lésés par la récente décision du conseil de surveillance de la Constitution, chargée de statuer sur l'éligibilité des candidats, qui, à les en croire, est contrôlé par les partisans de M. Rafsandjani. Ce conseil a éliminé environ un tiers des 3 150 candidatures, dont celles de plusieurs dizaines de députés sortants « radicaux ». Parmi les « recalés » figurent l'ayatollah Sadeq Khalkhali. Cet ultra, lorsqu'il présidait les tribunaux révolutionnaires islamiques, au début de la révolution de 1979, avait envoyé des centaines d'Iraniens à la mort sans autre forme de procès.

Le conseil de surveillance a-t-il ainsi voulu rejeter sur ce personnage discrédité la responsabilité de ces exécutions sommaires? C'est ce qu'a laissé entendre le bouillant ayatollah, qui, au cours d'une conférence de presse, a invoqué l'appui que lui avait toujours accordé l'imam Khomeiny, qui *« l'avait repêché lors des élections législatives de 1988 »*. Il a estimé que son exclusion ne pouvait que réjouir les *« fugitifs de Los Angeles »* (les partisans du shah), soupçonnant le conseil de *« préparer un compromis avec les Etats-Unis, l'Occident et... l'Afrique du Sud »*.

Le boycottage de M. Bazargan

Parmi les autres éliminés – tous *appartenant aux rouhaniyoun* – figuraient l'un des principaux dirigeants des étudiants khomeynistes qui avaient pris d'assaut l'ambassade des Etats-Unis, M. Askharzade, un intellectuel respecté; Mme Radjai, la veuve de l'ancien président Radjai, qui avait péri, en 1982, sous les décombres du local du conseil des ministres détruit par une explosion criminelle; M. Behzad Nabavi, l'ancien ministre de l'industrie lourde, ainsi qu'un grand nombre de députés radicaux, sanctionnés, selon certains, pour avoir violemment critiqué les options économiques libérales du régime en place.

La plupart des exclus – parmi lesquels une quarantaine de radicaux, selon leur journal *Salam* – ont eu connaissance de la mesure qui les frappait par voie de presse et n'ont pas eu le temps de faire appel. *« Qu'à cela ne tienne*, a dit le ministre de l'intérieur, M. Abdallah Nouri. *S'ils sont innocents, le conseil de surveillance pourra revoir leur cas. Si nous n'avons pas rendu publics les motifs de leur exclusion, c'est pour ne pas porter atteinte à leur réputation. »*

Les rouhaniyoun ont finalement accepté de participer aux élections *« à la demande du guide de la République »* et pour défendre leurs idées. Tel n'a pas été le choix de Mehdi Bazargan, premier chef de la République islamique, qui a décidé, avec ses amis du Mouvement de libération d'Iran (MLI), de boycotter les urnes, *« les conditions de liberté et de sécurité »* n'étant, à son avis, pas mieux assurées que lors des deux précédents scrutins. Il a regretté que ses dernières tentatives pour obtenir la reconnaissance du MLI aient été *« infructueuses »* bien que, d'après *lui, son mouvement se conforme à* la loi.

JEAN GUEYRAS

□ **IRAK : l'ONU s'inquiète de la sécurité des vols de reconnaissance.** – Le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé, vendredi 10 avril, à l'Irak de prendre *« toutes les mesures nécessaires »* afin d'assurer la sécurité des vols de reconnaissance effectués sur son territoire par la commission spéciale de l'ONU, sous peine de s'exposer à *« de graves conséquences »*. Le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur du Zimbabwe, a adressé un document au chargé d'affaires irakien dans lequel les membres du Conseil se déclarent *« vivement inquiets »* des menaces qui pèsent sur les vols de reconnaissance, effectués par des avions américains U-2. – *(AFP.)*

Après son accident d'avion

M. Arafat a eu droit à un accueil officiel en Tunisie

TUNIS

de notre envoyée spéciale

La Tunisie avait bien fait les choses. Le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a eu droit à un accueil officiel – garde d'honneur et hymnes nationaux – pour son retour, vendredi 10 avril, à son quartier général de Tunis, à bord d'un avion libyen.

Alerte à sa descente de l'appareil, marchant sans aucune difficulté en compagnie du président Ben Ali et de la plupart des responsables tunisiens venus l'accueillir, M. Arafat ne garde plus comme séquelles physiques de l'accident d'avion qui a failli lui coûter la vie que quelques ecchymoses au visage. C'est debout que le chef de la centrale palestinienne a reçu, pendant plus de vingt minutes, les félicitations de ses compagnons et *du corps diplomatique, dans lequel* figuraient la plupart des ambassadeurs européens, dont l'ambassadeur de France. A l'exception de celui du sultanat d'Oman, aucun représentant des pays du Golfe n'était présent. Un signe supplémentaire de la rancœur tenace que vouent encore au chef de l'OLP les monarchies pétrolières.

Au dire de ses proches, toutefois, M. Arafat, à qui les médecins ont conseillé de se reposer, demeure très choqué par cette nuit passée dans le désert en compagnie de ses pilotes tués dans l'accident et de ses gardes du corps, pour la plupart blessés en tentant de le protéger au maximum. Selon des témoignages, l'Antonov 26, à bord duquel voyageait M. Arafat, s'est cassé en trois morceaux en heurtant, à l'atterrissage, une dune de sable.

Si vendredi, à Tunis, l'heure était beaucoup plus à l'émotion qu'au débat politique, tous les responsables de l'OLP mesurent l'ampleur de la catastrophe qu'aurait *représenté la disparition brutale de* leur chef, celui-ci devrait resurgir assez vite. Nombreux – même si leurs raisons sont différentes – sont ceux qui attendent aujourd'hui de M. Arafat qu'il « profite » de cet accident pour réorganiser la direction de la centrale palestinienne de telle façon qu'une continuité incontestable soit assurée s'il lui arrivait quelque chose.

Peu, en revanche, osent prédire ce qu'il va faire. *« Cet accident est un message ou un avertissement*, nous disait l'un d'entre eux, sous couvert de l'anonymat. *Va-t-il en tirer la leçon pour mettre en place une direction collective et une administration moderne ou va-t-il en déduire que, protégé par Dieu, il est invulnérable et devenir ainsi de plus en plus autocratique? On va voir. »* Cette affaire a ranimé un débat de fond, sous-jacent depuis le début des négociations de paix, quant à l'avenir de la centrale *palestinienne dans sa forme* actuelle.

FRANÇOISE CHIPAUX

A TRAVERS LE MONDE

CHINE

Pékin va vendre des mini-réacteurs nucléaires à la Syrie et au Ghana

Pékin va vendre des petits réacteurs nucléaires à la Syrie et au Ghana, a annoncé, vendredi 10 avril, l'agence Chine nouvelle. Un contrat de 1,1 million de dollars (environ 6 millions de francs) a été signé pour la livraison d'un mini-réacteur de trente kilowatts à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au profit du Ghana. La Syrie recevra elle aussi un mini-réacteur de même puissance, ainsi que du combustible. Les Occidentaux ont accusé la Chine de vendre de la technologie nucléaire pouvant être utilisée à des fins militaires à des pays du tiers-monde comme l'Iran, l'Irak, l'Algérie et le Pakistan.

D'autre part, Pékin a affirmé, samedi, *avoir pris « bonne note »* de l'annonce par M. Pierre Bérégovoy (*le Monde* du 10 avril) de la suspension en 1992 des essais nucléaires français en Polynésie. Mais elle n'a pas laissé entrevoir qu'elle pourrait s'associer à cette initiative, que M. François Mitterrand avait détaillée dans une lettre aux chefs d'Etat des autres puissances nucléaires.

Le département d'Etat américain avait, dès le lendemain de l'annonce française, déclaré que les Etats-Unis continueraient leurs expériences nucléaires en fonction des besoins de leur sécurité. La Grande-Bretagne, à ce jour, n'a pas pris position et, pour l'instant, la Russie maintient le moratoire que l'ex-URSS avait décrété sur ses propres essais. – *(AP, AFP.)*

PÉROU

Les institutions politiques sont en pleine confusion

Les Etats-Unis ne reconnaîtront pas l'autorité de M. Carlos Garcia, désigné président clandestinement par le Parlement, afin de ne pas aggraver la crise constitutionnelle au Pérou, a déclaré vendredi 10 avril un haut responsable américain. Ce responsable, qui a requis l'anonymat, a également annoncé que Washington proposerait lundi l'envoi d'une mission de bons offices de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour persuader le président légal du pays, M. Alberto Fujimori, de rétablir les institutions démocratiques. *« Le président a aboli le Parlement, le Parlement a proclamé la vacance de la présidence. Si les deux côtés restent sur leurs positions, il n'y aura pas de solution rapide »*, a encore déclaré ce haut responsable.

A Lima, la situation politique est particulièrement confuse. Le président légal du pays, M. Fujimori, s'est livré le 5 avril à un « coup d'Etat »... contre lui-même, en suspendant certaines libertés et le fonctionnement normal des institutions démocratiques. Son vice-président, M. Carlos Garcia, un protestant austère, réfugié à l'ambassade d'Argentine, *a été « élu » président*, dans la nuit de jeudi à vendredi, par une majorité de parlementaires réunis clandestinement à la barbe des autorités. Pour couronner le tout, l'ancien président social-démocrate du pays, M. Alan Garcia, qui serait quelque part dans le pays, a également proposé ses services.

POLITIQUE

La réunion du comité directeur du PS

Les rocardiens apportent à M. Fabius un soutien mesuré

Le comité directeur du PS, réuni samedi 11 et dimanche 12 avril, devait discuter de la rénovation du parti, pour laquelle son premier secrétaire, M. Laurent Fabius, souhaite la convocation d'un congrès à l'automne prochain. Les rocardiens l'appuient avec prudence. Le comité directeur, devant lequel M. Pierre Bérégovoy avait prévu de prendre la parole samedi en fin de matinée, devait se pencher, aussi, sur la ratification du traité de Maastricht.

La réunion du comité directeur du PS a été ouverte, samedi matin, par M. Gérard Lindeperg, le numéro deux du parti, qui a consacré son rapport d'activité à la situation créée par les élections régionales et cantonales. Le responsable rocardien a approuvé M. Fabius d'avoir reconnu sans ambages, dès le soir du scrutin, l'échec subi par le PS, *« car c'est,* a-t-il dit, *la condition première pour renouer les liens de la confiance avec un électorat qui s'est exprimé avec vigueur et souhaite être entendu »*.

M. Lindeperg a insisté sur la perte du département du Nord, signe que les socialistes ne sont *« plus en phase avec* [leur] *base géographique et sociologique traditionnelle »*, sur le vieillissement de leur électorat, sur leur recul dans les deux régions les plus riches (Ile-de-France, Rhône-Alpes) et dans les départements urbains. *« Nous réunissons les signes qui pourraient être ceux d'un déclin durable »*, a-t-il affirmé.

M. Lindeperg : « fissure morale »

Pour le numéro deux du PS, *« un parti au pouvoir est d'abord jugé sur l'action du gouvernement »*. Il a rappelé qu'après le *« spectacle calamiteux »* du congrès de Rennes, la cote de sympathie du PS dans les sondages s'était maintenue parce qu'elle était *« soutenue par une cote de confiance élevée en faveur du premier ministre »*, M. Michel Rocard.

Il a analysé ensuite les causes du recul imputables au PS lui-même : retard mis à *« assumer »* et à *« expliquer »* le *« grand virage économique »* de 1983 ; conditions de l'« ouverture » de 1988 ; caractère *« très superficiel »* de la prise en compte du phénomène écologiste ; *« manque de clarté »* vis-à-vis de l'extrême droite.

« A ce retard idéologique et à ce flou stratégique, a déclaré M. Lindeperg, *il faut ajouter une grave fissure dans ce qui était la dimension morale de l'identité socialiste. (...) Si nous ne voulons pas que cette fêlure soit irréversible, nous devons être, à l'avenir, d'une extrême vigilance et procéder aux opérations chirurgicales qui s'imposent chaque fois que les faits l'exigent. »*

A ce sujet, MM. Fabius et Lindeperg envisagent la mise en place d'une commission de « sages », interne au PS, qui aurait à connaître des cas d'inconduite d'élus ou de responsables du parti et qui recommanderait des sanctions sans attendre l'aboutissement des procédures judiciaires.

Le numéro deux du PS a souligné, toutefois, que les électeurs qui ont voulu sanctionner le PS ne se sont pas reportés sur les *« partis d'alternance »*, mais *« provisoirement réfugiés dans des partis auxquels ils n'accordent pas de crédibilité gouvernementale »*, et que *« les intentions de vote pour la présidentielle sont encourageantes »*.

Observant que *« la logique des courants suscite plus d'effets pervers qu'elle n'apporte d'enrichissements au débat d'idées »*, M. Lindeperg s'est prononcé pour le *« dépassement d'un système qui ne place pas toujours les meilleurs aux meilleurs endroits »*, mais, a-t-il précisé, *« il faut le faire sans précipitation, en recherchant des convergences »*, car *« la fin des courants ne se décrète pas brutalement, mais se prépare progressivement »*.

Après M. Jean-Claude Petitdemange, lui aussi rocardien, membre du secrétariat national chargé des élections, M. Gérard Le Gall, adjoint au secrétariat national, jospiniste, devait revenir sur les résultats des élections, pour souligner, d'abord, que la participation au scrutin régional avait été le signe d'un *« renouveau démocratique »*. Celui-ci, devait-il estimer, a été alimenté par *« une volonté de sanction de l'exécutif sans précédent »* et par la *« récusation du Front national »*.

Il devait insister aussi sur le fait que le *« déficit électoral »* du PS s'était manifesté dès les élections muncipales de mars et les européennes de juin 1989, bien avant le congrès de Rennes de mars 1990, qui, par conséquent, ne peut pas, selon lui, être considéré comme la cause des déboires subis par les socialistes.

Le courant Jospin en proie au doute

M. Le Gall avait développé ce point de vue lors de la réunion des responsables du courant I du PS, vendredi soir. En présence de M. Pierre Mauroy, qui ne s'est pas exprimé, et en l'absence de M. Louis Mermaz, M. Lionel Jospin, qui a décidé de revenir au bureau exécutif du PS (où il prendra la place de Mme George Pau-Langevin, élue au conseil régional d'Ile-de-France), a exprimé devant son courant ses doutes sur l'opportunité du congrès anticipé souhaité par M. Fabius. L'ancien ministre de l'éducation nationale estime que la date envisagée pose des problèmes de calendrier compte tenu du débat sur la ratification du traité de Maastricht et de celui qui doit suivre, à l'automne, sur la réforme des institutions. Selon lui, les socialistes commettent l'erreur de provoquer des échéances déphasées par rapport à la vie du pays, qu'il s'agisse de la confrontation du congrès de Rennes – compétition pour le pouvoir dont les enjeux politiques n'étaient pas clairement explicités, – du congrès extraordinaire qui avait adopté, en décembre dernier, le nouveau « projet » du parti ou du remplacement inopiné de M. Mauroy par M. Fabius en janvier dernier.

En l'absence de M. Mermaz et faute d'expression de M. Mauroy, M. Jospin est conscient que le regroupement qui s'était opéré de son côté à la veille du congrès de Rennes n'est plus assuré de la stabilité.

Tandis que ses alliés paraissent sur le point de prendre leurs distances, certains de ses amis davantage inscrits dans sa tendance, comme M. Jean-Christophe Cambadélis, député de Paris, souhaitent tirer les conséquences de ce qu'ils considèrent comme un échec de ce courant. *« Trop de tactique, pas assez de stratégie »*, a expliqué, en résumé, M. Cambadélis, qui s'est demandé d'autre part si la responsabilité de M. François Mitterrand dans l'affaiblissement du PS, mise en cause par M. Jospin dans son article du *Monde*, relève d'une *« erreur »* ou d'une *« volonté »* du chef de l'Etat.

De son côté, sur France-Inter, M. Jean-Pierre Chevènement a réitéré vendredi ses critiques sur le traité de Maastricht, dont il souhaité que la ratification soit soumise à référendum. L'ancien ministre s'est placé dans une attitude d'opposant résolu vis-à-vis de M. Fabius, en dénonçant un *« coup d'Etat permanent, un congrès qu'on reporte, puis qu'on avance, qu'on reporte à nouveau et qu'on avance »*. *« En réalité,* a-t-il dit, *la vie du PS n'est plus vue qu'en fonction des enjeux de pouvoir interne. »* M. Chevènement estime que la question de l'apparition de deux partis est *« ouverte »*. *« Il pourrait y avoir* (...) *une gauche libérale et une gauche citoyenne »*, a-t-il affirmé. Considérée sous cet angle, la perspective du congrès souhaité par M. Fabius prend l'allure d'un processus d'éclatement.

PATRICK JARREAU

□ **M. Rocard « heureux » de la nomination de M. Bérégovoy.** – Reçu jeudi 9 avril à l'hôtel Matignon par M. Pierre Bérégovoy, M. Michel Rocard s'est dit *« bien heureux »* de la nomination de son ancien ministre de l'économie et des finances. *« Je crois que la compétence et le sérieux de ce vieil ami peuvent faire merveille »*, a-t-il dit. L'ancien premier ministre a jugé *« riche, dense et courageux »* le discours de politique générale prononcé mercredi par M. Bérégovoy. Refusant de donner des indications précises sur le contenu de son entretien avec M. Bérégovoy, M. Rocard a simplement confié qu'ils avaient évoqué *« les dossiers non classés »*.

Au comité central du PCF

M. Marchais préconise un « non franc et résolu à Maastricht »

M. Georges Marchais a présenté lui-même, samedi matin 11 avril, devant le comité central du PCF, les enseignements qu'il tire des élections des 22 et 29 mars. Le secrétaire général du PCF y a surtout trouvé des motifs de persévérer dans sa ligne. La veille, au cours d'une réunion du bureau politique du parti, M. Marchais s'était montré très vif à l'encontre de ses contestataires, et personne n'avait évoqué l'éventualité de son remplacement à la tête du parti, dont la rumeur avait couru toute la semaine, ni l'éventualité de la convocation d'un congrès extraordinaire.

Analysant les résultats des élections, M. Georges Marchais, dans son rapport introductif, a notamment souligné : *« Le Parti communiste demeure une force qui compte. Certes, notre parti ne retrouve pas son influence de 1985 ou de 1986. Par rapport aux précédentes élections cantonales, il accuse un recul de 300 000 voix et de 3,1 % selon le ministère de l'intérieur,* 230 000 voix et 2,7 % selon *le* Monde. *Par rapport aux précédentes élections régionales, il perd 910 000 voix et 2,3 % selon le ministère de l'intérieur, 710 000 voix et 1,6 % selon* le Monde. *Cela dit, d'autres élections et non des moindres ont eu lieu depuis six ans. Or chacun peut constater que notre parti est le seul à rassembler autant de suffrages qu'au premier tour de l'élection présidentielle de 1988, à l'exception des Verts, dont la progression depuis ce scrutin est sensible. »*

Le secrétaire général du PCF a ajouté : *« Nous n'avons certes pas retrouvé notre influence perdue dans la dernière décennie ; nous en sommes encore loin. Mais dans un contexte national et international qui aurait pu nous être très défavorable, la courbe de ce qu'on appelait notre déclin électoral a commencé à s'inverser. Cela constitue donc un encouragement à poursuivre nos efforts avec encore plus d'audace et d'esprit créateur. »*

Evoquant la nomination de M. Pierre Bérégovoy à l'hôtel Matignon et les orientations du nouveau gouvernement, M. Marchais a ajouté : *« Le choix des dirigeants du pays est limpide : on continue. On continue à accabler le monde du travail et de la création et à combler celui de la finance. On continue à tourner le dos aux forces de progrès et à lancer en direction de la droite de pathétiques appels aux majorités d'idées. Dans ces conditions, l'attitude de notre parti est toute tracée. Nous voulons empêcher ce gouvernement de porter de nouveaux coups à la France et aux Français. (...) Pour reprendre le mot d'ordre qui a marqué notre campagne électorale, nous voulons agir pour que s'affirme et grandisse l'opposition de gauche à la politique actuelle, à la droite et à l'extrême droite. »*

« La marque de l'Allemagne »

M. Marchais a expliqué que les suffrages obtenus par son parti aux élections régionales et cantonales permettent de répondre à *« la question primordiale qu'on pouvait se poser à* [son] *propos, celle du maintien ou non de* [son] *existence »*. Dès lors, le PCF, selon son secrétaire général, peut développer sa vision d'une *« autre politique »* notamment en matière d'emploi, d'éducation, de logement et d'environnement. Il a suggéré la convocation en octobre d'une conférence nationale du parti consacrée à son action dans les entreprises.

Le secrétaire général a exposé ensuite la position qu'il recommande face aux débats de ratification du traité de Maastricht. Estimant que *« le plus grave réside dans la réalité et la dynamique nées de l'union économique et monétaire »*, M. Marchais a déclaré que ce traité porte tout entier *« la marque de l'Allemagne »*. A ses yeux, les dispositions économiques et monétaires constituent *« une raison suffisante »* pour dire un *« non franc et résolu à Maastricht »*. Il a dénoncé aussi la *« dynamique fédérale »* qui est en place dans ce traité et affirmé que ce dernier propose *« d'abdiquer une grande part de notre souveraineté »*. Une telle décision ne peut être prise, a souligné M. Marchais, que par le peuple lui-même. C'est pourquoi il a proposé au comité central de lancer une pétition et une campagne pour réclamer l'organisation d'un référendum.

ANDRÉ LAURENS

La nomination des directeurs de cabinet

INTÉRIEUR

M. Yvon Ollivier auprès de M. Quilès

M. Yvon Ollivier a pris les fonctions de directeur de cabinet du ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès. Il succède à l'ancien directeur de cabinet de M. Philippe Marchand, M. Alain Bidou, qui a lui-même été nommé préfet de la région Midi-Pyrénées (*le Monde* du 10 avril) en remplacement de... M. Yvon Ollivier. Ayant effectué son début de carrière dans l'administration des finances, M. Ollivier était devenu, en 1981, le conseiller budgétaire du premier des ministres de l'intérieur socialistes, Gaston Defferre.

[Né le 26 août 1943 à Brest (Finistère), M. Yvon Ollivier, licencié en droit, diplômé de Sciences-Po Paris, ancien élève de l'ENA, est administrateur civil au ministère de l'économie et des finances, en juin 1968, affecté à la direction générale des impôts où il sera nommé sous-directeur en mars 1980. Conseiller technique auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre, en 1981, il est commissaire de la République de la Haute-Loire en juillet 1983. Après avoir été directeur général des impôts au ministère de l'économie et des finances jusqu'en mai 1986, il devient trésorier-payeur général du Doubs. Nommé préfet des Alpes-Maritimes en décembre 1988, il devient préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, le 5 février 1992.]

MER

Mme M.-F. Simon-Rovetto auprès de M. Charles Josselin

Mme Marie-Françoise Simon-Rovetto a été nommée directeur du cabinet de M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer.

[Née le 21 mai 1950, Mme Marie-Françoise Simon-Rovetto est ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration – promotion « Droits de l'homme », 1981 – et administrateur civil. Elle est d'abord chef du bureau du travail maritime et de l'emploi au ministère de la mer, de 1982 à 1985, puis en 1986 et 1987 administrateur au Conseil économique et social. Elle revient en 1988 à la mer comme sous-directeur à la direction de la flotte de commerce, s'occupant notamment des problèmes de la desserte de la Corse et des affaires financières. Depuis 1991, elle était conseiller technique auprès de MM. Jean-Yves Le Drian (mer) et Paul Quilès (équipement et transports), chargée notamment des questions sociales, et en particulier de la réforme du statut des dockers.]

□ **M. Calavia reste directeur du cabinet de M. Charasse.** – M. Philippe Calavia a été reconduit dans ses fonctions de directeur du cabinet de M. Michel Charasse, ministre du budget. Ancien conseiller technique, il était devenu directeur du cabinet de M. Charasse en 1989.

M. Jacques Lambert est nommé conseiller pour la sécurité auprès du premier ministre

Par un arrêté publié au *Journal officiel* du 10 avril, M. Jacques Lambert, préfet hors-cadre, a été nommé conseiller pour la sécurité au cabinet du premier ministre, en remplacement de M. Ivan Barbot. Comme préfet de la Savoie, M. Lambert avait eu la responsabilité du dispositif des Jeux olympiques d'hiver. M. Lambert est issu de la « filière nivernaise » des préfets proches du président de la République : en juillet 1988, il avait été nommé préfet de la Nièvre, où il avait remplacé M. Jacques Fournet, le directeur actuel de la DST (direction de la surveillance du territoire).

[Né le 24 avril 1948 à Epinant (Haute-Marne), M. Jacques Lambert est diplômé de Sciences-Po Grenoble et ancien élève de l'ENA. Commençant sa carrière administrative en 1976 comme administrateur civil au ministère de l'intérieur, il est ensuite notamment directeur du cabinet du préfet de Loir-et-Cher en 1976, du préfet de la Loire en 1978, du haut-commissaire de la République en Polynésie française en 1980. Chef de cabinet du premier ministre, M. Pierre Mauroy, le 4 août 1983, puis chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Michel Delebarre, en 1984, il devient directeur du cabinet du secrétaire général du gouvernement, M. Jacques Fournet, puis M. Renaud Denoix de Saint-Marc. Nommé préfet de la Nièvre, le 22 août 1988, il est titularisé préfet en juillet 1990 et devient préfet de Savoie.]

LIVRES POLITIQUES

L'extrême droite avec précaution

QUESTION de cours : quelle place convient-il de faire à l'extrême droite dans le débat politique, c'est-à-dire médiatique ? En parler et, *a fortiori,* lui donner la parole, c'est la légitimer. Informer sur les dangers qu'elle représente pour mieux la dénoncer, c'est encore lui faire une publicité qu'elle sait très bien récupérer. Lui interdire de s'exprimer, c'est enfreindre l'un des droits au nom desquels on la combat. A l'inverse, l'angélisme à son égard, le respect formaliste des principes républicains, confinent à l'irresponsabilité face à un adversaire qui ne s'embarrasse pas des mêmes valeurs. Enfin, la dérive électoraliste, la tentation du bon coup médiatique, conduisent à un autre risque : celui d'accepter la confrontation avec l'extrême droite sur le terrain qu'elle choisit, ses thèmes et ses discours, et de prendre ainsi ses mythes pour des réalités. (Exemple : on débat sérieusement des moyens pris ou envisagés pour juguler l'immigration, en fonction des problèmes qu'elle pose et des réactions populaires dûment orchestrées qu'elle engendre, et on ose de moins en moins dire que, quelle que soit l'urgence de ces problèmes et des solutions à leur apporter, elle est un apport positif et, à terme, un bienfait.)

Les débats les plus clairement posés ne débouchent pas forcément sur des conclusions simples, sans doute parce qu'ils abordent de manière trop simpliste une réalité autrement plus complexe. Dans le cas d'espèce, le réalisme politique, autant que la morale (parce que l'extrême droite existe bel et bien et qu'un Etat de droit respecte les principes qui le fondent), la sincérité du débat d'idées, autant que la pression exercée dans ce domaine comme dans d'autres par le système médiatique, commandent une réponse logique et nuancée : il faut faire à l'extrême droite la place qu'on lui a laissé prendre, ne serait-ce que parce qu'elle est, à tort ou à raison, représentative d'une frange de l'opinion. Cette place-là, ni plus ni moins, et en se gardant d'en jouer tactiquement sur le plan électoral, d'en tirer sur le plan moral un argument de confort intellectuel et de bonne conscience (du genre : il y a les racistes, ou les salauds, et les autres), ou d'en user sur le plan médiatique comme d'un adjuvant de spectacle et d'audience. Bref, il y a des précautions à prendre, même si l'on est animé des meilleurs sentiments.

Guy Birenbaum attire justement l'attention sur ce point au début de l'étude sur le Front national qu'il publie. En effet, tout ce que l'on peut dire à charge contre l'extrême droite ne se retourne pas automatiquement contre elle et lui permet, le cas échéant, d'accréditer sa spécificité, de se situer par les filiations historiques qu'on lui désigne, de se constituer comme un parti différent des autres. *« Tout producteur d'analyse,* observe Guy Birenbaum, *doit tenir compte du constat suivant : l'image du Front national résulte d'échanges que le FN maîtrise parfaitement car il est le plus cohérent et le moins divisé sur sa stratégie. »*

L'étude porte sur le mouvement et non sur son chef de file, Jean-Marie Le Pen. Elle n'en confirme pas moins cette évidence : *« Au FN, tout est construit par et pour son président avec le seul objectif de l'amener au pouvoir. »* Au-delà de l'information qu'il livre sur cette construction, son histoire, ses sources, son action, l'étendue de ses relais, l'auteur montre comment l'affaiblissement du clivage idéologique gauche-droite a favorisé le repli vers un clivage plus primitif et vertical entre ceux qui détiennent les positions de pouvoir dans la société et ceux qui s'en sentent exclus. La frustration de ces derniers est ressentie sur un double registre : identitaire face à *« la menace »* de l'immigration, social avec le sentiment d'être écarté du jeu politique. *« Le FN se structure,* note Guy Birenbaum, *en dénonçant exclusions et injustices. Ses dirigeants désignent plus ou moins clairement les responsables de tous les maux de la nation : les immigrés, bien sûr, mais aussi la classe politique, les syndicats, le socialisme rampant des uns et des autres, les lobbies, les francs-maçons, les juifs, etc. »* Peu importe la véracité de ces accusations puisque c'est leur charge passionnelle qui, sous une apparente cohérence, sollicite l'adhésion. Le succès relatif du Front national est d'avoir donné à un message dont le fond est si pauvre une forme originale et contagieuse, au point de s'ériger en système de pensée qui contamine l'ensemble du monde politique.

Guy Birenbaum montre cependant que *« là où existent des discours d'experts faisant autorité et des médias pour les vulgariser, le national-frontisme, bien que simplifié à l'extrême, ne passe pas »*. Aussi, déplore-t-il que cette forme de réplique ne lui soit pas systématiquement opposée, surtout dans les domaines où, tel celui de l'immigration, les arguments sérieux de la contre-offensive ne manquent pas.

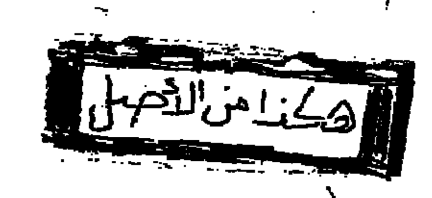
Si l'on cherche davantage d'information sur le phénomène global de l'extrême droite subversive, en France et dans le monde, on la trouvera dans l'ensemble d'enquêtes que propose René Monzat. Tous les groupes, réseaux, filiations, complicités, couvertures, intérêts qui en composent la trame, ses acteurs, ses sources idéologiques, ses moyens, sont non seulement recensés dans cet ouvrage, mais situés dans une présentation cohérente et confondante de précision. D'autant plus confondante qu'il s'agit, assure l'auteur, de faits non contestables et de renseignements disponibles mais trop épars pour être reliés facilement. Outre l'effet de masse produit, il y a là un incomparable outil de documentation.

Le minutieux travail de recherche, d'archivage et de décryptage de René Monzat lui permet de proposer une analyse thématique et de distinguer dans la droite subversive trois grands groupes ayant des passerelles entre eux : « Les *bandes armées du capital* » qui agissent comme mercenaires de puissants intérêts économiques et des régimes qui les servent ; *« les chevaliers d'une Europe chrétienne »* et *« les nostalgiques d'une Europe aryenne »*. L'auteur repère les maîtres à penser modernes de cet extrémisme et les mythes récurrents qui le structurent, tel celui du complot mondial, toujours vivace car il paraît se vérifier de lui-même, si l'on ne prend pas la peine de le vérifier sérieusement.

René Monzat n'a d'autre ambition que celle d'informer avec précision pour mieux comprendre, rejoignant en cela la démarche de Guy Birenbaum. Informer au plus près, au plus juste, reste, en définitive, ce qu'il y a de mieux à faire contre le mensonge et les faussaires.

► ***Le Front national en politique,*** **de Guy Birenbaum. Balland, 358 pages, 105 F.**

► ***Enquêtes sur la droite extrême,*** **de René Monzat. Le Monde Editions, 248 pages, 110 F.**



POLITIQUE

M. Mitterrand et la question européenne : la hantise d'une régression

Suite de la première page

Mais le président de la République peut-il s'engager pleinement dans un tel débat, qui suscite déjà des oppositions résolues au nom de conceptions radicalement différentes sur le rôle de la France en Europe, sans s'exposer directement à la censure de ses adversaires politiques ?

M. Mitterrand n'ignore pas ce qui l'attend. Il sait que si les dirigeants de l'opposition sont partagés sur l'opportunité de ratifier les accords de Maastricht, ils se retrouveront, en revanche, pour l'empêcher de retirer de la suite des événements le moindre avantage politique pour lui-même ou pour le Parti socialiste et pour lui ôter un moyen de rebondir après la sanction des élections régionales et cantonales. Il devine que les plus pressés des prétendants de la droite à sa succession s'emploieront, autant que possible, à l'acculer à un nouveau désaveu en espérant le voir se démettre de son mandat.

Pour avoir lui-même exploité toutes les ficelles quand il combattait les gaullistes, M. Mitterrand sait parfaitement que les ressources de la dialectique sont inépuisables dès qu'il s'agit de camoufler les petits calculs sous de nobles apparences. Il suffirait aujourd'hui à l'opposition de le plagier en reprenant ce qu'il disait, en 1972, pour justifier son appel à voter blanc ou nul, lorsqu'il cherchait simplement à mettre Georges Pompidou en mauvaise posture à l'occasion du référendum sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun : *« Ce que le chef de l'Etat demande aux Français, c'est d'abord de lui accorder un blanc-seing et, tout à fait secondairement, d'approuver l'entrée dans la Communauté de la Grande-Bretagne. (...) Le référendum a un autre objet. Ce qu'en attend le pouvoir n'a que peu de rapport avec la question posée. »*

Ne pas mélanger les genres

Cette fois, il n'est pas question, pour l'instant, d'organiser un référendum. Pour éviter, justement, toute interférence de politique intérieure, M. Mitterrand veut privilégier la procédure parlementaire. L'importance qu'il accorde à la ratification des accords qu'il a signés au nom de la France conduit à penser que si la représentation nationale n'avalisait pas sa signature, il se tournerait vers le peuple souverain. Dans l'immédiat, toutefois, M. Mitterrand gardera sans doute une marge de manœuvre en évitant de dire si, au terme des débats qui vont avoir lieu au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg, il réunira les députés et les sénateurs en Congrès ou s'il optera pour l'organisation d'un référendum comme le réclament – non sans arrière-pensées – les communistes et une partie de la droite. Interrogé à ce sujet, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a répondu, samedi, au Palais du Luxembourg, que *« cette question sera tranchée, le moment venu, compte tenu notamment des votes intervenus à l'Assemblée nationale et au Sénat. »*

Pour M. Mitterrand, toutefois, la problématique reste la même. Soucieux de réduire au maximum, à défaut de pouvoir l'empêcher, l'inévitable querelle interne – à laquelle M. Jacques Delors a déjà lui-même pris part, vendredi, devant le congrès de la CFDT, en polémiquant indirectement avec M. Jacques Chirac – le président de la République va donc prendre les devants. Il souhaite que la France se détermine, avant l'été, pour donner l'exemple de *« l'élan politique »* à ses partenaires, quitte à apporter ensuite certaines précisions aux modalités d'application du traité les plus controversées, et il espère qu'elle ne se montrera pas conservatrice.

Mais il insiste aussi et surtout sur sa volonté de ne pas mélanger les genres et de tenir ce débat à l'écart de toutes les considérations de politique intérieure. Dimanche, il devait prendre notamment l'engagement de ne pas donner à sa campagne quelque caractère plébiscitaire que ce soit et il devait répéter ce qu'il disait déjà le 10 janvier, à Paris, lors des Rencontres nationales pour l'Europe : *« J'entends ne mêler en rien la délibération nationale sur l'approbation des accords de Maastricht avec aucun des problèmes propres à la politique intérieure française. Il n'y aura donc, dans les questions qui seront posées au Parlement pour un certain nombre de dispositions à prendre, aucune demande qui pourrait laisser croire que l'on approuve pour autant la manière dont le gouvernement ou le président de la République se comportent dans tel ou tel domaine extérieur au sujet central. Il n'y aura pas de demande subreptice, ou une question adjointe, qui porterait sur un autre sujet... »*

Ce serait certes la première fois, sous la Vᵉ République, que le chef de l'Etat parviendrait à obtenir une trêve de ses adversaires mais, en politique non plus, il n'est pas nécessaire d'être soi-même angélique, ni même d'espérer, pour inviter à la sagesse en ayant raison de le faire.

ALAIN ROLLAT

Regain de tension à Papeete

Polynésie française : l'opposition demande l'« émancipation » du territoire

Les trois partis politiques qui composent désormais l'opposition à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ont adressé au gouvernement central, jeudi 9 avril, un communiqué dans lequel ils affirment qu'il est *« urgent de définir, à l'instar de ce qui s'est décidé pour la Nouvelle-Calédonie, les bases d'accord en vue de permettre à la Polynésie d'accéder à son émancipation ».*

Les signataires de ce texte sont le maire de Mahina, M. Emile Vernaudon, député non-inscrit, qui refuse de céder la présidence de cette assemblée au maire de Papeete, M. Jean Juventin, élu le 2 avril dans des circonstances controversées (*le Monde* des 5, 6 et 10 avril), le maire de Faaa, M. Oscar Temaru, conseiller territorial, chef indépendantiste du Front de libération de la Polynésie, et un ancien ministre territorial, M. Boris Léontieff, frère de l'autre député non-inscrit, M. Alexandre Léontieff. Ils estiment que la récente condamnation pour ingérence du président du gouvernement du territoire, M. Gaston Flosse, ancien secrétaire d'Etat, la dégradation du climat politique et la suspension des essais nucléaires annoncée par M. Pierre Bérégovoy *« ont conduit des élus territoriaux et municipaux, ainsi que des responsales politiques, à se regrouper en vue d'obtenir la dissolution immédiate de l'Assemblée territoriale ».*

De nouvelles élections permettraient, selon eux, *« de mettre en place une plate-forme commune sur les mesures institutionnelles, économiques et financières qui conviennent désormais à la Polynésie ».* Ces trois responsables politiques invitent le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, *« à venir en Polynésie pour se rendre compte personnellement de cette situation de crise et discuter des engagements qui doivent être pris par l'Etat ».*

Cette union de l'opposition est représentée à l'assemblée territoriale par seize conseillers sur quarante et un. Elle est composée du Ai'a Api, formation de M. Vernaudon, du Tavini Huiraatira, le parti de M. Temaru, et du Te Tiarama de MM. Alexandre et Boris Léontieff.

« Cyclone économique et social »

Cet appel à *« l'émancipation »* de la Polynésie française a été fermement condamné, vendredi 10 avril, par la majorité, qui a qualifié cette attitude d'*« inconséquente et indigne ».* Au cours d'une conférence de presse, le vice-président du gouvernement, M. Michel Buillard, proche de M. Flosse, membre du Tahoeraa Huiraatira (app. RPR), et le ministre territorial de la solidarité, M. Maco Tevane, membre du Here Aia, le parti de M. Juventin, se sont interrogés sur *« l'opportunité de plonger la Polynésie dans la division »* alors que le territoire *« est menacé d'un cyclone économique et social »* si le centre d'expérimentation nucléaire de Mururoa est mis en sommeil.

« La question de l'avenir institutionnel de la Polynésie est une question qui divise en profondeur et gravement », ont affirmé ces représentants de la majorité en s'étonnant que les deux députés du territoire *« auteurs de déclarations multiples de loyauté à l'égard de la France »* prennent le risque d'engager la Polynésie *« dans l'aventure de l'indépendance-catastrophe ».* MM. Buillard et Tevane ont rappelé que la majorité avait opté pour *« une évolution graduelle »* du statut du territoire et qu'elle est *« totalement opposée à l'indépendance à court terme »* réclamée par l'opposition.

Le ministre des DOM-TOM, pour sa part, a envoyé le 9 avril aux deux députés et au sénateur centriste du territoire, M. Daniel Millaud, une lettre dans laquelle il affirme que la suspension des essais nucléaires annoncée par le premier ministre constitue *« une importante initiative diplomatique de notre pays destinée à accélérer les négociations internationales en cours sur le désarmement stratégique et à donner une chance supplémentaire au processus de paix engagé à l'échelle planétaire ».*

M. Le Pensec souligne que le centre d'expérimentation de Mururoa demeure néanmoins *« un centre d'intérêt essentiel pour la nation »* et que *« les conséquences éventuelles que pourrait avoir la suspension des essais prévus cette année ne sauraient laisser l'Etat indifférent ».* Le ministre exprime l'intention de *« réunir à Paris, sans tarder, les élus de la Polynésie française pour un échange de vues sur l'avenir économique et social du territoire ».* Il assure les parlementaires de son souci de faire en sorte que la suspension des essais *« n'entraîne pas de déséquilibre préjudiciable au développement de la Polynésie française ».*

Les réactions après la décision du Conseil constitutionnel

□ **M. Roger Chinaud (UDF) :** ***« Beaucoup de légèreté. »*** – M. Roger Chinaud, secrétaire général du groupe UREI (Rép. et ind.) du Sénat, a estimé vendredi 10 avril que M. François Mitterrand avait *« donné sa signature avec beaucoup de légèreté sur les accords de Maastricht ».* *« Tout cela démarre mal »* a-t-il ajouté, précisant qu'il *« s'interrogeait »* sur *« l'état d'esprit du président François Mitterrand lorsqu'il a signé ».*

□ **M. Jacques Larché (UDF) :** ***« Décision claire. »*** – M. Jacques Larché, président (Rép. et ind.) de la commission des lois du Sénat a jugé vendredi 10 avril la décision du Conseil constitutionnel *« rigoureuse et claire ».*

□ **M. Daniel Hoeffel (UDF) :** ***« Notre pays a besoin de l'Europe. »*** – M. Daniel Hoeffel, président du groupe centriste au Sénat, a souhaité vendredi 10 avril que *« le débat juridique ouvert par le président de la République n'occulte pas les vrais enjeux européens et que personne n'utilise cette discussion à d'autres fins ».* *« Notre pays a besoin de l'Europe »*, a-t-il ajouté, précisant : *« L'Europe a besoin d'une France forte et volontaire, enthousiaste et unie, pour progresser vers l'union politique, dans le respect de nos différences, y compris de nos différences juridiques. »*

□ **M. Jean-Marie Le Pen (FN) :** ***« Non à Maastricht. »*** – M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a déclaré vendredi 10 avril que *« le traité de Maastricht est contraire à la Constitution française* (...) *comme le Conseil constitutionnel lui-même l'a reconnu ».* Ce traité est *« nul et de nul effet*, a ajouté M. Le Pen, *dans la mesure même où il a amorcé la fin de la France et de son histoire millénaire ».* *« Non à Maastricht ! Restons français ! »* a-t-il conclu.

□ **M. Jean-Pierre Chevènement (PS) :** ***« Un référendum sera judicieux. »*** – L'ancien ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, a estimé vendredi 10 avril qu'un *« référendum sur Maastricht sera judicieux »* et a réitéré son souhait de voir *« un grand et vrai débat argumenté »* sur le traité, *« un traité très frileux »* qu'il souhaite voir *« amendé et renégocié ».* *« Ce traité de politique monétariste va enfoncer l'Europe dans une période de stagnation prolongée »*, a-t-il ajouté, admettant qu'il n'avait *« jamais partagé cette espèce d'idéologie européiste qui est la constante de la politique de François Mitterrand ».*

Nouveau rebondissement au conseil général de la Dordogne

M. Alain Félix (PS) démissionne

Le groupe socialiste et apparentés du conseil général de Dordogne a annoncé, vendredi 10 avril, la démission du président de l'assemblée départementale, M. Alain Félix (PS), qui avait élu dans des conditions rocambolesques (*le Monde* du 7 avril), au bénéfice de l'âge et grâce au renfort inattendu d'un élu RPR qui avait affirmé ensuite avoir été drogué, hypnotisé et « acheté ».

Les socialistes ont motivé leur décision par *« une volonté de transparence et de morale dans le comportement politique ».*

« En aucun cas, nous n'avons à transformer indûment une minorité en majorité », ont-ils ajouté en précisant qu'ils ne souhaitaient pas *« porter la moindre responsabilité de blocage de notre assemblée devant les Périgourdins ».*

En outre, l'ancien président du conseil général, M. Bernard Bioulac, député socialiste, a annoncé que le groupe socialiste et apparentés avait décidé de porter plainte contre M. Yves Guéna, maire RPR de Périgueux et sénateur du département, *« pour injures publiques envers le président Alain Félix »* et trafic d'influence sur M. Jean-Michel Lamassiaude (PS).

Des plaintes seront également déposées contre M. Pierre Chaussade (RPR) pour diffamation en séance publique à l'égard de M. Jean Burg (PS), contre M. Gérard Fayolle, chef de file de la nouvelle majorité de droite, pour avoir tenté d'influencer le vote de M. Jean-Claude Grégoire (majorité gouvernementale) et contre M. Alain de Peretti (RPR), conseiller général, maire de Sarlat, pour avoir tenté de violer le secret du vote d'un membre de l'assemblée.

Les socialistes vont enfin demander la démission de M. René Barou qui, après avoir reconnu sa « trahison », avait prononcé de virulentes accusations de *« dopage »* et d'*« hypnose »* à l'encontre des membres du conseil général et du secrétariat de l'ancien président.

□ **Démission de trois conseillers généraux.** – M. Jean Rousseau, maire de Vierzon, ex-PS, réélu conseiller régional le 22 mars à la tête d'une liste Génération Ecologie, a annoncé, en application de la loi sur le cumul des mandats, sa démission du conseil général du Cher, où il avait été élu le 29 mars. M. Ambroise Guellec, député UDC du Finistère et maire de Pouldreuzic, élu conseiller régional à la tête de la liste UPF, a choisi également de se démettre de ses fonctions de conseiller général, qu'il occupait depuis 1982. Dans le Val-de-Marne, M. Lucien Lanier, sénateur (app. RPR), élu conseiller régional, a décidé de quitter l'assemblée départementale, où il siégeait depuis 1988. Des élections partielles auront lieu dans un délai de trois mois.

EN BREF

□ **Sondages : confiance mitigée à l'égard du premier ministre et hausse de la popularité de M. Mitterrand.** – Selon un sondage de BVA publié dans *Paris-Match* du 8 avril et réalisé le 4 avril auprès de 992 personnes, 58 % des Français (contre 31 %) estiment que M. Mitterrand n'a pas su *« tirer les conséquences des élections régionales et cantonales ».* 59 % des personnes interrogées (contre 30 %) ne croient pas que la nomination de M. Bérégovoy permettra à l'actuelle majorité de *« renverser la tendance »* d'ici aux élections législatives de 1993. Pour la lutte contre le chômage : 47 % des personnes interrogées (contre 48 %) lui font *« tout-à-fait »* ou *« plutôt »* confiance. D'autre part, selon un sondage Louis-Harris, 61 % des personnes interrogées se déclarent *« plutôt favorables »* à la nomination de M. Pierre Bérégovoy comme premier ministre, 21 % sont *« plutôt opposées »* et 18 % sans opinion. Par ailleurs, selon le baromètre mensuel *L'Express*-Louis Harris, la cote de popularité de M. Mitterrand augmente de 2 points par rapport au mois précédent : 36 % des Français approuvent son action, 50 % la désapprouvent, 14 % sont sans opinion. Le sondage a été réalisé les 3 et 4 avril auprès d'un échantillon de mille cinq personnes.

□ **Le Sénat souhaite constituer une commission d'enquête sur le Crédit lyonnais.** – M. Charles Pasqua, président du groupe RPR au palais du Luxembourg, a indiqué, jeudi 9 avril, que la concertation sénatoriale que dirige actuellement M. Daniel Hœffel, président du groupe centriste, souhaite constituer, avant la fin du mois d'avril, une commission d'enquête sur le Crédit lyonnais. M. François d'Aubert (UDF), député de la Mayenne, avait vainement demandé à l'Assemblée nationale au cours de la session d'automne, la constitution d'une telle commission parlementaire. M. Pasqua a souligné que le dossier de La Cinq, dont la banque est actionnaire, serait vraisemblablement évoqué par la commission d'enquête. M. Pasqua s'était porté, mercredi 15 janvier, au chevet de la chaîne privée en proposant un plan de reprise associant les collectivités locales à des partenaires publics ou privés. La majorité sénatoriale avait projeté, en janvier dernier, de constituer une commission d'enquête à propos de l'affaire Habache.

Après les déclarations de M. Bérégovoy sur la corruption

L'argent et la République

Au chapitre des « affaires », notre fin de siècle est-elle à la hauteur ? Nos as du détournement de fonds publics, nos encaisseurs de commissions sur les ventes d'armes ou les OPA boursières, nos élus piochant dans la caisse, nos initiés délictueux, nos orfèvres en fausses factures, sont-ils de vrais « pros » ou d'aimables amateurs, si on les compare à leurs arrière-grands-pères des années 1880-1900 ? A l'heure, par exemple, du tonitruant scandale de Panama (1) ?

La comparaison est délicate, car le franc-or aux débuts de la Troisième République était encore de si bon aloi qu'il valait bien plus en espérance patrimoniale et en valeur d'usage que l'argent trop fluide de 1992, autrement tiraillé, lui, entre les aléas du marché mondial, les caprices des prix et la couleur du moment de la politique monétaire nationale. On peut se hasarder pourtant à l'exercice de mémoire et de calcul, ne serait-ce que pour donner à nos agitations en cours un piment, une référence, sinon un point d'orgue, historiques.

Quelques ripouilleries

Examinons donc quelques ripouilleries chiffres à chiffres, en admettant que le rapport entre le franc de 1892 et celui de 1992 soit passible d'une multiplication ou d'une division par vingt ou vingt-cinq environ, même si cette concordance grossière fait sourire les historiens de l'économie et de la finance.

En 1887, nous dit Jean-Yves Mollier après lecture de l'enquête de police, le propriétaire du Bazar de l'Hôtel de Ville, M. Ruel, aurait acheté pour 1 600 000 de nos francs son entrée dans l'ordre de la Légion d'honneur, grâce à l'entregent de M. Wilson, gendre du président de la République Jules Grévy. C'est très cher, semble-t-il, pour une croix, même si rien ne démontre qu'une acquisition de ce genre soit possible aujourd'hui. Mais l'honneur, en ce temps-là, n'avait sans doute pas de prix. Et M. Wilson, qui en avait fait décorer tant d'autres à bien moins cher, s'est fait pincer et beau-papa a d0 démissionner.

Par contre, quand en 1888 la Compagnie de Panama aux abois acheta le vote de cent quatre parlementaires pour faire couvrir par la Chambre l'émission de son dernier emprunt, elle semble rétrospectivement avoir été « correcte », sans plus : les « chéquards » se négocièrent en moyenne aux alentours de 450 000 F par tête. Mais le seul d'entre eux qui avoua avoir « touché », le ministre des travaux publics Baïhaut, n'avait encaissé qu'un peu plus de 8 millions, chiffre qu'on est naturellement tenté de mettre en regard des 25 millions détournés en 1986 au Carrefour du développement.

En revanche, les médiateurs suivaient le filon de beaucoup plus près, avec un appétit assez comparable à celui de nos ripoux d'aujourd'hui. Cornélius Herz, l'homme à tout faire pour Panama, ne levait pas le petit doigt à moins de 25 millions de francs lourds, et l'ensemble des sommes qu'il a empochées a coûté bien davantage aux épargnants du temps de Boulanger qu'aux contribuables actuels les 115 millions de l'opération Greenpeace en 1985 ou le « trou » dans les comptes de la ville d'Angoulême, estimé à 164 millions en 1990. La presse ne fut pas oubliée : 12 millions de nos francs dans l'escarcelle du *Petit Journal*, 9 millions dans celle du *Figaro* et 2,6 millions dans celle du *Temps* de 1880 à 1888. Cinq journalistes, hommes de droite comme de gauche, reçurent 6,6 millions pour la seule année 1888, dans le seul but de convaincre quelques petits milliers de lecteurs de leurs feuilles de chou. Et les banques au passage n'oubliaient pas de presser hardiment le fruit, en imposant à Panama des commissions exorbitantes pour le placement de ses titres. Le Crédit lyonnais et la Société générale touchèrent ainsi la bagatelle de 100 millions de 1992 pour une seule opération de souscription. Ce qui relativiserait, par conséquent, l'OPA de Pechiney sur Triangle en 1988, puisqu'elle n'aurait rapporté aux initiés qu'un peu plus de 10 millions...

« Copains » et « coquins »

On pourrait poursuivre longtemps encore ce petit jeu de la comptabilité rétroactive des « affaires », en suivant la pente du siècle qui conduisit aux scandales Oustric ou Stavisky dans les années 30, au temps des Ligues qui rêvaient de jeter les députés à la Seine, ou à ceux de l'immobilier dans les années 60, à l'heure du gaullisme des « copains » et des « coquins ». Mais à quoi bon ? Car la logique historique des « affaires » successives qui ont troublé les Républiques n'a que faire du volume de celles-ci. Et en la matière, l'effet cumulatif du passé sur le présent semble jouer fort peu. En effet, la règle du jeu est la suivante, aussi simplette que forte, et par conséquent instinctivement ressentie et respectée par le citoyen le plus fruste.

Si le régime est gaillard, l'affaire la plus énorme passe sans grands dégâts aux profits et pertes, quitte à faire appel à la fermeté des tribunaux pour loufiats ou à convoquer les personnages politiques les plus encombrants devant leurs pairs rassemblés en Haute Cour. Mais si le régime est en difficulté, s'il subit par ailleurs les effets d'une crise politique, économique et morale, le scandale financier le plus anodin ou la première cascade d'indélicatesses peut alors rassembler tous les populismes, trop heureux de pouvoir enfin manifester dans la rue leur haine des « pourris » et de lancer leur appel au « peuple » vengeur.

Par deux fois, avec Waldeck-Rousseau en 1899, avec Blum en 1936, le régime républicain a su convaincre qu'il valait la peine de le défendre puisqu'il valait mieux que ne le laissait accroire la corruption ambiante. Il a même su, au passage, signer un nouveau contrat de mariage avec les Français. En fait, l'argent malpropre n'éclabousse qu'à l'heure du doute. Il faut alors apprendre à ne plus douter, à poser le regard au-delà de l'horizon borné des « affaires ». Cet exercice politique de la confiance à réinventer implique, il est vrai, que le pouvoir soit capable de passer à la contre-offensive, en répondant enfin aux vraies questions que l'argent subodore.

JEAN-PIERRE RIOUX

(1) Sur lequel on lira l'excellent et récent travail de Jean-Yves Mollier paru chez Fayard en 1991.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

La réclusion à perpétuité requise contre Fouad Salah

« Rendez ferme la justice de France ! »

La réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté incompressible de dix-huit ans, a été requise vendredi 10 avril contre Fouad Salah, trente-trois, Omar Agnaou, trente ans, et Hassan Aroua, trente-huit ans, devant la cour d'assises de Paris. L'avocat général a d'autre part demandé une peine de quinze à vingt ans contre Abdelhamid Badaoui, trente-trois ans, en considération de sa coopération à l'enquête de la police sur les attentats meurtriers commis en 1985-1986 dans la région parisienne.

Affectant de lire le Coran, comme écrasé provisoirement par la puissance vocale de Gilbert Ginsburger, Fouad Salah a pour une fois ravalé ses injures. L'heure du réquisitoire avait sonné, *« l'heure de la reddition, l'heure des comptes »* ...

« Plus jamais ça ! » Tel fut le leitmotiv de l'avocat général invitant *« instamment »* les sept juges professionnels composant la cour d'assises spéciale à chasser toute velléité de mansuétude. *« Comment votre fermeté ne serait-elle pas acquise ?* s'est-il écrié. *Vous examinez les faits les plus graves que notre pays ait connus en temps de paix. Vous jugez aujourd'hui des crimes en réalité inexpiables. »*

En rappelant à grands traits ce que furent les trois vagues d'attentats de 1985-1986 dans la région parisienne, l'avocat général a dénoncé la stratégie du Hezbollah pro-iranien s'appuyant sur *« un islam dévoyé »*, relayé à Paris par des *« des illuminés moyenâgeux aux phantasmes débiles »*.

Dans un hommage aux policiers de la DST, Gilbert Ginsburger a noté que l'arrestation de Fouad Salah en mars 1987, alors qu'il déménageait du nitrate de méthyle dissimulé dans des bouteilles d'arak, avait permis d'éviter une quatrième vague d'attentats bien plus meurtrière que les premières. *« Il était prévu un mitraillage sur les Champs-Elysées*, a révélé l'avocat général, précisant que d'énormes quantités d'explosifs avaient été cachés dans la forêt de Fontainebleau ainsi que 6,5 kilos d'héroïne destinés à financer le réseau de Fouad Salah.

En quelques phrases, le représentant du ministère public a caractérisé chacun des quatre accusés : *« Salah, l'âme damnée du groupe, un homme qui n'est que haine, que rage. Il fut le guide des artificiers venus de Beyrouth, le maître-d'oeuvre de chaque attentat » ; « Omar Agnaou, qui ne se souvient de rien mais qui stocke chez lui les explosifs et devant qui les artificiers fabriquent leurs bombes » ; « Hassan Aroua, qui conduit les terroristes sur les lieux des attentats. Regardez-le la tête courbée. Est-ce là l'attitude d'un innocent ? » ; « Abdelhamid Badaoui, accueilli à Paris pour qu'il fasse ses études – la France est bonne mère – et qui la remercie en s'engageant dans une équipe de tueurs »* .

« Gifle sur gifle »

« Tous pouvaient dire non ! Tous pouvaient se dégager ! », s'est exclamé Gilbert Ginsburger, qui refuse la thèse d'Omar Agnaou et d'Abdelhamid Badaoui, qui se seraient *« engagés par amitié ou par inadvertance »*.

Alors tombent les réquisitions, affleure le regret de ne pouvoir demander une peine de sûreté incompressible de trente ans qui n'a pas été prévue par le législateur dans la loi du 9 septembre 1986 et s'exprime la crainte que les peines prononcées par la cour d'assises ne soient en partie des leurres tant ces dernières peuvent être *« diminuées »* au fil du temps.

Mais avant de se rasseoir, l'avocat général devait évoquer dans un souffle puissant *« les gisants, les mutilés »*, cet immense cortège des victimes. *« Ecoutez ces voix du silence qui montent vers vous !* a lancé le magistrat. *Ecoutez-les demander justice pour leurs larmes et leurs deuils, leurs peines et leurs souffrances ! C'est la plainte du peuple de Paris, la plainte de notre peuple. Ecoutez-la... »*. Et Gilbert Ginsburger, pointant du doigt les accusés écrasés, de cingler : *« Face à leur délire sanguinaire, juges, vous qui composez cette cour d'assises, rendez fière, rendez ferme la justice de France ! »*.

De nombreux avocats représentant les parties civiles comme Mes Olivier Schnerb, Gilles Dussert, Nathalie Carrère et Nathalie Muls avaient auparavant plaidé pour que *« la perpétuité de la douleur rime efficacement avec la perpétuité de la peine »*.

Mais il revenait à Me Jacques Chanson, conseil de l'association SOS-Attentats, de conclure. Evoquant le rôle de l'Iran, la grâce présidentielle accordée à Anis Naccache, chef d'un commando de terroristes pro-iraniens, Me Chanson s'est indigné : *« Gifle sur gifle, voilà ce que reçoivent les victimes ! Elles ont le droit de dire : on ne libère pas des assassins. Il ne faut pas que le pouvoir politique trahisse la Justice pour des raisons politiques ou de vulgaire négoce. Il ne faut pas accepter de relations diplomatiques avec un pays qui a versé le sang d'innocents. »*

Prochaine audience lundi 13 avril.

LAURENT GREILSAMER

La catastrophe minière de Forbach devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines

Six mois de prison avec sursis ont été requis contre le responsable du puits Simon

Les débats du tribunal correctionnel de Sarreguemines (Moselle) sur la catastrophe minière de Forbach – qui avait fait vingt-deux morts et cent trois blessés le 25 février 1985 – se sont achevés vendredi 10 avril. Le ministère public a requis une peine de prison de six mois avec sursis contre M. Jacques Richard, chef de siège du puits Simon. Le jugement en délibéré sera rendu le 23 juin prochain.

SARREGUEMINES

de notre envoyé spécial

Cent six heures d'audience pour l'autopsie d'une tragédie et, au bout du compte, la conviction de M. Michel Senthille, procureur de la République, que la direction est responsable de *« maladresse, imprudence, négligence et inobservation du règlement »*. Un très long réquisitoire lui a permis de traiter chaque point de la bataille d'experts qui s'est déroulée au cours de ces deux dernières semaines. L'audition des spécialistes n'a abouti qu'à une seule certitude : le drame est dû à un coup de grisou. Dans ces conditions, il fallait déterminer les *« causes probables »* de la concentration de gaz dans la veine 18, réputée pourtant peu *« grisouteuse »*.

Au fil des expertises et des contre-expertises, M. Senthille a acquis la certitude que plusieurs fautes ont été commises. Il n'a pas été procédé à une inspection des installations avant la reprise du travail alors que la production avait été arrêtée pendant quarante-huit heures. Pour lui, la nappe de grisou n'a pu se former qu'à cause d'un « dysfonctionnement » du système d'aérage et de ventilation. Il a même précisé qu'il a dû se produire un *« déboîtement »* dans les canalisations.

Le procureur de Sarreguemines a aussi reproché au responsable du puits Simon de ne pas avoir équipé le chantier de tous les dispositifs de sécurité reconnus fiables (notamment des détecteurs de grisou et un arrêt-barrage entre les deux sites d'extraction), de surcroît peu coûteux et faciles à installer. *« Ce n'était donc pas demander à M. Richard,* s'est-il insurgé, *de s'affranchir de la rentabilité de son exploitation. »* Et de conclure : *« En ne se donnant pas les moyens d'apprécier l'accumulation de grisou, l'exploitant a commis une faute qui a conduit le personnel à descendre au fond de la mine alors qu'il n'aurait pas dû le faire. »*

« Victime expiatoire »

La défense, représentée par Me Bernard Dartevelle, a axé sa plaidoirie sur la nécessité du tribunal de juger sur des *« certitudes »* et non pas sur des *« probabilités »*. Pour lui, les *« convictions »* du ministère public ne sont que des *« hypothèses »*, donc sans valeur juridique. L'avocat de l'ingénieur des Houillières du Bassin de Lorraine (HBL) a également mis en exergue l'ambiguïté de ce procès. Si les familles des victimes et les syndicats (CGC, CGT, CFDT) se sont portées partie civile, ce n'est pas tant pour faire condamner le chef de siège – qui, en déclarant dès l'ouverture des débats qu'il était *« seul maître à bord »* au puits Simon, a accepté de servir d'unique *« fusible »*, mettant ainsi à l'abri son employeur et le second inculpé, M. Jacques Naquet, son adjoint – que pour évoluer vers une *« sécurité absolue »*.

Pour Me Dartevelle, il est fait *« le procès d'un mode d'exploitation à un homme dont le seul pouvoir était ses compétences professionnelles et sa capacité d'appliquer de manière intelligente les règlements d'exploitation et de sécurité »*. C'est vrai que M. Richard, qui jouit visiblement d'une bonne réputation chez les « gueules noires », fait figure de « victime expiatoire ». N'y-a-t-il pas eu un murmure de réprobation dans la salle de la chambre correctionnelle lorque le procureur n'a pas cru utile de demander une peine contre M. Naquet ?

MARCEL SCOTTO

Le demandeur d'asile face à ses juges

Des avocats et des assesseurs dénoncent les « bavures » de la commission de recours des réfugiés

Assis seul devant ses trois juges, il balance négativement la tête en réponse à l'unique question du président. Non, il n'a jamais été militant politique dans son pays. Réponse sincère mais imprudente. Le jeune Péruvien se dit persécuté par les guérilleros du Sentier lumineux. L'interrogatoire tourne court. *« Bon, on va réfléchir à tout ça. »*

« Affaire suivante », interrompt le magistrat, qui a manifestement tranché. L'audience aura duré quatre minutes. Faute d'avoir fait état de persécutions précises, le Péruvien n'obtiendra pas le statut de réfugié politique qui lui aurait permis de vivre légalement en France.

Avec le Kurde de Turquie qui comparaît ensuite, épaulé par un avocat et plusieurs compatriotes, le dialogue est plus long, plus approfondi. Le demandeur d'asile invoque les violences commises contre plusieurs membres de sa famille. Dans son village, il a refusé de collaborer avec la police et serait jeté en prison s'il y retournait, plaide son conseil. *« Récit non crédible, connaissance politique théorique, pas de marque de torture »*, a tranché l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour lui refuser la carte de réfugié. A l'audience, pourtant, l'annulation de cette décision est proposée par le rapporteur, qui souligne au contraire le *« récit dense et personnalisé »*.

Ainsi va la commission de recours des réfugiés, où se joue un condensé exemplaire et parfois caricatural des relations Nord-Sud. D'un côté, défile en continu la « misère du monde » cherchant refuge en France. De l'autre, trois juges séparent le bon grain des persécutés de l'ivraie des pauvres en quête d'une vie meilleure. Les premiers sont protégés par la Constitution française et la Convention de Genève, les seconds sont considérés comme de simples immigrés clandestins. Tous ceux qui comparaissent ont déjà essuyé un premier refus de l'OFPRA. Ils ont fait appel devant la commission dans l'espoir de figurer parmi les 5 % à 7 % des dossiers qu'elle repêche.

Prouver les persécutions

La tâche est lourde pour ce tribunal présidé par un conseiller d'Etat, assisté de deux assesseurs, représentant l'un le conseil d'administration de l'OFPRA, l'autre le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU. Ils doivent principalement juger de la réalité des persécutions alléguées par les demandeurs d'asile et de leur conformité à la Convention de Genève (1). Devant l'absence de preuve formelle – les tortionnaires ne délivrent guère de certificat de torture –, les éléments subjectifs déterminent la plupart des décisions.

Un séjour en prison attesté par des coupures de presse, voire par des marques sur le corps, un avocat combatif, un président et des assesseurs au fait de la situation politique dans le pays concerné, peuvent ouvrir les portes de la France. A l'inverse, l'incapacité d'utiliser la langue française, l'absence d'un conseil, la maladresse condamnent presque automatiquement à l'échec. Ainsi, le requérant qui s'affirme d'emblée comme « non politique », évoque sa famille vivant en France ou la pauvreté dans son pays d'origine, est présumé « migrant économique », et donc débouté.

« Roulette russe »

Ce gigantesque Mauritanien engoncé dans un costume-cravate de circonstance fixe ses juges d'un air absent. Il ne comprend pas le français et comparaît sans avocat, mais son dossier fait état de persécutions par les Maures blancs de son pays. Son interprète lit une lettre qu'il aurait reçue d'un ami resté au pays lui conseillant de *« continuer sa vie misérable en France »* plutôt que rentrer chez lui où la police le recherche. Lettre stéréotypée, absence de témoignage : aucune chance. Circonstance aggravante, le Mauritanien est présumé avoir rejoint une partie de sa famille qui vit à Paris. Sur un signe de l'interprète, l'Africain se lève pour sortir. Il n'entendra pas le président de séance soupirer : *« C'est vraiment dommage qu'on ait abandonné la Mauritanie pour qu'ils viennent tous ici. »*

Ce type de réflexion a fait sortir de ses gonds Mme Catherine Panetrat, en octobre dernier. Professeur de droit, elle a siégé pendant un an à la commission en tant que représentante du Haut Comité aux réfugiés des Nations unies. Dans une lettre de démission rédigée au vitriol, elle compare les délibérés à *« une partie de roulette russe »* où *« le sort des requérants dépend pour l'essentiel de l'opinion du président sur leur race et leur origine »*, tout en admettant que *« certains présidents sont admirables »*. Elle cite des propos xénophobes et ironise sur la surdité de certains conseillers d'Etat à la retraite qui confondraient parfois le demandeur d'asile et son interprète.

Mme Panetrat enfonce le clou en rendant publique une irrégularité de procédure dont elle a été témoin. En octobre dernier, une avocate a la surprise d'être invitée à plaider deux fois le dossier d'un Sri-Lankais à deux semaines d'intervalle. Elle s'étonne et apprend par Mme Panetrat qu'une décision favorable à son client a été prise à l'issue du premier délibéré, mais que l'affaire a été rouverte pour permettre à l'OFPRA de fournir des éléments nouveaux.

L'avocate, qui n'en a pas été informée, refuse de plaider à nouveau, d'autant que la formation de jugement a été modifiée dans l'intervalle. *« Magouille »*, accusent des avocats. *« Erreur de secrétariat »*, se défend le président de la commission, M. Jean-Jacques de Bresson, qui souligne que le statut de réfugié a finalement été accordé au Sri-Lankais... *« Pour éviter le scandale »*, rétorquent les avocats outrés.

L'affaire, dénoncée par la Ligue des droits de l'homme, en serait restée là si un scénario comparable ne s'était renouvelé avec une autre avocate. Cette fois, c'est le dossier d'un Mauritanien déjà plaidé en septembre qui revient à l'audience en décembre devant une autre formation. Deux décisions, signées de deux formations différentes mais heureusement concordantes, sont successivement communiquées à l'intéressé. Celle datée de décembre sera ultérieurement « rectifiée » par une autre datée de septembre, comme si la deuxième audience n'avait pas eu lieu.

« Erreur d'aiguillage »

En janvier 1992, c'est un Bengladeshi déjà jugé quatre mois plus tôt qui est reconvoqué. Son avocat découvre au dossier qu'un tampon apposé pour signaler que la décision qu'il attend a bien été rendue le 17 septembre a été biffé et remplacé par la mention manuscrite « affaire renvoyée ». Entre-temps, le président de la commission a demandé des précisions à l'OFPRA. Une seconde audience a lieu en janvier. Mais la décision finalement publiée est censée avoir été lue *« en séance publique »* en octobre, avant que le président ne demande l'avis de l'OFPRA sur... le même dossier. Elle accorde le statut de réfugié, mais accrédite, aux yeux de l'avocat, l'idée qu'on a cherché à censurer une décision favorable à son client.

Conseiller d'Etat honoraire nommé président de la commission en septembre 1986, M. Jean-Jacques de Bresson ne dément pas la réalité de ces dérapages, qu'il qualifie de *« malentendu »* pour le premier, d'*« erreur d'aiguillage »* lié à des *« problèmes de greffe »* pour les autres. Il souligne aussi la nécessité d'assurer la cohérence de la jurisprudence d'une commission désormais éclatée en quarante-cinq formations distinctes. Cohérence qui peut, selon lui, justifier la réouverture de certains dossiers lorsque des faits nouveaux surgissent. M. de Bresson a d'ailleurs inspiré un projet créant une « instance régulatrice » qui, selon ses détracteurs, lui permettrait de réformer les décisions qui ne lui agréent pas.

« Comment jurer qu'il n'y a aucune erreur de procédure dans une juridiction qui a examiné 68 000 dossiers en 1991 ? », interroge le haut magistrat, ancien directeur général de l'ORTF. La commission ressemble, il est vrai, à une bouture montée en graine. La discrète instance rendait, voici vingt ans, 350 dossiers par an dans une salle du Conseil d'Etat . C'est aujourd'hui une usine qui tourne jusqu'à cinq jours par semaine et sept heures par jour dans neuf salles d'audience réparties entre Fontenay-aux-Roses, le Palais de justice et la rue de Tolbiac à Paris. Elle a publié l'an passé 61 000 décisions, sept fois plus qu'en 1986. Pour ce faire, la commission a dû recruter parmi les conseillers d'Etat en activité et surtout honoraires, les conseillers-maîtres à la Cour des comptes et les présidents de tribunal administratif.

Cette situation s'explique par le gigantesque retard accumulé, faute de moyens, par l'OFPRA, et par la décision gouvernementale de le résorber à partir de 1989. Le délai d'attente, qui pouvait alors atteindre trois ans, a été réduit à moins de trois mois en moyenne. *« Avec le maintien de garanties juridictionnelles sans égal dans le monde »*, précise M. de Bresson. Les avocats et assesseurs qui expriment leur malaise ne nient pas la qualité formelle du système français dont ils défendent les principes (2). Ils dénoncent, en revanche, l' *« hypocrisie »* de son fonctionnement concret.

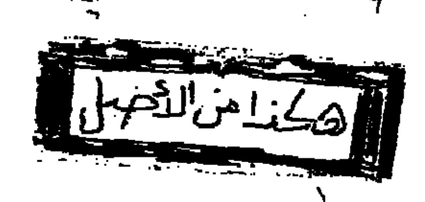
Le demandeur d'asile n'est convoqué par la commission que s'il le demande expressément. Ceux qui ne lisent pas le français et n'ont pas d'avocat ont peu de chances de saisir cette subtilité écrite au dos d'un imprimé. *« On traite les étrangers au mieux comme des mendiants, au pire comme des voleurs »*, accusent des habitués de la commission. *« La commission est chargée d'un tri difficile entre réfugiés politiques et non politiques*, répond M. de Bresson, *pas de résoudre les problèmes de l'immigration »*.

Reste à faire cesser le trouble jeté par les récentes « bavures » sur le système de traitement des demandes d'asile, bastion avancé des libertés publiques hérité des idéaux républicains. La commission des recours, l'un des derniers sas légaux pour l'entrée en France des étrangers, voit converger sur elle toutes les tensions migratoires. Raison de plus pour préserver son irréprochabilité et la tenir à l'écart du lourd climat du débat français sur l'immigration.

PHILIPPE BERNARD

(1) La convention de Genève de 1951 complétée par le protocole de New-York de 1967 définit le réfugié comme *« toute personne qui, craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays »*.

(2) Les décisions de l'OFPRA sont susceptibles d'appel devant la commission de recours, dont les décisions peuvent elles-mêmes faire l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat.



Le Monde

HEURES LOCALES

L'ouverture d'Euro Disney à Marne-la-Vallée

Pour séduire les Européens en France, les Américains ont gardé Mickey mais ont recruté Jules Verne

« *TCHERNOBYL culturel* », Ariane Mnouchkine n'a pas mâché ses mots pour qualifier l'implantation d'Euro Disney à Marne-la-Vallée. En l'entendant, Robert Fitzpatrick a cru tomber de sa chaise. N'avait-il pas invité la responsable du Théâtre du Soleil à faire le voyage aux Etats-Unis pour visiter les parcs d'attractions de la firme ? Celle-ci n'avait-elle pas accepté de poser au bras de la célèbre souris ? Finalement, le président de la société Euro Disney n'a voulu voir qu'une boutade dans le propos de *« sa grande amie française »*. Propos pourtant repris, çà et là, jusque dans l'entourage du ministre de la culture.

Robert Fitzpatrick, qui se flatte de bien connaître la société française – et donc le rôle que les intellectuels y jouent, – est à la fois irrité et préoccupé par ce tir de barrage. *« J'ai été scandalisé*, confie-t-il, *d'entendre le conservateur d'un grand musée parisien faire état de la différence qui existerait entre son public et celui de Disney. Il affirmait qu'aucun visiteur du parc ne viendrait fouler le sol de son établissement. Doit-on ignorer Vinci parce qu'on apprécie le western ? Pour moi, la culture n'est pas une série de petites boîtes imperméables. Nous voulons divertir, c'est vrai, mais pourquoi établir une ségrégation entre ceux qui viendront passer quarante-huit heures à Marne-la-Vallée et ceux qui assistent à une soirée à l'Opéra-Bastille ? Le divertissement est aussi une forme de culture. Les Français le savaient bien. Auraient-ils perdu la mémoire ? »*

Mais ce que reprochent les intellectuels à la société Disney, avec plus ou moins de véhémence selon le degré de leur irritation, c'est l'implantation brutale, sans nuances, sur des terres briardes, d'une portion du rêve – ou du cauchemar – américain, voire d'un morceau de « sous-culture ». *« On aurait pu souhaiter que les attractions accordent une place plus belle à la culture des différents pays d'Europe*, regrette Jack Lang (1). *Tel n'est pas le cas. »* Fallait-il « européaniser » le projet pour mieux le faire passer ? *« Nous avons fait des enquêtes auprès de dizaines de milliers d'Européens*, répond Robert Fitzpatrick. *Tous nous ont donné la même réponse : nous voulons un vrai Disneyland, pas un parc au rabais. N'essayez pas d'être plus européens que les Européens : vous vous tromperez et vous nous décevrez. »*

Jean-Claude Carrière sur grand écran

Aussi, par rapport à la « matrice » originale, les seules modifications apportées sont d'ordre climatique (élimination de certaines attractions qui ne supporteraient pas l'humidité de l'Ile-de-France, comme Jungle Cruise) ou gastronomique (toutes les cuisines européennes seront représentées). L'image du Far West – *« plus forte en Europe qu'aux Etats-Unis »*, insiste Robert Fitzpatrick – a même été renforcée. Au centre du parc d'attractions, le château est censé *« s'inspirer des* Très Riches Heures du duc de Berry ». Le résultat est un énorme cornet de crème glacée, que même Louis II de Bavière aurait eu du mal à imaginer.

Discoveryland, en revanche, le monde futur vu à travers les lunettes de Jules Verne, est inédit. Il remplace le Tomorrowland américain, jugé *« périmé »*. Son attraction centrale sera un film de vingt minutes projeté sur un écran de 360°. Le scénario est né d'une idée de Jean-Claude Carrière. Il met en scène l'auteur des *Vingt Mille Lieues sous les mers* et sera interprété par Michel Piccoli et Depardieu. Cette œuvre de fiction raconte un voyage à travers le temps. Les Français parlent leur langue, les étrangers rencontrés au cours du périple (H. G. Welles, Vinci), la leur.

Ailleurs, l'anglais est dominant. Les grandes sections du Magic Kingdom ont gardé leurs noms originaux – Mainstreet, Adventureland, Westernland. Seule concession : les personnages des contes européens, base de la mythologie disneyenne – Cendrillon, Blanche-Neige, la Belle au bois dormant – sont désignés par leurs noms propres. *« Nous n'avons pas traduit le nom des principales attractions pour favoriser le dépaysement : les visiteurs doivent avoir l'impression d'être ailleurs*, explique Robert Fitzpatrick. *En revanche, la langue française sera prédominante dans la signalisation et dans la présentation des spectacles. N'oublions pas non plus que ce parc est destiné à toutes les nations qui composent l'Europe. »* Un concept américain destiné à tous les Européens, le projet initial n'était pas aussi net, au début des années 80, quand Michael Eisner s'est assis dans le fauteuil présidentiel de la Disney Company.

L'idée d'installer un parc d'attractions en Europe a germé à cette époque. Les quatre cents employés de Walt Disney Imaginering, la succursale chargée d'élaborer les idées qui seront mises en œuvre par la compagnie tout entière (les nouvelles attractions en particulier), font donc marcher leur matière grise. Jon Jerde, un architecte californien, mentor des Jeux olympiques de Los Angeles, qui travaille volontiers dans l'aléatoire et le collage, leur est associé. Un autre architecte – français, – Jean-Paul Viguier, est consulté pour *« donner des tuyaux sur l'Europe »*. Des dizaines de visites sont organisées à travers le Vieux Continent, histoire de repérer quelques sites « historiques » : San-Giminiano, Bruges, Bath, Baden-Baden, Monte-Carlo, Copenhague.

Les dirigeants de Walt Disney doivent répondre à quelques questions très rapidement : Peut-on transposer en Europe une réplique des parcs d'Orlando et d'Anheim ? Faut-il créer une sorte de patchwork des grands lieux européens de villégiature ? Doit-on revenir à la source des mythes disneyens (Perrault, Grimm) ?

De l'utopie à la rentabilité

Un séminaire se tient à Palm-Springs, en Californie. Là sont réunis les grands patrons du groupe. Au bout de deux jours, la réponse est nette : pas d'adaptation, on fera en Europe ce qu'on sait faire. La panoplie éprouvée en Floride, en Californie et au Japon se retrouvera donc au milieu de la Brie. Jules Verne, mythe déjà dégluti par le système Disney, sera la seule concession à la culture française.

Mais y a-t-il un système, une « idéologie » Disney ? Il existe un petit film, rarement montré, qui peut être considéré comme le testament du fondateur de la firme. On y voit le vieux Walt, accoudé à la maquette d'une ville du futur – une ville, pas un parc d'attractions, – en train d'exposer ses idées, son rêve. Le but de sa vie, explique-t-il, c'est de bâtir cette cité idéale où la violence serait bannie, où les conflits entre les classes sociales seraient estompés. Il vante l'image d'un monde rond, sans aspérités, peint de couleurs tendres, un peu niais, à l'image des scénarios qu'il affectionne. En quelque trois minutes, il esquisse son utopie à base de partage consenti et de gentillesse, une sorte de fourriérisme mou. Il n'était pas le seul à formuler cette idéologie sucrée. Elle était revendiquée par un certain nombre de ses collaborateurs : ceux de la vieille génération.

Avec Michael Eisner – le salarié le mieux payé des Etats-Unis (68 millions de dollars, près de 4 milliards de francs, en 1990), – les choses changent. C'est un homme de cinéma. L'utopie ne semble pas être le premier de ses soucis. La rentabilité de l'entreprise passe avant tout. Disney est une chaîne de profit qui repose sur les images du monde disneyen : on ne change pas une formule qui marche. Les deux parcs américains font un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs. Les nouveaux, qu'ils se trouvent en Asie ou en Europe, doivent utiliser les recettes éprouvées par la Walt Disney Imaginering.

La recette repose sur des attractions bien rodées, un parc où le visiteur, pris en main dès l'entrée, est conduit là où il doit aller, sans faire un pas de côté. Les tapis roulants servent autant à soulager l'effort qu'à canaliser l'imprévu, l'ennemi mortel de ces grands professionnels que sont les hommes de Disney. Le hasard est donc systématiquement traqué. Tout est parfaitement contrôlé. Les spectacles et l'enchaînement des attractions se déroulent comme un ballet huilé. Les points de vue sont tous soigneusement étudiés, comme les objets sont carrossés pour être observés sous un angle précis. Un Disneyland, c'est un immense film se déroulant devant des visiteurs qui ont l'illusion de bouger dans un décor.

Les bâtiments implantés sur le pourtour du parc d'attractions procèdent de la même logique cinématographique. Les hôtels, par exemples. Il sont six, totalisant cinq mille deux cents chambres, disposés autour du Lake Buena-Vista. Des architectes européens ont été contactés pour les réaliser : Jean Nouvel, Christian de Portzemparc, Hans Hollein, Rem Koolhaas ou Aldo Rossi : tous recalés. *« Leurs projets étaient parfois splendides*, explique Robert Fitzpatrick. *Mais ils étaient mal adaptés à notre projet. Celui de Jean Nouvel, un monument très impressionnant, n'était pas assez ludique, celui de Portzemparc s'accordait mal avec ses voisins, celui de Koolhaas, que j'aurais vraiment aimé construire en Californie, ne correspondait pas à notre budget. »* Aldo Rossi, à qui on veut faire refaire sa copie, refuse et, piqué, envoie une lettre à Fitzpatrick où il compare ses déboires à ceux du Bernin « recalé » par Louis XIV. Et de conclure : *« Je ne suis peut-être pas le Bernin, mais vous n'êtes sûrement pas Louis XIV. »* Seul Européen à tirer son épingle du jeu, Antoine Grumbach : il construira le Sequoia Lodge, inspiré des hôtels des montagnes Rocheuses. Les autres seront *dessinés par des Américains qui ont* accepté de *« raconter une histoire »*. Robert Stern, pour Le Cheyenne, aligne les images tirées d'un remake du *Train sifflera trois fois*. Paul Predock juxtapose les petits cubes de ses quarante-deux *pueblos* pour faire passer l'esprit de la frontière mexicaine. Michael Graves, héros de l'architecture post-moderne, et qui joue un rôle important auprès de la compagnie Disney, a reconstitué un petit bout de Manhattan avec ses gratte-ciel miniaturisés et son palais des Congrès.

Un architecte qui ne fait pas partie de la « famille » Disney, le Californien Franck Ghery – une star à Los Angeles, – a réussi une construction très structurée. Il avait proposé pour le centre commercial un espace occupé par soixante-douze piles de 3 mètres de côté et de 12 mètres de hauteur venant mailler régulièrement la surface où seraient disposés des bâtiments dans un ordre aléatoire. Les piles sont reliées par des fils lumineux, métaphore des villes américaines vues d'avion. Amoindri, le projet a été accepté : les piles sont moins nombreuses, moins hautes, mais l'ensemble, avec son clin d'œil à l'architecture courbe des années 50 et ses couleurs acides, est plutôt réussi.

La culture sans majuscule

Réussie encore la gare du RER, dessinée par Jean-Paul Viguier : deux niveaux transparents, un escalator, un mur où l'eau cascade, un autre recouvert de végétation, le tout coiffé de trois chapeaux blancs posés sur des structures vitrées. Une rigueur et une discrétion qui détonnent. Mais ici le commanditaire est la RATP. A côté, Jean-Marie Dutilleul construit pour la SNCF la future gare du TGV, qui drainera les classes moyennes venues de l'Europe entière.

C'est en effet le public qui est visé. L'entrée du parc est chère pour les couches de la population les moins favorisées. Les plus riches ont-elles besoin de se payer cette *« tranche de rêve américain »* ? Des images d'abondance et de facilité, de bonheur aseptisé, bien loin, d'ailleurs, de l'Amérique réelle. *« Notre rôle n'est pas d'être les psychiatres de la réalité*, répond Robert Fitzpatrick. *Si notre but, c'est de distraire les gens, notre business est bien d'ordre culturel. Mais nous, Américains, n'employons pas toujours le mot culture avec une majuscule. »*

La polémique qui se développe en France repose-t-elle sur une incompréhension sémantique ? Aux yeux des responsables américains de Disney, il s'agit là d'un problème qui n'a pas lieu d'être. Leur unique souci, c'est de faire tourner, en Europe, une machine bien rodée. Ses effets secondaires – pervers ? – sont du ressort des usagers. A eux de les résoudre.

EMMANUEL DE ROUX

(1) *L'Express* du 19-25 mars 1992.

Mode d'emploi

Situation : 32 kilomètres à l'est de Paris, en Seine-et-Marne, secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Création : lettre d'intentions signée le 18 décembre 1985, par Laurent Fabius, premier ministre, Edith Cresson, ministre du commerce extérieur, Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, et Paul Séramy, président (UDF-CDS) du conseil général de Seine-et-Marne. Convention signée le 24 mars 1987, par Jacques Chirac, premier ministre, Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Michel Giraud et Paul Séramy.

Début des travaux : août 1988.

Ouverture : 1re tranche, dont le 1er parc à thème Euro Disneyland, dimanche 12 avril. La 2e tranche, dont le 2e parc à thème Disney-MGM-Studios-Europe, est prévue pour 1995, avec, outre les attractions, 3 400 chambres d'hôtel supplémentaires et un Palais des congrès (2 000 sièges).

Superficie : 1re tranche : 600 ha, 6 hôtels, centre de divertissement, golf ; totale : 1 943 ha (le cinquième de Paris).

Horaires : ouvert tous les jours. Jusqu'à fin octobre, de 9 à 19 heures ; jusqu'à minuit pendant les vacances scolaires.

Prix d'entrée : 1 jour, accès illimité à toutes attractions et spectacles, 12 ans et plus : 225 francs, 3 à 11 ans : 150 francs, moins de 3 ans : gratuit. Passeport 2 jours (consécutifs ou non) : 425 francs et 285 francs. Passeport 3 jours (consécutifs ou non) : 565 francs et 375 francs.

Activités : 30 attractions, 32 boutiques, 29 restaurants, 6 hôtels, 5 200 chambres (550 à 1 950 francs la nuit pour 4 personnes), camping-caravaning avec bungalows, un golf de 18 trous, clubs de mise en forme, patinage, location de bateaux. Centre de divertissement et de spectacles (18 000 m²)... et 360 000 arbres plantés.

Jack Lang : fasciné par Orlando

L'hebdomadaire américain *Newsweek* du 13 avril publie une interview de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, à propos de l'ouverture d'Euro Disney.

« J'ai visité Disney World à Orlando ainsi que Universal Studios et j'ai trouvé cela assez fascinant (pretty fascinating). *Il y a là un univers qui est très différent des autres. La question est : est-ce que quelque chose qui est d'une conception tellement américaine peut être transplanté avec succès en Europe ? Je ne peux pas vous le dire »*, explique le ministre, qui continue : *« Je n'ai jamais, jamais dénoncé « l'invasion culturelle » de l'Europe par l'Amérique. Cette expression, qui n'est pas mienne, m'horrifie.*

» Je suis un des principaux propagateurs de la culture moderne américaine. L'Amérique des idées audacieuses et inventives est chère à mon cœur. La question n'est pas la même, ai-je dit, quand on parle de la culture standardisée, de la culture du plus petit commun dénominateur. Il s'agit alors moins d'une culture américaine que d'une culture de marchands (marketing one). »

LIRE AUSSI

■ Un coup d'accélérateur pour la desserte de l'Est parisien.

■ Embauche à guichets ouverts.

■ Une première réussie au Japon.

■ Les profits du rêve.

■ Le portrait de Michael Eisner, PDG du groupe Walt Disney.

■ Les promoteurs démarchent les professionnels du tourisme dans toute l'Europe.

■ Les cartes des voies routières et ferroviaires d'accès au parc, et de la situation du site par rapport aux capitales européennes.

pages 10 à 12

L'OUVERTURE D'EURO DISNEY A MARNE-LA-VALLEE

A trente-sept minutes du Châtelet

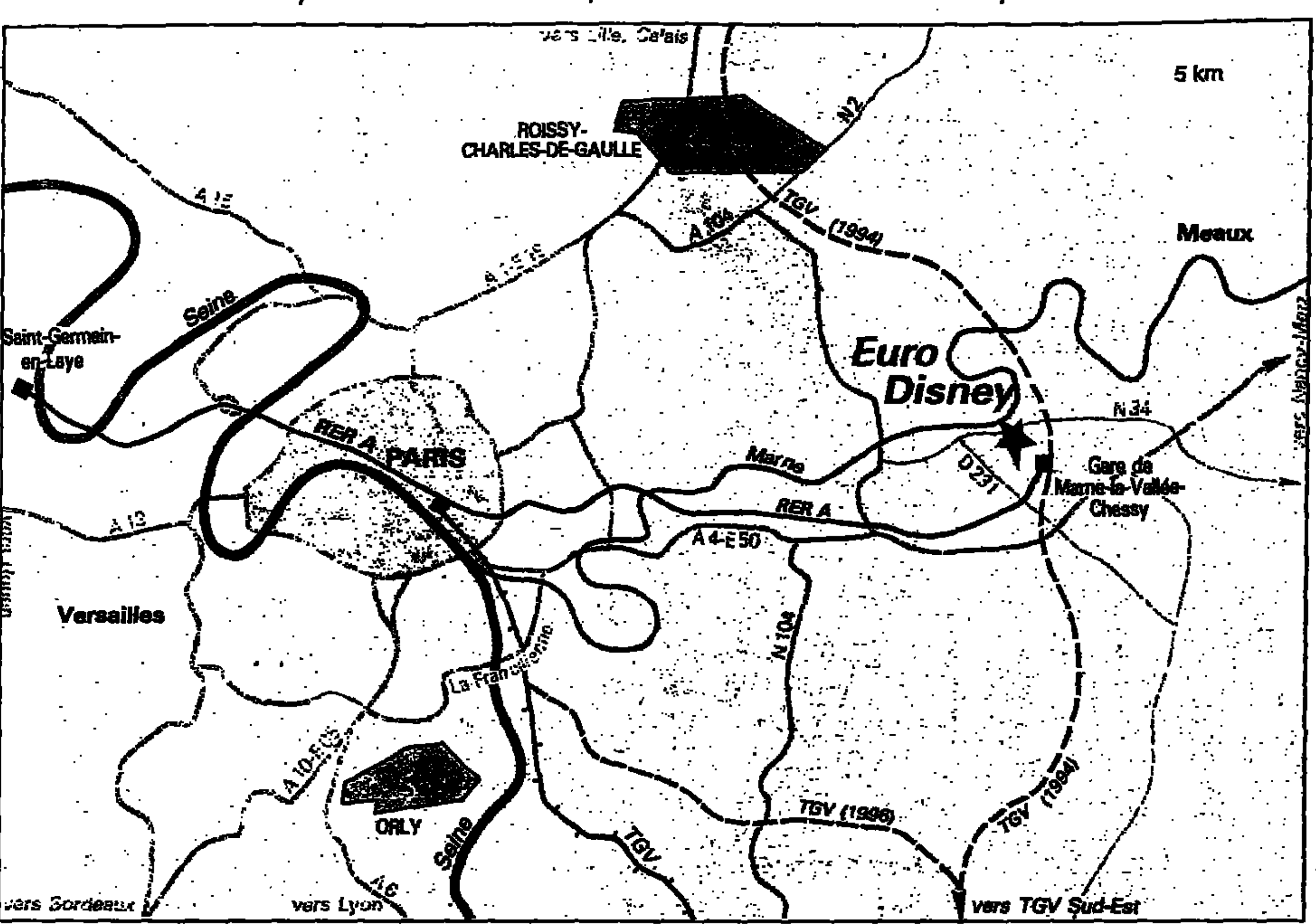
Un coup d'accélérateur pour la desserte de l'Est parisien

LES pouvoirs publics ont investi près de 3 milliards de francs dans les différents travaux d'aménagement des transports autour du parc. Bertrand Ousset, directeur général adjoint de l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée qui a acheté puis équipé l'ensemble des terrains revendus à Euro Disney, prend bien soin de préciser que leur prix a tenu compte des différents équipements : *« La négociation avec Disney a permis d'anticiper la réalisation d'équipements qui étaient de toute façon prévus dans le SDAU de 1976. Nous avons gagné quelques années, un peu comme l'a fait la Savoie olympique. »*

Jusqu'à la fin de 1992, le prolongement de la ligne A du RER ne comportera cependant que la gare de Marne-la-Vallée-Chessy, située à l'entrée du parc. Six millions d'amateurs de Mickey devraient l'emprunter chaque année, contre seulement 1,5 million de résidents de cette partie de la ville nouvelle. La station de Bussy-Saint-Georges, qui ouvrira à la fin de l'année, permettra, par contre, de desservir un autre secteur où doit se développer l'urbanisation future de Marne-la-Vallée. Les aménageurs de la ville nouvelle attendent avec beaucoup d'impatience la décision de créer une nouvelle gare à Serris. Elle devrait desservir le futur centre d'affaires de 1 million de mètres carrés de bureaux dont la mise en chantier est prévue en 1994. Ce projet constitue pour les aménageurs du secteur IV de la ville nouvelle le deuxième volet du développement de la zone après l'ouverture des deux tranches du parc.

Autre élément important du dispositif de desserte du parc, et par là même du centre d'affaires de Marne-la-Vallée, la gare d'interconnexion des TGV. Contiguë à la gare de RER, celle-ci n'ouvrira qu'au milieu de 1994. Elle devrait recevoir, sur ses cinq quais, des TGV en provenance du nord de la France et de l'Europe et un peu plus tard ceux venant de Grande-Bretagne par le tunnel sous la Manche. Tous ces trains bifurqueront sous les pistes de Roissy pour se rendre à 270 km/h jusqu'à Euro Disney. Plus tard, en 1996, une liaison sera réalisée à Massy avec les lignes du TGV Sud-Est. La SNCF a déjà prévu des TGV-charters pendant les week-ends. Une navette à grande vitesse est même envisagée pour desservir l'aéroport de Roissy où sont attendus le quart des visiteurs. Cette gare doit aussi favoriser la commercialisation du centre d'affaires de Marne-la-Vallée.

Alors qu'Euro Disney n'apporte qu'une garantie de recettes pour l'exploitation de la ligne RER, la société américaine a largement participé (plus de 200 des 800 millions de francs) à la construction d'une gare qui n'était pas prévue sur le site même dans la convention avec l'Etat. Pour la SNCF, cette interconnexion représente un investissement de 7,6 milliards de francs sur cinq ans, à rapprocher de ses 22 milliards de francs de budget annuel. La desserte routière du site continue à poser de nombreux problèmes aux services départementaux de l'équipement. Même si elle est à contre-courant des flux en direction de la capitale, la circulation vers le parc va s'ajouter à celle d'une zone difficile.



L'élargissement de la Francilienne

Les autocars en provenance de Roissy devraient emprunter jusqu'à l'autoroute A 4, une Francilienne déjà très chargée. Son élargissement, programmé pour l'été 1995, va devenir indispensable. Les habitants de Lagny, Montévrain et Chessy s'inquiètent de voir passer certains des cars en provenance de Roissy sur l'étroite nationale 34, qui traverse leurs communes situées au nord du parc, et qu'ils appellent déjà la « collectrice ». Les responsables de la DDE estiment que cette voie d'accès s'avérera en fait beaucoup plus difficile pour les transporteurs, qui n'auront d'autre solution que d'accéder au parc par le sud et par l'autoroute A 4.

Si les deux échangeurs sur l'autoroute A 4 ont été logiquement financés par l'Etat et la région, les nombreuses voies d'accès au site (pénétrantes, boulevard circulaire) ont été à la charge du conseil général de Seine-et-Marne. 250 millions de francs qui n'apparaîtront que dans le nom donné à la principale voie d'accès au site. Celui de Paul Séramy, le président du conseil général récemment décédé, qui avait signé, au nom du département, la convention avec la société Disney.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Embauche à guichets ouverts

14 500 salariés : la moitié des emplois créés en France en 1991

LA petite souris américaine, en débarquant sur le Vieux Continent, s'est lancée dans le recrutement. Depuis le 2 septembre 1991, Euro Disney a embauché 14 500 personnes, saisonniers compris. Mais l'opération n'est pas terminée. Par affiches, dans le métro ou ailleurs, la société de Mickey s'évertue à attirer encore plus de candidats et fait même les yeux doux aux étudiants qui pourraient travailler à mi-temps.

Pour la première année d'exploitation, il fallait créer davantage que les 12 000 emplois prévus, explique Pierre Janier, directeur des ressources humaines, venu de Schlumberger. Et si le rythme se maintient, c'est qu'il faudra, en permanence, compenser l'inévitable *turn over*. Pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, par exemple, à la fois les plus volatiles et les plus soumis, en région parisienne, à une situation de pénurie endémique, on estime même que les effectifs sont renouvelés à 70 % au cours d'une année. Euro Disney a éprouvé de grandes difficultés dans ce secteur et, parce qu'elle prévoit d'accueillir une clientèle à 75 % étrangère, ses recrutements ont été très internationaux.

Le chiffre des emplois nouveaux (14 500) donne dans la démesure. A titre de comparaison, dont on ne se prive pas au siège de Marne-la-Vallée pour balayer les reproches régulièrement faits au groupe américain, les effectifs salariés ne se sont accrus que de 31 000, pour la France entière, en 1991. Avec l'aide de tous, du conseil régional d'Ile-de-France (qui a subventionné des formations en langues) à l'ANPE (qui a organisé des stages et participé à l'opération), il a fallu monter un énorme dispositif pour être prêt à temps.

« La fusée comportait trois étages », raconte Pierre Janier, avec la vague des recrutements en région parisienne (71 %), en province (8 %), puis en Europe (19 %). Le reste provenait du monde entier, dont la moitié des Etats-Unis, où une campagne, *« it's time to go home »* (il est temps de rentrer chez vous), a séduit 200 managers d'origine européenne. En fait, les Français ne représentent pourtant que 62 % du personnel car, localement, des étrangers ont pu se manifester. C'est ainsi que les Britanniques constituent le deuxième groupe national, avec 12 %, suivis des Néerlandais, avec 4 %, *« mais il fallait aussi sélectionner un cuisinier mexicain pour un restaurant spécialisé »*.

Un contrat de travail en trois heures

Pour réussir, les grands moyens ont été utilisés. A Marne-la-Vallée, mais aussi lors d'un week-end mémorable à l'Aquaboulevard, les candidats pouvaient venir sans rendez-vous, et repartir avec un contrat de travail en poche, trois heures plus tard. Du jamais vu. Puis il a fallu résoudre en masse les problèmes de logement, en participant à la construction de trois résidences, en s'associant à des programmes avec des organismes collecteurs du 1 %, puis en œuvrant avec des partenaires financiers pour disposer d'un parc locatif. Actuellement, 600 salariés sont logés chez l'habitant, et nombreux sont ceux qui vivent à l'hôtel, en attendant.

Progressivement, les moyens de transport s'organisent avec des circuits de cars mais l'arrivée du RER devrait apporter une amélioration. *« Globalement, nous avons reçu un meilleur accueil en province que dans la région parisienne »*, note toutefois M. Pierre Janier. *« En dehors de Paris, les candidatures ont été plus positives. Le Parisien, lui, est grognon. Il râle plus facilement et il dénigre davantage. »* Cette année, les 2 500 saisonniers travailleront d'avril à septembre dans le parc aux côtés des 12 000 salariés sous contrat à durée indéterminée qui se répartissent entre 5 000 dans le parc, 5 000 dans les hôtels et 2 000 dans ce que Disney appelle la *« zone support »* (administration et entretien).

Selon la règle maison, deux seules grandes catégories existent pour les 1 200 métiers recensés, les cadres, qui pèsent 13 % de l'ensemble, et les non-cadres, tous soumis à une convention collective unique et spécifique, signée il y a un mois par la CSL (Confédération des syndicats libres) et la CFE-CGC. *« La CGT, prévenue de la négociation, n'y a pas participé et la CFDT ne dispose d'un délégué syndical que depuis quinze jours »*, prévient M. Janier, pour réfuter toute influence patronale dans le choix des affiliations à une centrale. Il se trouve, affirme-t-il, que la CSL était la seule organisation à être présente sur le site, lors des premières élections professionnelles, en juillet 1991. *« Nous ne l'avons pas créée, contrairement à ce que j'ai lu »*, insiste-t-il.

Tous en scène

Quant à la convention collective, elle tient compte du caractère particulier de l'activité et devrait rester propre à Euro Disney, selon la direction. Certes, il y a bien en discussion une convention collective des parcs de loisirs en France, *« mais elle n'est pas encore finalisée »*, et, objecte-t-on, en tout état de cause, *« nous sommes différents »*.

Volontairement à part, donc, la société de Mickey a également dû former tous les arrivants, sans exception, au point d'y consacrer 7 % de la masse salariale en 1990, *« plus en 1991 et sûrement autant en 1992 »*. Au sein de l'université Disney, chaque membre du personnel a consacré une à deux journées à la découverte de *« la philosophie du groupe »* puis, dans son département d'affectation, a appris au cours de deux autres journées les techniques plus précises liées à son poste.

Il a fallu faire répéter des cohortes de personnages, héros du *« merveilleux monde de Disney »*, entraîner les serveurs et les vendeurs des boutiques, parfois pendant quelques semaines. Tout a été vérifié, une partie du personnel interprétant le rôle de clients, selon des scénarios définis. Tous les cadres ont suivi des programmes pour s'adapter au *« style de management Disney »*, et 800 managers ont passé une semaine en stage. Près de 300 d'entre eux sont allés aux Etats-Unis pour apprendre à travailler dans leurs secteurs correspondants et y sont restés jusqu'à trois mois.

« Si on a bien fait notre boulot, nous avons recruté les compétences qui seront nécessaires à notre développement », veut croire Pierre Janier, dans la plus pure tradition Disney. *« Nous misons sur la personne et sur l'évolution. Les Fitzpatrick de demain sont déjà parmi nous. »* Sûr d'offrir des perspectives de carrière, il rappelle les objectifs, *« doubler nos effectifs dans les cinq ans qui viennent »*, avec l'ouverture, toujours prévue en 1995, d'un autre parc et ses hôtels. *« Le 12 avril, ce n'est qu'un démarrage. »*

ALAIN LEBAUBE

Le syndrome du maître de l'univers

DIFFÉRENCE de culture ou rejet du gigantisme ? L'opinion publique française a été surprise, et quelquefois choquée, par le déferlement des *cast members*, en lieu et place de salariés, ou amusée par l'arrivée des *« imagénieurs »*, condensé des ingénieurs et créatifs, chargés d'inventer les attractions du parc. Au milieu des champs, en Ile-de-France, Euro Disney imposait ses concepts et ses habitudes avec la certitude de l'expérience.

Méfiance ou mésentente ? A la suite de quiproquos ou de quelques incidents, moins anecdotiques qu'ils n'en avaient l'air, des divergences prirent forme. Ainsi à propos du fameux « code des apparences », qui stipule avec une précision pointilleuse comment chacun doit être habillé, coiffé et maquillé. Tout y est prévu, du port de *« sous-vêtements appropriés »* à la longueur millimétrique des ongles, en passant par le nombre et la forme des boucles d'oreilles ou les chaussettes, nécessairement noires. Parce que le document en question ne figure pas dans le règlement intérieur, l'inspection du travail a dressé procès-verbal, en novembre 1991, et transmis le dossier au parquet du tribunal de Créteil (Val-de-Marne).

Premiers licenciements

Il en fut de même, en février, quand l'une des sociétés, la SARL Euro Disneyland Imagineering, procéda à de premiers licenciements. Officiellement, la mesure intervenait pour cause de fin de chantier, alors qu'on avait promis aux aménageurs *« du travail jusqu'en 2017 »*. Mais il semble aussi que, au fil du temps, un fossé d'incompréhension se soit creusé entre les équipes françaises et les tenants du savoir-faire américain.

Entre autres désaccords, il y eut la délicate question du respect des normes en matière de sécurité, les uns se référant aux spécifications françaises et les seconds ne pouvant admettre que les *« standards Disney »*. Il fallut que le bureau Véritas et la commission départementale, composée de pompiers, déclarent Blanche-Neige non conforme pour que la menace fût prise au sérieux et les modifications opérées.

Mais faut-il mettre tout cela sur le compte de l'esprit gaulois et de l'incorrigible suffisance américaine ? Un livre de Joe Flower, traduit en français (1), permet de corriger ce cliché. Devant le succès du groupe Disney, bien des professionnels d'Hollywood mettraient en cause l'arrogance des enfants de Mickey. Des maires protestent parce qu'ils ne sont pas consultés sur des projets qui bouleverseraient Orlando, Burbank ou Long Beach.

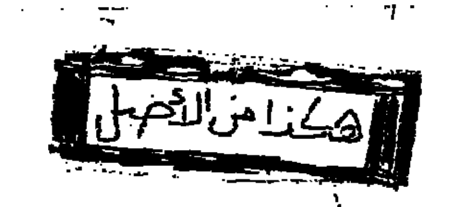
A l'intérieur des parcs, les relations avec les syndicats sont qualifiées de méprisantes et, comme en France, le « code des apparences » n'est pas toujours supporté. Le capitaine, britannique, du transatlantique *Queen Mary*, transformé en attraction, a été licencié pour avoir refusé de couper sa moustache.

Même des clients contestent. Ainsi, une femme et sa fille, qui arborait des cheveux verts, ont gagné un procès parce qu'on leur refusait l'entrée d'EPCOT. La communauté homosexuelle de Los Angeles a obtenu la condamnation de Vidéopolis qui séparait, sur la piste de danse, les couples de même sexe.

Selon l'auteur de l'ouvrage, un analyste de Wall Street prétendrait que Disney pourrait, un jour, être menacé par *« le syndrome du maître de l'univers »*.

A. Le.

(1) *Disney, les managers du rêve*. Editions Maxima.



L'OUVERTURE D'EURO DISNEY A MARNE-LA-VALLEE

Une première réussie

Situé dans la périphérie de Tokyo, Disney Land vient de fêter son cent millionième visiteur

TOKYO

de notre correspondant

POINT de *Mickey* en samouraï. Et pourtant, en dépit des *konnichiwa* (bonjour) qui ont remplacé les *hello* des personnages costumés qui accueillent les visiteurs, le Disney Land de Tokyo est une enclave américaine, à vingt minutes de la capitale par le métro. Construit sur des terrains conquis sur la baie, le Dysney Land, dont le château de Cendrillon pointe ses tours dans le ciel de la nébuleuse urbaine du grand Tokyo, se perd dans le kitsch architectural ambiant.

Maihama, dans la commune d'Urayasu où est situé le parc, était autrefois une plage où l'on ramassait des algues et des coquillages. Après l'avoir remblayée, les promoteurs décidèrent d'en faire un haut lieu des loisirs de masse et non un site industriel comme c'était le cas de l'autre côté de la baie. Yasu yuen, l'un des premiers Luna Parc du Japon, ouvert dès les années 30 à Urayasu, avait incité Oriental Land, société dans la mouvance de Mitsui Real Estate (qui remblayait la baie), à s'intéresser à la commune. Elle acheta 210 hectares de terrains en bordure de mer et, en 1974, contacta Disney, qui tout d'abord hésita. Puis, en 1979, fut signé le contrat pour construire au Japon la réplique du parc de Californie. Disney fournissait son savoir-faire et son nom en échange de 10 % sur les entrées et de 5 % sur les ventes ; Oriental Land devait financer, construire et gérer le parc. Celui-ci fut achevé en avril 1983. Coût de l'investissement : 1,4 milliard de dollars.

Du point de vue commercial, c'est un succès : en mai dernier, Tokyo Disney Land a fêté son cent millionième visiteur. En 1991, il a reçu 16,1 millions de visiteurs, et son chiffre d'affaires s'est élevé à 1,1 milliard de dollars, soit une augmentation de 1,2 % sur l'année précédente. L'effet Disney s'est fait sentir sur Urayasu, dont la population a quadruplé au cours des dix dernières années. La petite ville est devenue le pôle d'attraction d'une industrie de loisirs. L'euphorie mercantile a toutefois ses inconvénients : Oriental Land est devenu un si puissant contribuable que la mairie doit capituler devant ses exigences. Ainsi, lorsqu'elle voulut construire un cimetière, elle se heurta à un veto. L'odeur de l'encens dérangerait les visiteurs de Disney. Les habitants d'Urayasu bénéficient d'un prix réduit pour pénétrer dans le monde de la fête, mais, pour enterrer leurs morts, ils étaient priés d'aller ailleurs...

La vague de loisirs de masse

L'une des clés du succès de Disney au Japon tient aux initiatives de sa direction pour attirer plusieurs fois les mêmes visiteurs en renouvelant constamment les manifestations, mais aussi en rendant très difficile une visite complète en une seule journée. L'ouverture d'un second parc est envisagée, et la société a déjà acheté 350 000 mètres carrés de terrains. Les hôtels ont surgi, comme bambous après la pluie, autour du parc. Ils disposent au total de 3 200 chambres. Le Tokyo Bay Hilton est complet toutes les fins de semaine, et trois autres hôtels sont en cours de construction. Le Disney de Tokyo est porté par la vague de loisirs de masse qui a déferlé sur l'archipel. Les Japonais disposent de plus d'argent, ont un peu plus de temps libre et sont en quête de distractions, sans faire preuve de plus d'imagination que leurs homologues occidentaux. Disney, le plus grand parc d'amusement du Japon, offre aux familles des loisirs sans surprise. Il fait partie du marathon des vacances bien remplies, un endroit où l'on vient dépenser 350 francs en moyenne dans les bazars et restaurants.

La multiplication des parcs d'attraction sur le modèle de Disney, au Japon même et dans le reste de l'Asie, est symptomatique d'un cosmopolitisme de la culture de masse. Disney Land fut un pionnier, mais il n'a plus le monopole de ce « dépaysement » garanti. Il reste un modèle où l'on puise des recettes. Ainsi au Space World de Yahata, la ville sous la fumée des hauts-fourneaux du Kyushu, c'est un lapin Lucky, avec sa cape étoilée et ses lunettes en forme de hublots qui est le guide. Ce parc, construit par Nippon Steel, le géant de l'acier, soucieux de diversifier ses activités vers l'industrie des loisirs, a la particularité de vouloir faire du ludique-éducatif, en donnant aux visiteurs qui le désirent des rudiments de connaissances sur l'espace.

Neige artificielle en Malaisie

Il y a actuellement au Japon quatorze parcs de loisirs de grande taille, et vingt autres sont en cours de construction pour un marché annuel dont on prévoit qu'il se chiffrera à quelque 100 milliards de francs. Villages du monde entier (hollandais, tyrolien), Village du Père Noël ou Village de l'époque Edo (règne des shogun Tokugawa), chacun est soigneusement ciblé. Séoul, Taïpei, Hongkong, Singapour et bientôt Delhi ont, ou auront, leurs parcs. Plutôt que de se lancer dans des répliques du Disney, certains innovent en mêlant châteaux de la Belle au Bois dormant et vaisseaux spatiaux à quelques éléments de l'imaginaire local.

A Séoul, le roi du chewing-gum, Shin Kyuk-ho, a ouvert, en 1989, Lotte World Adventure auquel il ajouta un an plus tard Magic Island, un parc en plein air. Les « recettes » Disney, à commencer par les mascottes Lotty et Lorry, répliques de Mickey et Minnie, sont là. Les deux parcs d'attraction Lotte attirent 3,5 millions de visiteurs par an. Ils font partie d'un gigantesque complexe d'amusements au sud de Séoul (coût : 1 milliard de dollars) comprenant hôtels, stades, village folklorique et grand magasin.

Ailleurs, les promoteurs de parcs cherchent à se détacher des stéréotypes américains. C'est le cas du Middle Kingdom (l'Empire du Milieu) ouvert en 1990 à Hongkong qui a pour thème l'histoire de Chine (1,6 million de visiteurs). Singapour fait de même avec un Haw Par Vila 2 millions de visiteurs qui joue sur la mythologie chinoise. L'Etat de Johore, en Malaisie, s'est lancé dans la construction d'un parc, d'un coût de 700 millions de dollars, dénommé Pays des Merveilles d'hiver, qui sera saupoudré de neige artificielle. Il sera conçu par des Américains, réalisé par des Japonais et visité par 1,4 million d'Asiatiques.

PHILIPPE PONS

Les comptes de fées

Suite de la première page

Michel Giraud obtient du premier ministre la nomination d'un négociateur unique pour l'Etat et la région : Jean Peyrelevade, président de la Compagnie financière de Suez et de la Banque Indo-Suez et ancien directeur adjoint du cabinet de Pierre Mauroy à Matignon. Le président du conseil général de Seine-et-Marne, Paul Séramy (UDF-CDS), se jette à fond dans la bataille aux côtés du président du conseil régional.

Ce sera lui qui, un soir de décembre 1985, fera basculer la décision de ses hôtes américains qu'il a invités au château de Vaux-le-Vicomte, en engageant le département pour 450 millions de francs de travaux de voirie contre une garantie conjointe de l'État et de Disney jusqu'à un maximum de 200 millions si le département apparaît perdant en 2003 ! Une « lettre d'intention » sera signée quelques jours plus tard, le 18 décembre, par Michael Eisner, patron de Walt Disney Company, et Laurent Fabius.

Une ville de 200 000 habitants

Les dirigeants de Mickey s'amusent lorsqu'ils entendent aujourd'hui que leur choix de Marne-la-Vallée au détriment de Barcelone était arrêté dès l'origine. Jusqu'à ces jours de décembre 1985, jurent-ils la main sur le cœur, ils hésitaient encore. Le 1er septembre, le ministre espagnol du tourisme et des transports n'avait-il pas avoué : *« Nous voulons obtenir Disneyland à n'importe quel prix ! »*

Avant le coup de pouce de Paul Séramy, il avait fallu triompher de plusieurs épreuves à partir du moment où Disney avait jeté son dévolu sur l'Europe, continent de ses plus gros succès cinématographiques et berceau, en 1932, du *Journal de Mickey*. Deux cents sites avaient été visités, seulement survolés pour certains. Robert Fitzpatrick, PDG d'Euro Disney, rappelle que l'attitude des dirigeants politiques du pays d'accueil qui se devaient de ne pas paraître *« hostiles aux affaires et aux étrangers »*, jouerait un rôle déterminant.

De fait, après la lettre d'intention signée par Laurent Fabius, c'est Jacques Chirac qui paraphera, le 24 mars 1987, la convention définitive. Et Michel Rocard, quelque temps plus tard, un avenant technique. L'entreprise verra passer, avant l'inauguration, cinq premiers ministres : tous la soutiendront. Quand la droite cohabitante créera un établissement public, EPA-France, pour ôter à EPA-Marne, présidé par un socialiste la maîtrise de l'aménagement, les deux établissements disposeront néanmoins du même directeur général, Jean Poulit, puis Gilles Ricono.

Deuxième critère de sélection : les infrastructures. Deux aéroports à proximité, le RER que la RATP – sous la présidence de Claude Quin, venu du PC – a finalement accepté de prolonger de 10,9 kilomètres jusqu'à l'entrée du parc, l'autoroute A4 équipée de deux échangeurs supplémentaires : *« Aucune ville, estime Robert Fitzpatrick, n'avait autant d'infrastructures. »*

Mais l'atout ultime fut le « bassin de population ». La Seine-et-Marne couvre la moitié de l'Ile-de-France où résident 10 millions d'habitants, où séjournent chaque année 20 millions de touristes attirés par Paris, et aussi par Versailles et mille curiosités. *« Neuf millions de personnes visitent annuellement la forêt de Fontainebleau »*, notait Paul Séramy.

Disney a calculé que 17 millions d'habitants sont à deux heures de route, 41 millions à quatre heures, 109 millions à six heures et 310 millions à 2 heures de vol *(voir carte ci-contre)*. L'affaire était presque entendue. Elle se joua même de la météo, moins propice qu'à Barcelone. Marne-la-Vallée était le site, *« le plus au sud de l'Europe du Nord »* où vit la clientèle la plus friande des parcs, affirme Robert Fitzpatrick, *« et surtout l'expérience du parc Disney à Tokyo, dont le climat ressemble à celui de Marne-la-Vallée, nous a montré que, les accès ayant été couverts, cet obstacle n'en est pas un. »*

La quasi-unanimité en faveur de l'accueil de Disney en France, tant dans la classe politique – à l'exception des élus du PC et de ceux, moins nombreux à l'époque qu'aujourd'hui, du Front national et des Verts – que dans la population – 85 % des personnes interrogées, selon un sondage réalisé à l'initiative du conseil régional d'Ile-de-France –, surprend en pays gaulois. Elle a eu, en tout cas, pour effet immédiat une rapidité inaccoutumée dans la conduite et l'exécution des travaux.

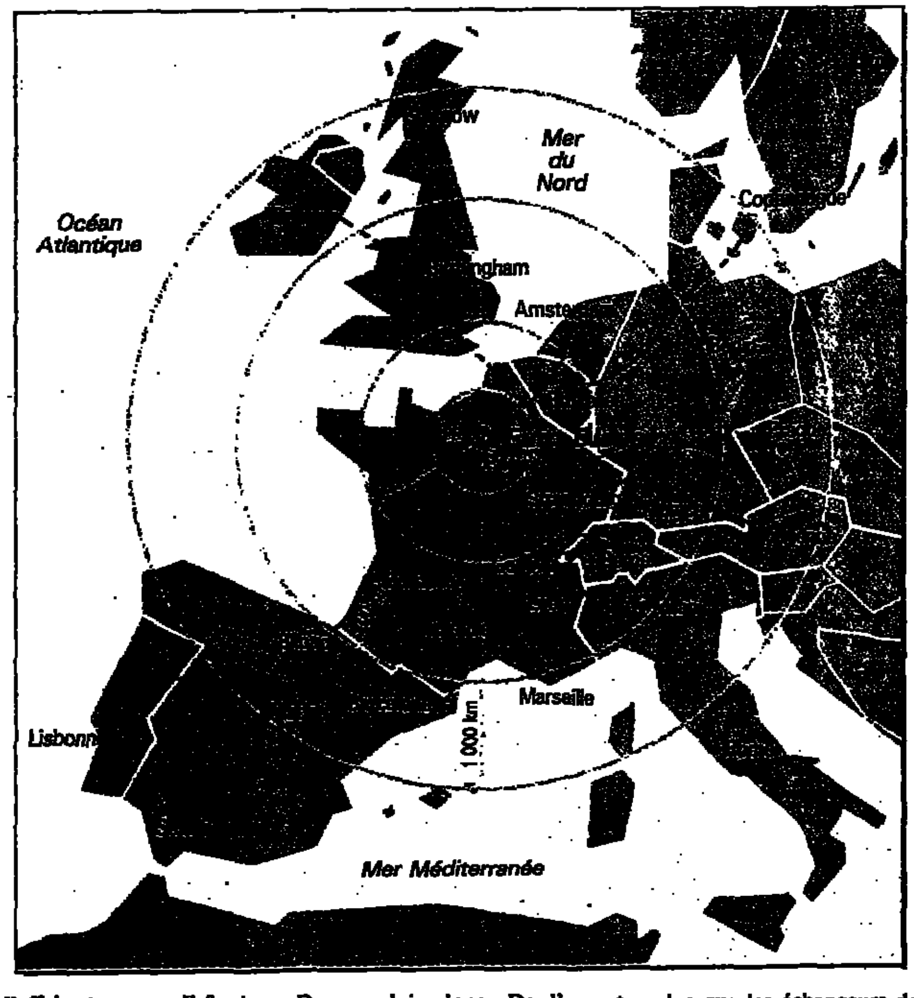
Le bouclage de l'autoroute A 86 baptisée « deuxième périphérique » à 10 kilomètres de Paris et commencée dans les années 70, a pris de sept à dix ans de retard ; le contrat de Plan État-région, déjà un an sur la programmation en matière de transports. Mais à Marne-la-Vallée, en trois ans et demi, 4 millions de mètres cubes de terre ont été déplacés. Les câbles, les réseaux d'énergie, d'eau potable et d'eaux usées nécessaires à une ville de 200 000 habitants ont été mis en place. Une ligne et une gare de RER et deux échangeurs autoroutiers ont été construits, de même qu'une gare pour un futur TGV. Les dents de quelques chefs d'entreprise ont parfois grincé, mais tous les délais prévus, et serrés, ont été respectés.

Des recettes pour les communes d'accueil

C'est que l'enjeu, tel qu'il est apparu d'emblée et continue d'apparaître, est de taille. Tous les protagonistes du choix du site répètent d'ailleurs : *« Il est évident que nous le referions aujourd'hui ! »*. Cet enjeu se compte d'abord en termes d'emplois, et d'emplois à l'est d'une agglomération parisienne déséquilibrée. Trop de bureaux offrent à l'ouest un emploi pour des gens logés à l'est, contraignant des millions d'employés à une transhumance quotidienne. Euro Disney peut opposer un énorme contrepoids. Enorme ? La phase I, inaugurée le 12 avril, de construction du parc à thèmes Euro Disneyland, de six hôtels, du centre de divertissements, des infrastructures, d'un lac de 4 hectares, d'un golf et de 10 000 mètres carrés de bureaux, a fourni du travail, depuis 1988, à un millier d'entreprises et quelque 10 000 ouvriers du bâtiment, du génie civil, des corps de métier. Le chantier de la phase II qui doit s'ouvrir en août prochain en occupera *au moins autant* jusqu'en 1995.

Pendant que s'achevaient les premiers travaux, le recrutement du personnel Euro Disney commençait. Robert Fitzpatrick cite le chiffre de 14 000 personnes engagées. Certains spécialistes mettent un bémol à ces chiffres d'emplois. L'urbaniste Pierre Merlin souligne que 90 % sont des emplois non qualifiés. Alain Lipietz, « l'économiste des Verts », avait estimé, il y a quelques années, qu'en tenant compte du fait que les emplois Disney voient le jour au détriment d'autres, nécessaires à l'Ile-de-France – mais que ne les a-t-on créés ! – et des emplois agricoles supprimés, le solde d'emplois nouveaux chutait notablement.

Quoi qu'il en soit, les chiffres réels seront aisément vérifiables quand l'affaire tournera. Il faudra aussi, ne cessent de rappeler les promoteurs, prendre en considération le fait que, selon les expériences américaine et japonaise, un parc *« génère quatre emplois extérieurs pour un chez Disney »*.



La deuxième tranche apportera un lot au moins équivalent. Un deuxième parc à thèmes « Disney-MGM-Studios-Europe » emploiera 4 500 personnes. Le siège social de Disney-Europe regroupera les filiales installées actuellement à Londres, Francfort et Milan, 90 000 mètres carrés de bureaux et des plateaux de production, des décors extérieurs permanents. On construira aussi un millier de logements. Le centre urbain du Val-d'Europe profitera du voisinage de Disney. Il contribuera, selon le vœu de Charles Boetto, président du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) des Portes de la Brie qui réunit les cinq villages du secteur IV, à *« faire exister une ville qui accueille les parcs Disney et non Disney-Ville »*. Soixante-dix mille mètres carrés de bureaux sont prévus, un centre commercial régional à Serris, une université ou un centre universitaire, et deux pôles d'habitat totalisant près de 5 000 logements.

Au plein de la deuxième phase, à la fin du siècle, le nombre d'emplois d'Euro Disney devrait approcher 30 000, et en 2017, au terme du projet, 60 000. Pour être lointaine, la perspective met déjà du mouvement, même aux marges de l'Ile-de-France. La chambre de commerce et d'industrie de Reims et Epernay a noté que Marne-la-Vallée n'est qu'à une heure de route de la capitale de la Champagne, et va lancer 13,08 millions de francs de travaux d'aménagement pour rendre l'aéroport de Reims capable d'accueillir près de 500 000 passagers par an.

Des emplois donc. De l'argent aussi. Chiffre d'affaires prévu dès les toutes prochaines années : 5 milliards et demi de francs. En 2001 : plus de 22 milliards. Selon des experts, la dépense étrangère due à la première phase devrait générer un solde net positif de la balance des paiements de 4 milliards de francs dès l'année d'ouverture. L'incidence sur le PIB serait de 0,28 %.

Les cinq communes d'accueil verront leurs recettes fiscales augmenter. La commune de Chessy *(1 000 habitants)* encaissera 364 millions de francs, cumulés d'ici à l'an 2000. De 1992 à la fin du siècle, Euro Disney devrait apporter 2,636 milliards de francs à la fiscalité locale. La TVA produira 750 millions la première année, 4 milliards et demi en l'an 2000. Euro Disney affirme avoir versé près de 40 millions de francs de taxes diverses avant l'ouverture. Même ramenée par un vote du Parlement de 18,6 % à 7 %, la TVA sur le seul prix des tickets d'entrée rapportera, bon an mal an, 150 millions de francs.

Quand on soupèse ces chiffres, on est tenté de comprendre le mot de Paul Séramy : *« On pourra me reprocher d'avoir accueilli Disney. Mais beaucoup moins qu'on aurait pu me reprocher de l'avoir refusé ! »* Les collectivités locales ont beau se défendre d'espérer profiter de Disney, elles auront, par ricochet, une part du gâteau. Pour l'instant, les parkings de 11 000 places près de la gare du RER sont déclarés réservés aux honorables sujets du royaume de Mickey, mais des négociations sont en cours pour en étendre l'accès à la population locale. Il y a fort à parier que le prolongement du RER, inévitable quel qu'ait été l'aménagement du secteur IV, ne serait pas encore en service, pas plus que les échangeurs de l'A 4. Pour autant, argent et emplois ne sont pas venus d'un coup de baguette magique. L'Etat, la région, le département, les communes ont eux-mêmes investi. Au cours de la première phase, 2,7 milliards de francs d'argent public ont été mis directement dans l'affaire et 1,2 devraientt l'être au cours de la deuxième. Le SAN des Portes de la Brie a engagé 650 millions de francs et s'apprête à apporter encore plus d'un milliard pendant la deuxième phase. D'autres participations indirectes ont arrondi le pot commun : prêt d'un montant de 4 milliards de francs de la Caisse des dépôts à un taux préférentiel de 7,85 %, appel public à l'épargne pour 4 milliards...

Quant au « cadeau » qu'auraient consenti les pouvoirs publics sur le prix des 2 000 hectares acquis par Disney, il faut, pour en juger, savoir qu'EPA-France a acheté les terrains en les payant 11,10 francs le mètre carré aux exploitants agricoles, et les a revendus, viabilisés, 530 francs à Euro Disney, selon M. Fitzpatrick. Aujourd'hui encore, Michel Giraud répond sans hésiter : *« Il est absurde de dire que nous nous sommes couchés dans le lit des Américains. Ce que nous avons fait pour attirer et accueillir Disney n'était pas cher payer. »*

L'idylle qui a présidé à la naissance de Disney à Marne-la-Vallée, et que le temps n'a pas entamée n'écarte pas tous les nuages. Si les expropriations, à l'origine, n'ont pas suscité beaucoup de réclamations, des riverains ont tout de même dû céder la place, certes correctement indemnisés. Ceux qui sont restés souffrent du bruit des feux d'artifice, du passage des bennes à ordures et des cars, de la foule omniprésente, quand bien même leur logement a pris de la valeur.

Beaucoup d'employés du parc pensent qu'ils ne supporteront pas longtemps les conditions de travail : salaires plus que modestes grignotés par des exigences vestimentaires, de transports, de logement. L'absence de prévision de construction de logements (1 000 seulement dans la première phase) n'arrange rien. Ils croient peu aux promesses de promotion.

Les rigueurs du droit américain

Des entreprises ont connu quelques déboires. Huit d'entre elles – sur plus d'un millier – étaient encore en litige avant l'ouverture du parc. *« Ces sociétés nous ont pris pour des enfants parce que nous vivons dans le monde de Mickey et de Cendrillon »*, déclare Robert Fitzpatrick. Quarante sous-traitants condamnés par le dépôt de bilan de leur groupement ont été aidés par Euro Disney qui, selon la Fédération nationale du bâtiment, *« a accepté de payer une seconde fois des travaux qu'elle avait déjà réglés au groupement »*. Il semble que certains entrepreneurs se soient laissé prendre aux subtilités et aux rigueurs du droit et de l'usage américains. Quand on connaît les déplorables habitudes des entreprises françaises, qui sous-estiment les devis pour emporter les marchés ou décrocher les subventions (à peine commencés, les travaux de la ligne Météor de métro à Paris voient déjà l'estimation de leur coût par la RATP dépassée de... 40 % !), on s'étonne moins.

Ces difficultés mettent en lumière la capacité réciproque de Disney et des Européens à s'adapter les uns aux autres. L'histoire ouvrière et sociale de la vieille Europe, par exemple, ne peut être ignorée, qui suscite une grève des transports le jour de l'inauguration et pourrait, d'autres jours, gripper le fonctionnement de la belle machine. Cette intelligence entre les amateurs continentaux et les impitoyables Yankees acquise, Euro Disney devrait voguer sur des eaux plus calmes, comme le pressentent les investisseurs puisque l'action émise il y a deux ans et demi a déjà doublé de valeur. Et tant pis pour ceux qui gémissent devant le péril d'une « colonisation culturelle ». Ils s'inquiètent du risque de voir contaminés les visiteurs qui viendront à Disney, une fois l'an, mais ignorent le succès d'une émission comme « Disney Parade », regardée chaque dimanche par six millions de jeunes téléspectateurs.

CHARLES VIAL

L'OUVERTURE D'EURO DISNEY A MARNE-LA-VALLEE

Les profits du rêve

Le groupe américain tire aujourd'hui l'essentiel de ses bénéfices de l'exploitation des parcs

NEW-YORK

de notre correspondant

IMPOSSIBLE de mettre la main sur un document officiel rédigé par Michael Eisner sans qu'à un moment ou à un autre le PDG du groupe Walt Disney y ait glissé quelques informations concernant les études de ses fils ou la dernière idée géniale de son épouse. Impossible aussi d'ouvrir un document comptable sans être impressionné par les courbes de chiffres d'affaires, de bénéfices et d'investissements qui, en dépit de la pause observée en 1991 pour cause de récession aux Etats-Unis, caractérisent la gestion de Michael Eisner.

« Famille, travail, profit », tel est, depuis 1984, le credo de ce transfuge des studios Paramount qui, parachuté à la tête de Walt Disney, a su développer cette usine à rêves pour en faire une formidable machine économique. *« Dans son secteur, je ne connais pas d'autre société qui fasse aussi bien. Tous ses concurrents le regardent avec envie »*, confirme Stephen Bannon, le président de Bannon and Company, banque d'investissement spécialisée dans les magasins et l'industrie de loisirs.

« Walt Disney ne voulait pas qu'on parle de sexe »

C'est à Hollywood que s'installe, en 1923, Walter Helias Disney, après avoir quitté Kansas-City, où il a fait faillite trois ans plus tôt en essayant de vendre ses premiers dessins animés et notamment le fameux *Alice au pays des merveilles*, dont personne ne voulait alors. C'est dans un studio qu'ont été créés d'abord Mickey Mouse, puis tous les personnages nés de la fabuleuse imagination de Walt Disney, d'abord destinés au cinéma, puis adaptés à partir de 1955 pour la télévision.

La même année, Walt Disney ouvre son premier parc d'attractions à Anheim, toujours en Californie, avant de lancer les plans d'une deuxième installation, qui devra être bâtie à Orlando, en Floride. Ce parc à thèmes ouvrira ses portes en octobre 1971. Entre-temps, le groupe – après la mort de son fondateur, en décembre 1966, il est confié dans un premier temps à son frère, Roy O. Disney, puis à un trio composé de Card Walker, Donn Tatum et Ron Miller, pourtant rodés par les frères Disney – semble avoir perdu son âme. Il ne retrouve pas la capacité de création d'antan qui lui a permis de se développer dans les quatre secteurs d'activité de Walt Disney Company : le cinéma, la télévision, les parcs à thèmes et les produits dérivés chargés de commercialiser le nom du groupe, qui, soixante-dix ans après sa création, figure encore parmi les cinq logos les plus connus du grand public. En dépit d'indéniables succès à l'écran (par exemple *Un amour de coccinelle*), les studios, dans les années 70 et au début des années 80, n'arrivent pas à équilibrer leurs comptes. Pas plus que Disney Channel, un réseau de diffusion par satellite qui s'avère plus coûteux que prévu. Heureusement, les parcs gagnent de l'argent, et l'ouverture d'un troisième Disneyland au Japon permet au groupe de rester dans la course et d'attirer les convoitises. En 1984, Walt Disney Company échappe de peu à une OPA lancée par Saul Steinberg, spécialiste des raids financiers, avant d'accepter de mauvaise grâce de confier son sort à Michael Eisner.

Bon père, bon patron, mais dur en affaires, selon l'image traditionnelle du chef d'entreprise américain, Michael Eisner, doté d'une imagination débordante, se prend de passion pour ce groupe, dont il fait véritablement exploser l'activité sans en changer la culture. Du moins pas trop. *« Walt Disney n'aurait pas aimé* Pretty Woman. *Il ne voulait pas que l'on parle de sexe »*, raconte à Los Angeles Joe Flower, l'auteur d'un ouvrage consacré à la saga du groupe (1). *« En six ans*, explique-t-il, *la société est devenue méconnaissable. Ses actifs ont été triplés, de même que son chiffre d'affaires. Les bénéfices ont été multipliés par huit, et le cours de l'action en Bourse par douze. Comment s'étonner dans ces conditions de l'admiration sans bornes que Wall Street (dont Stephen Bannon) voue à Disney version Eisner ? »*

Fin 1991, la société affichait un chiffre d'affaires consolidé de 6,2 milliards de dollars (contre 2,8 milliards en 1987), en augmentation de 6 % sur l'année précédente, et un bénéfice net de 824 millions de dollars, en baisse, lui, de 23 %. Les parcs à thèmes et les installations de loisirs ont encore constitué plus du tiers de l'activité totale, mais les bénéfices tirés de ce qui reste la « vache à lait » du groupe, ont chuté de 31 % l'année dernière, en raison d'une moindre fréquentation par le public américain, d'où l'intérêt tout particulier que Michael Eisner porte au premier parc européen.

Le dernier anniversaire de Liz Taylor

Comme d'habitude, il a tout inventé, tout supervisé en personne. Là encore, celui qui n'affiche d'autre ambition que de *« rendre les gens heureux »* s'est efforcé de limiter les risques en investissant un minimum d'argent (160 millions de dollars sur un programme dépassant les 4 milliards de dollars au total), en pariant aussi sur des personnages de légende d'origine européenne qui devraient éviter tout phénomène de rejet d'un modèle trop américain, estime Joe Flower..

« Nous faisons de la soupe, mais de la soupe de première qualité », admettait en privé Walt Disney quand on évoquait devant lui l'indigence de l'une ou l'autre de ses productions.

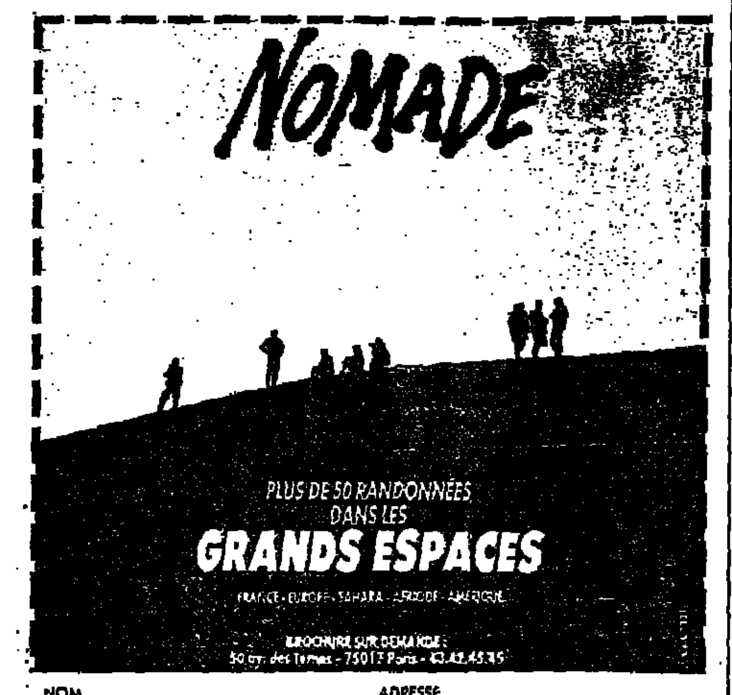
A ceux qui reprochent aujourd'hui à Michael Eisner d'avoir transformé Mickey Mouse en simple tiroir-caisse, l'actuel patron se contente en guise de réponse de lisser sa cravate à l'effigie de la célèbre souris aux grandes oreilles, en désignant du doigt le château de la Belle au bois dormant, le joyau d'Euro Disney. Sous-entendu : vous ferez comme tout le monde, vous viendrez.

Il y a plus de trente ans, un anticapitaliste notoire, Nikita Khrouchtchev, avait tenté de forcer l'entrée du royaume de Mickey à Anheim à l'occasion d'une visite officielle aux Etats-Unis. Des raisons de sécurité avaient fini par l'en dissuader. Il y a quelques semaines, à la fin février, un autre service de sécurité quadrillait le même parc simplement pour assurer la protection de Liz Taylor et de ses mille invités venus célébrer le soixantième anniversaire de la célèbre comédienne. La légende continue.

SERGE MARTI

(1) *Disney, les managers du rêve. De Walt Disney à Michael Eisner*, par Joe Flower. Editions Maxima-Laurent du Mesnil, 148 F.





Eisner le Kid

Du Middle West à la Californie une vie qui ressemble à une légende

LOS ANGELES

Correspondance

IL était une fois un gamin issu d'une famille huppée de New-York. Il dormait avec un Picasso dans sa chambre, et devait lire une heure pour avoir le droit de regarder une demi-heure de télévision. Chez les Eisner, une famille d'avocats et d'industriels, l'art occupait une place importante. *« Très franchement, je préférais le sport, les westerns, les films avec Doris Day »*, assure Michael.

Plus tard, l'étudiant néglige le droit et les universités de la côte Est pour entreprendre des études de médecine dans un petit collège du Middle West. Alors même que, de son propre aveu, il s'ennuie sur la chimie organique, il s'éprend d'une belle du département de théâtre, qui ne répond guère à ses avances. Pour débloquer la situation, il imagine d'écrire une pièce où elle aurait le rôle principal. Michael Eisner a trouvé sa discipline, il s'inscrit en études théâtrales et en langue anglaise.

Excité par la télévision, il se fait embaucher par la chaîne NBC avant de rejoindre ABC, où il apprend son métier de producteur. Chaque soir, il se rend au théâtre et fréquente les music-halls, *« ce qu'on fait de plus sophistiqué dans le domaine de la culture populaire »*. Il n'est toujours pas allé à Disneyland, mais raconte que c'est à l'âge de vingt-cinq ans, dans un cinéma drive-in du Bronx, qu'il eut sa première émotion Disney, avec *Pinocchio*...

En 1976, le New-Yorkais s'installe à Los Angeles, et Barry Dillier l'appelle à la Paramount, comme président du studio. De la télévision au cinéma le même flair s'impose. *La Fièvre du samedi soir, Grease, les Chevaliers de l'arche perdue*, c'est lui. *« Je faisais déjà des films Disney-esque »*, explique-t-il (1).

« Sous le contrôle des fous »

Et, huit ans plus tard, quand Disney, après des années de marasme, cherche un chef, on pense à lui. Quelqu'un de la maison exhorte ainsi le conseil d'administration : *« Tous les grands studios ont eu des fous à leur tête. Quant à Walt Disney, il était complètement dingue ! Notre institution doit retomber sous le contrôle de fous, j'entends de fous créatifs. »* Michael Eisner est embauché : le gamin entre dans le plus grand magasin de jouets du monde, avec un salaire mirobolant.

Travailleur acharné, tenace en affaires, il est devenu le premier véritable héritier de Walt Disney, faisant progresser les bénéfices de l'entreprise au rythme de 20 % l'an (2). Il déborde d'idées, passant des films (auxquels il consacre la moitié de son temps) à la télévision (Disney Channel), aux parcs où il entreprend de grands travaux à la manière des monarques. *Pater familias* attentif, cet homme de cinquante ans ne s'est jamais départi d'un optimisme et d'un enthousiasme où certains ne voient que simplisme et naïveté.

Le conte du Prince Michaël colle à la légende américaine. Parti de l'Est, sélect mais grincheux, trempé aux valeurs du Middle West – travail, famille, rigueur, – qui étaient celles de Walt Disney, il atterrit naturellement sur le rivage californien des grands mythes populaires. L'univers de Disney et ses valeurs familiales, Michael Eisner y croit innocemment. Ces adéquations, entre le gosse et l'adulte, l'homme jaloux de sa vie privée et son costume d'entrepreneur font l'étoffe des réussites et des histoires qui finissent bien.

CLAUDINE MULLARD

(1) *Storming the Magic Kingdom*, par John Taylor, Ballantine Books.

(2) Pari tenu depuis 1984, à l'exception de l'année 1991.

Démarchage tous azimuts

Compagnies aériennes, tour-opérateurs, agences de voyage, les promoteurs du parc ont mis dans leur jeu tous les professionnels européens du tourisme

LA réussite d'Euro Disney va se juger sur la fréquentation du parc de loisirs, mais aussi sur la capacité à remplir les 5 200 chambres d'hôtels qui ont été construites autour de lui et représentent une capacité comparable à celle des hôtels qui existaient dans le département avant l'arrivée des Américains.

Dès sa première année d'activité, Euro Disney table sur un chiffre d'affaires d'environ 6 milliards de francs répartis également entre le parc et les six hôtels. Or, il n'est pas assuré que beaucoup de visiteurs acceptent d'y loger. Pour réduire les risques, Euro Disney a développé une offensive commerciale avec des exigences jugées parfois excessives par les professionnels du tourisme.

Les clients du parc ne seront pas les mêmes que ceux des hôtels. La première année, Euro Disney compte remplir ses chambres avec une majorité de Français, d'Anglais et d'Allemands (20 % pour chacune de ces nationalités). En revanche, les 11 millions de visiteurs du parc devraient venir pour la moitié de la France, dont une bonne part de la région parisienne. Selon les prévisions d'Euro Disney, le 1,4 million de nuitées auxquelles la société s'attend la première année seront réservées pour environ la moitié par des appels directs ou par l'intermédiaire d'une agence de voyages, pour 30 % à 40 % par des tour-opérateurs, et pour 5 % à 10 % par les congrès ou séminaires. L'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et Londres disposent même de numéros verts pour réserver.

« Nous prévoyons un remplissage de notre parc hôtelier de 70 % la première année et plus encore l'année suivante », explique John Winder, directeur des ventes, qui reconnaît cependant que l'exploitation du parc est plus sûre. *« On peut moduler beaucoup plus facilement les frais d'exploitation du parc que ceux des hôtels, en jouant sur les heures d'ouverture et les emplois saisonniers ou à temps partiel »*.

Exclusivité ou pas ?

Pour commercialiser des séjours de 3 ou 4 jours avec 2 ou 3 nuits, comprenant la visite du parc et éventuellement d'autres excursions, Euro Disney a passé des accords avec une quarantaine de tour-opérateurs, pour l'essentiel des Européens. Accords commerciaux, « préférentiels » ou plus rarement d'exclusivité selon les cas. Dans les pays lointains, la société a préféré passer des accords d'exclusivité, comme au Japon avec la société Miki Tourist.

Un accord, signé avec la compagnie aérienne SAS, lui confère l'exclusivité des voyages par avion depuis la Scandinavie. Sa filiale « tourisme », Vingresor, sera le seul tour-opérateur en Suède à organiser des séjours et bénéficiera de tarifs spéciaux pour les Suédois se rendant en voiture depuis leur pays. En échange, SAS a pris des engagements sur un certain nombre de réservations suivant la saison.

Mais pour que l'exclusivité ait un sens, il faut que le voyagiste ou la compagnie aérienne contrôle réellement une part importante des voyages. Or, en Europe continentale, on se déplace beaucoup plus par la route ou le rail, et en individuel de surcroît, que par avion : d'où la réserve des compagnies aériennes à s'engager vis-à-vis de Disney. D'autant que le parc de Marne-la-Vallée n'est pas isolé comme celui de Floride.

L'inquiétude des hôteliers parisiens

Air France a jugé inutile de se présenter comme transporteur « officiel » du parc, compte tenu du prix que demandait Euro Disney et de la position privilégiée de l'aéroport de Roissy. La compagnie a préféré passer un accord commercial par le biais de sa filiale de tour operating Tourisme France International par lequel elle s'engage à vendre un certain nombre de forfaits vers certaines destinations. En revanche, Visit France, filiale d'Air Inter, a réussi après de rudes négociations, à vendre de tels forfaits à partir de la province (voyage en avion, location de voiture, 2 nuits, 3 jours dans le parc) sans obligation de remplissage.

En Allemagne, Euro Disney a passé des accords *« majeurs »* avec deux grands tour-opérateurs. *« Nos accords avec Neckermann ou DER nous permettent de couvrir 80 % du marché national »*, explique John Winder. Les contrats sont négociés âprement, font remarquer certains voyagistes. Les responsables du parc placent la barre très haut et exigent un engagement sur un volume de réservation, quand ce n'est pas sur un chiffre d'affaires. Résultat : certains voyagistes ont renoncé, comme Kuoni en Suisse, à s'entendre avec la société.

Des interlocuteurs d'Euro Disney ont été choqués par les exigences des Américains. De même, la société, qui affecte de mépriser ses petits concurrents, a néanmoins demandé à certains professionnels du tourisme de ne pas travailler avec d'autres parcs de loisirs. Les intéressés s'en défendent et expliquent qu'il a tout au plus été demandé à certains d'entre eux de ne pas faire figurer un autre parc que le leur dans un même forfait.

Certains tour-opérateurs, comme Imholz en Suisse, estiment avoir pris un risque. *« Nous nous sommes engagés, en tant que partenaire prioritaire, sur un contingent de 40 chambres par jour que nous devrons remplir été comme hiver »*, explique un cadre d'Imholz.

Beaucoup de clients, en provenance de l'étranger, préfèrent résider à Paris, voire dans des hôtels moins coûteux des environs. En Angleterre, la société de ferry Sealink, qui n'a pas d'accord sur la vente de séjours dans les hôtels d'Euro Disney, a mis au point ses propres forfaits dans des hôtels parisiens ou à moins de 30 kilomètres du parc. Ces forfaits, affirme-t-elle, sont nettement moins chers que les forfaits commercialisés par la compagnie concurrente P and O, partenaire « privilégiée » d'Euro Disney, qui vend des forfaits dans ses hôtels.

Il n'y a pas de comparaison possible, affirme Euro Disney qui joue sur la spécificité de son parc hôtelier. Ses hôtels reconstituent une ambiance typique, Far-West, Nouveau-Mexique, New-York. Une chambre, qui peut accueillir une famille de 4 personnes, coûte 750 F la nuit, en haute saison, dans un hôtel « confort » jusqu'à 1 950 F et 2 750 F dans un hôtel de « grand standing ». Pour limiter le développement de la concurrence, Euro Disney dispose d'une arme non négligeable : grâce à une convention passée avec les pouvoirs publics en 1987, son accord préalable est nécessaire à l'implantation de tout parc de loisirs ou hôtel de plus de deux étoiles dans un rayon de 10 kilomètres.

Durs en affaires mais prometteurs

En France, Euro Disney a créé son propre tour-opérateur, Euro Disney Vacances. Comme l'explique son directeur, Luis del Olmo, un ancien de la chaîne hôtelière Holiday Inn, les professionnels français ne sont pas orientés vers la vente de séjours en France. Les clients français composent eux-mêmes leur « menu » et s'adressent directement à des agences de voyages, des caristes. Euro Disney Vacances a des objectifs modestes : il compte pour ses douze premiers mois d'exploitation sur 20 000 clients seulement.

Deuxième raison, il n'y a pas en France, dans ce secteur, de société vraiment puissante qui puisse constituer pour Euro Disney un partenaire intéressant. *« Il n'y a pas de portes fermées, pas d'exclusive. Mais nous préférons évidemment travailler avec des gens avec qui nous avons l'accord le plus large »*, remarque John Winder. Façon élégante de parler : *« l'accord le plus large »* signifie un engagement solide. L'accord que les responsables du parc ont signé avec Havas Voyages est caractéristique. Non seulement Havas distribuera, comme toutes les agences de voyages, les forfaits mis au point par Disney Vacances, mais il va préparer avec celui-ci d'autres forfaits (hébergement, vacances, week-ends, séjours de groupes) dont il aura l'exclusivité.

De la même façon, Euro Disney a signé un accord d'exclusivité avec le partenaire de Havas-Voyages, France-Tourisme. Ce dernier s'est associé à sa concurrente Cityrama pour faire une sorte de GIE qui aura l'exclusivité des excursions en région parisienne à partir des hôtels d'Euro Disney. Ainsi Disney a-t-il eu en face de lui « les » spécialistes parisiens des visites en car de la capitale.

Les négociations ont été et demeurent encore difficiles : tant qu'Euro Disney n'aura pas réussi sa première saison, des doutes subsisteront. Certains cependant n'hésitent pas à s'engager : *« Je ne comprends pas l'attitude hostile à l'égard d'Euro Disney*, nous disait ainsi, à l'automne dernier, Roberto Laperche, président de France-Tourisme. *Certes, ils sont durs en affaires. Mais il est normal qu'ils fassent valoir leurs atouts. »* Roberto Laperche, déjà correspondant de PTS, le premier tour-opérateur britannique à avoir conclu un accord avec Disney, croit au succès du parc, et sans réserves : *« Nous ne gagnerons pas grand-chose la première année*, souligne-t-il. *Nous prévoyons 30 000 clients, le dixième de ce que nous faisons sur Paris. Mais c'est un investissement. Je suis prêt à m'engager sur le moyen terme, parce que nous sommes tous intéressés à leur succès : cela va encore accroître le nombre de visiteurs à Paris. Et nous espérons bien récupérer ensuite une partie des visiteurs du parc... »*

De leur côté, des organisateurs de salons, voire certains grands hôteliers parisiens, partagent, en partie, ce diagnostic. *« L'apport en chambres d'Euro-Disney peut être très important au moment où l'on manque parfois de chambres à Paris. »* De fait, Euro Disney table sur les séminaires pour remplir ses hôtels de « haut de gamme ». En particulier sur les visiteurs d'outre-Atlantique, à qui l'on pourrait offrir un décor et un séjour auxquels ils sont habitués en même temps qu'un certain dépaysement. Ainsi, les responsables du parc ont-ils fondé leurs calculs sur la base « un adulte pour un enfant » au lieu d' « un adulte pour trois enfants », comme à Orlando.

GUY HERZLICH et MARTINE LARONCHE

Contamination : le sang des prisons

Querelles de spécialistes, lenteurs administratives, volonté de ne pas aggraver les tensions en milieu carcéral : ce n'est qu'après l'été 1985 que les collectes « à risques » prirent fin

Plusieurs documents jusqu'alors inédits montrent qu'un grand nombre de contaminations par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines s'expliquent par le fait que des prélèvements massifs ont eu lieu, pendant la première moitié des années 80, dans les prisons françaises (*le Monde* du 11 avril). Dans la seconde partie de notre enquête nous montrons dans quelles circonstances fut décidé, de manière trop tardive, l'arrêt de ces collectes.

« Cote d'alerte dans les prisons », titrait à la Une *le Monde* du 19 avril 1985 en relatant la dégradation du climat en milieu pénitentiaire, et notamment les agressions contre des gardiens et le nombre record de détenus (près de 45 000 pour 32 500 places). En mai, en moins de dix jours, il y avait eu six suicides de détenus. En juin, un groupe d'intellectuels lançait un appel en faveur d'une *« nouvelle politique pénale »*. L'effervescence atteignait son comble durant l'été, et le président de la République accordait, à l'occasion du 14 juillet, une grâce dont devaient bénéficier 2 763 détenus, pour la plupart incarcérés à Fleury-Mérogis, Fresnes, la Santé et Bois-d'Arcy.

Les responsables de la direction générale de la santé et de la transfusion sanguine invoquaient, comme chaque année à la même époque, une pénurie de sang face à l'augmentation prévisible des accidents de la route. Tous craignaient que l'annonce de l'arrêt des collectes de sang en milieu pénitentiaire ne soit de nature à aggraver la situation.

Le docteur Jean-Baptiste Brunet (épidémiologiste à la direction générale de la santé) fit, le 20 juin, une communication sur les collectes de sang en prison devant la commission consultative nationale de la transfusion sanguine, structure chargée de conseiller le gouvernement sur la politique transfusionnelle. *« Il apparaît actuellement peu raisonnable*, déclara-t-il, *de collecter du sang dans des lieux où la moitié de la population appartient à des catégories à risques. »* Au cours de la même réunion, le docteur Bertrand Saint-Paul, du CTS de Versailles, indiqua que 16 % des entrants à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy avaient été trouvés séropositifs. Pour autant, aucune mesure immédiate de prévention généralisée ne fut prise.

« La mesure des dégâts »

Toujours à cette période, une autre enquête, réalisée auprès des détenus de Fresnes par le docteur Najib Duedari (directeur du centre départemental de transfusion du Val-de-Marne) démontrait le danger de telles collectes. *« Dès que j'ai réussi à négocier avec les différents laboratoires producteurs la fourniture des tests disponibles à cette époque, j'ai organisé une collecte pilote. C'est là que j'ai pris la mesure des dégâts que nous avions pu causer*, confie le docteur Duedari. *Cette enquête portait sur 298 détenus donnant leur sang. Un interrogatoire médical avait, dans un premier temps, permis d'en exclure 92. Sur les 206 détenus restants, nous avons trouvé 15 porteurs du virus du sida, soit 7 %. Il s'agissait vraisemblablement de détenus qui avaient participé à des collectes de sang préalables. Nous avons, par ailleurs, pu retrouver une soixantaine des détenus qui avaient été exclus de cette collecte. Les deux tiers présentaient des stigmates biologiques incompatibles avec l'utilisation de leur sang. L'analyse de leur dossier médical démontra, par ailleurs, que certains, qui ne présentaient pas ces stigmates, avaient néanmoins des antécédents de toxicomanie. »*

Le docteur Duedari adressa le 2 août une note au cabinet de M. Laurent Fabius, alors premier ministre, au ministère de la santé et au professeur Jean Ducos, président de la Société nationale de transfusion sanguine. Il reprenait les conclusions du travail qu'il venait d'effectuer au grand quartier des prisons de Fresnes. Ses résultats furent transmis à la même époque à Mme Ezratty et à la chancellerie par le docteur Espinoza qui situait alors, chiffres à l'appui, l'ampleur du problème *(lire encadré ci-contre)*.

Toujours durant l'été 1985, au centre de transfusion de Bordeaux, qui réalisait quatre à six collectes annuelles à la maison d'arrêt de Gradignan (700 détenus, dont plus d'une centaine de toxicomanes), les responsables décidèrent au vu des premiers résultats sérologiques, de détruire les 55 poches de sang de la collecte réalisée le 1er juillet, puis d'annuler la collecte prévue en octobre. Une thèse de médecine devait révéler peu après que sur 242 prélèvements sanguins pratiqués en 1985 et 1986 sur des détenus toxicomanes (198 entrants et 44 déjà incarcérés), on relevait plus de 55 % de sérologies positives vis-à-vis du sida (1).

Le 1er juillet 1985, le comité santé-justice, structure récente réunissant des membres de l'inspection générale des affaires sociales, de la direction générale de la santé et de l'administration pénitentiaire se réunit. Ordre du jour : les collectes de sang en prison. On évoqua alors les résultats de deux études en cours à Fresnes montrant que la moitié des détenus étaient atteints de perturbations hépatiques et que cinq d'entre eux présentaient un tableau clinique très évocateur du sida. Les résulats de l'étude de Bois-d'Arcy furent également communiqués.

Parmi les mesures arrêtées, il fut décidé qu'une collecte de sang prévue le 12 juillet à Fresnes n'aurait lieu que *« dans la mesure où elle [pourrait] être accompagnée d'un dépistage systématique »*. *« D'une façon générale*, ajoutait-on, *toute collecte doit être précédée de l'élimination des donneurs à risque, notamment par la distribution de plaquettes questionnaires visant à exclure les toxicomanes et les porteurs de maladies évolutives. »*

« Suspension temporaire »

Durant l'été 1985, plusieurs collectes de sang furent encore organisées dans des prisons françaises, à Toulouse et à Rennes notamment. C'est en octobre que Mme Myriam Ezratty, directrice de l'administration pénitentiaire, estima qu'une telle situation ne pouvait plus durer. Une « note » datée du 11 octobre fut adressée par les directions régionales de l'administration pénitentiaire aux chefs d'établissement afin de les informer de la « suspension temporaire » des collectes de sang dans les prisons.

Le 7 novembre 1985, le docteur Bahman Habibi, directeur scientifique du CNTS, présenta un rapport à la commission consultative nationale de la transfusion sanguine. Il indiquait notamment qu'une enquête internationale effectuée par ses soins durant l'été 1985 dans 25 pays, montrait que la quasi-totalité des organismes chargés de la collecte de sang s'abstenaient de prélever en milieu carcéral. Dans plusieurs pays, ces collectes avaient été interrompues dès 1982 à cause notamment de la grande fréquence des détenus, souvent toxicomanes, infectés par le virus de l'hépatite B.

Isolement psychologique

Le docteur Habibi recommandait alors aux établissements français de transfusion d'*« éviter la collecte de sang en milieu pénitentiaire comme dans tout lieu ou collectivité comportant potentiellement un nombre élevé de personnes à risque »*. Compte tenu des constats et des décisions qui venaient d'être prises, ces recommandations furent adoptées sans difficulté par la commission. Le docteur Jean Ducos, président de la commission consultative nationale de la transfusion sanguine, directeur du CTS de Toulouse, déclara toutefois craindre que *« l'éviction des lieux de collecte habituels* [ne] *renforce l'isolement psychologique des détenus. D'autant*, ajoutait-il, *qu'il semble que les dons de sang sont pris en compte dans les décisions de remise de peine »*. Lors de la même réunion, le docteur Brunet déclara qu'une position officielle de la chancellerie aurait été « préférable », mais que celle-ci ne l'avait pas *« souhaité »*.

Les responsables actuels du système transfusionnel reconnaissent que les collectes pratiquées en milieu carcéral, jusqu'à la fin de 1985, ont pu être à l'origine de nombreuses contaminations post-transfusionnelles. Le premier cas connu est celui de l'affaire Courtellemont, du nom d'une femme contaminée par le virus du sida plusieurs années après des transfusions consécutives à un accident de la route. L'expertise judiciaire avait démontré que la contamination avait pour origine le sang d'un détenu de Fleury-Mérogis (2).

Interrogés par des cliniciens cherchant à établir l'origine de nombreux cas de sida post-transfusionnels, les responsables de plusieurs centres de transfusion, comme celui d'Evry qui a collecté jusqu'en juillet 1985 à Fleury-Mérogis, sont à la recherche de détenus – ou d'anciens détenus – considérés comme pouvant être à l'origine de contaminations. Ces situations se multiplient depuis la mise en place de la procédure d'indemnisation.

Comment expliquer qu'aient perduré des pratiques dont on mesure aujourd'hui les conséquences et qui, en toute logique, auraient pu cesser dès la mise en évidence, dans les années 70, de la forte prévalence du virus de l'hépatite B chez les détenus ou, en tout cas, dès la circulaire de la direction générale de la santé en 1983 ?

Différents arguments peuvent être avancés. Il y a d'abord une querelle de disciplines, sinon de chapelles médicales. Certains responsables transfusionnels reconnaissent ne pas avoir *« pris au sérieux »* cette circulaire, émanant de spécialistes de virologie et d'épidémiologie peu au fait, croyaient-ils, des questions relatives à la transfusion. Il y avait aussi le sentiment diffus, chez nombre de transfuseurs, que, pour l'essentiel, les problèmes de contamination virologiques étaient maîtrisés depuis qu'ils disposaient d'un marqueur de l'infection par le virus de l'hépatite B. On retiendra encore l'erreur commise par nombre d'entre eux quant aux véritables proportions des détenus (homosexuels et toxicomanes) potentiellement infectés par le virus du sida.

Le poids du silence

Cela n'explique pas tout. Il y a aussi les sous-estimations et les erreurs commises par les responsables de la transfusion sanguine française, dont on mesure les effets dramatiques. Il faut ajouter le poids du silence, la politique du secret qui prévalait en 1985 dès lors que l'on abordait la question du sida et des prisons. Les priorités n'étaient pas d'ordre sanitaire. Il s'agissait, avant tout, de savoir s'il fallait ou non distribuer des préservatifs aux détenus ou encore si la prison était, promiscuité aidant, un lieu « sidatogène ».

Plusieurs éléments témoignent de la volonté de certains représentants des pouvoirs publics d'empêcher certaines voix médicales ou scientifiques d'expliquer qu'une proportion importante des détenus était contaminée ou pouvait l'être. Un risque épidémique que l'on pensait à tort maîtrisé, la volonté de poursuivre une pratique aidant au maintien du fragile équilibre pénitentiaire et le souci de ne pas stigmatiser gardiens et détenus en assimilant prison et sida, tout cela explique que l'on ait continué les collectes de sang là où le risque de contamination était le plus grand.

L'aveuglement était tel que plusieurs responsables de centres, disposant des premiers tests de dépistage, découvrant les *« incroyables »* résultats des premières sérologies en milieu pénitentiaire, et voulant cesser les collectes dans les prisons durent s'opposer à leurs autorités locales de tutelle, préfet ou direction départementale de l'action sanitaire et sociale. C'est ainsi encore que des responsables affirment aujourd'hui avoir dû mentir, pendant l'été et l'automne 1985, en prétendant qu'ils n'avaient plus les possibilités techniques de collecter en milieu carcéral. D'autres ont collecté en prison mais n'ont pas utilisé ensuite le sang des détenus ; un sang dont tout le monde avait fini par comprendre qu'il risquait de donner la mort et qui fut alors détruit.

J.-Y. N. et F. N.

(1) Sida, toxicomanie et milieu carcéral : enquête épidémiologique à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan, no 123, 1987. Thèse de médecine de M. Jean-Michel Provost (université de Bordeaux). Le 10 février 1986, à la tribune de l'Académie nationale de médecine, le docteur Michel Bénézech (Bordeaux) annonçait que le taux de détenus séropositifs dans les maisons d'arrêt des grandes villes françaises était de 50 à 200 fois supérieur à celui de la population générale.

(2) La cour d'appel de Paris, confirmant le jugement du tribunal de grande instance de Fontainebleau, a accordé, le 7 juillet 1989, 2 300 000 F à Mme Courtellemont *« en réparation de son préjudice strictement personnel, découlant de la contamination »*. Cette indemnisation devait incomber au conducteur du véhicule à l'origine de l'accident, à son employeur ainsi qu'à la compagnie belge d'assurances, La Patriotique.

La mise en garde du docteur Espinoza

Le 26 juillet 1985, le docteur Espinoza adressait au professeur Jacques Roux, directeur général de la santé, et à Mme Myriam Ezratty, directrice de l'administration pénitentiaire, un nouveau rapport sur le don de sang au grand quartier de Fresnes. Il donnait en particulier les résultats de la collecte qui avait eu lieu à Fresnes le 11 juillet et pour laquelle il avait pu disposer de tests de dépistage du virus du sida. Sur les 298 sujets qui s'étaient présentés à cette collecte, 94 avaient été récusés à la suite de l'interrogatoire (69 étaient toxicomanes). 44 flacons sur les 204 prélevés avaient été éliminés à la suite du dépistage biologique (15 étaient séropositifs). Une analyse rétrospective des dossiers médicaux pénitentiaires avait montré en outre que 35 donneurs n'avaient pas révélé leur appartenance à un groupe à risque aux médecins du CDTS. 25 étaient des toxicomanes.

Ces résultats, écrivait le docteur Espinoza, montrent qu'il n'était *« pas envisageable de poursuivre le don du sang au grand quartier du Centre pénitentiaire de Fresnes, sur le plan éthique, mais aussi sur le plan économique »*. Indiquant que la fréquence des porteurs du virus de l'hépatite B et du virus LAV au sein de la population pénale posait *« un problème de santé publique »*, il précisait que 54 % des donneurs bénévoles qui s'étaient présentés à la collecte appartenaient à un groupe à risque. Et que, sur les donneurs ayant été effectivement prélevés, 34 % appartenaient à un groupe à risque.

Dans ces conditions, écrivait-il, le dépistage par les médecins interrogateurs du CDTS *« n'est pas fiable »*, pas plus d'ailleurs que le dépistage par le service médical pénitentiaire. Quant au dépistage biologique, le docteur Espinoza estimait qu'il n'était pas *« efficace à 100 % »*. En conséquence, il annonçait qu'il avait décidé de ne pas réaliser la collecte prévue le 1er août.

Erreurs mortelles

par Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

ON peut désormais prendre pleinement conscience des conséquences mortelles d'une pratique qui consistait, au fond, à aller chercher le sang précisément là où il ne fallait pas. Et cela, alors que l'on prenait statistiquement le plus grand risque infectieux. Tout se passe en effet comme si des comportements marginaux – la toxicomanie en premier lieu – avaient pour conséquence de « marquer » biologiquement les personnes concernées ; un marquage de nature souvent contagieuse, par voie sexuelle ou sanguine.

Pourquoi ne pas avoir tenu compte, dès les années 70, des nombreux enseignements tirés des études épidémiologiques sur l'hépatite virale de type B, une pathologie qui préfigurait ce qui allait se produire avec le sida ? Plusieurs transfuseurs expliquent aujourd'hui qu'en collectant du sang en prison ils répondaient à des impératifs humanitaires. D'autres, en province notamment, assurent avoir cherché à l'époque à « filtrer » les détenus à risques et les sangs potentiellement infectieux. Au vu des dernières révélations officielles concernant la guerre des centres de fractionnement (*le Monde* Science Médecine du 1er avril) on constate que les impératifs économiques ont puissamment joué, notamment en région parisienne : la collecte en milieu pénitentiaire fournissait en un temps « record » et pour un coût modique de grands volumes de sang. Il faut ajouter les collectes réalisées plus tardivement encore – jusqu'en 1990 – par l'Assistance publique de Paris dans certains quartiers connus pour être fréquentés par des personnes appartenant à des groupes à haut risque de contamination virale. Ces collectes ont eu lieu alors que les pouvoirs publics avaient décidé depuis 1985 de limiter le remboursement des tests de dépistage, ce qui ne pouvait qu'inciter les plus démunis à aller « donner leur sang »... pour connaître leur état sérologique.

Au vu de la faillite de la transfusion sanguine française, on mesure combien le professeur Jacques Ruffié, éphémère président du conseil d'administration du CNTS, avait raison de réclamer la création d'une véritable spécialité médicale en transfusion sanguine. Mais, quelles que soient les lourdes responsabilités des transfuseurs, on ne peut, pas plus que dans l'affaire des hémophiles contaminés, se borner à jeter l'anathème sur un tout petit nombre de responsables qui auraient manœuvré de manière diabolique à des fins lucratives en empoisonnant les malades. Le haut niveau de contamination observé aujourd'hui en France doit être rapproché de celui de l'utilisation du sang et des produits sanguins, qui – habitudes transfusionnelles et mythe de la pureté du sang bénévolement offert – était l'un des plus élevés du monde. On ne peut manquer d'être stupéfait face au cloisonnement, à la somme de dysfonctionnements entre les services ou ministères concernés, la « bonne conscience » supplantant les impératifs sanitaires et personne ne réalisant la synthèse des informations disponibles. Au total, les transfuseurs et la puissance publique ont accéléré la diffusion du virus et de l'épidémie de sida dans la population.

L'absence de gestion du risque sanitaire fait que l'on n'a toujours pas tiré les leçons du scandale du sang contaminé. Il ne saurait être lavé par l'indemnisation. Plus que jamais, les graves lacunes du rapport Lucas étant établies, s'impose la nécessité que toute la lumière soit faite.

Abandonnant la notion de « faute lourde »

Le Conseil d'Etat assouplit la jurisprudence sur la responsabilité des hôpitaux

Le Conseil d'Etat a annulé, vendredi 10 avril, un jugement du tribunal administratif de Rouen, en date du 4 avril 1986, et condamné un hôpital de Seine-Maritime à verser plus de 1 million de francs à une femme victime d'importantes séquelles après une série d'erreurs médicales commises lors d'un accouchement par césarienne. Cette décision constitue une étape importante dans la jurisprudence quant à la responsabilité des hôpitaux. Le Conseil d'Etat ne retient plus désormais que la notion de *« faute »*, sans la qualifier de *« lourde »* comme il le faisait jusqu'à présent.

Le 9 mai 1979, quelques jours avant le terme de sa grossesse, Mme V., alors âgée de trente-trois ans, subit une césarienne sous anesthésie péridurale, à l'hôpital-clinique du Belvédère, un établissement public de cent cinquante lits spécialisé en chirurgie obstétricale situé à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime).

Au cours de l'intervention, les médecins observent plusieurs chutes brusques de tension artérielle, suivies d'un arrêt cardiaque. Mme V. est réanimée sur place, puis soignée au CHR de Rouen où elle restera hospitalisée jusqu'au 4 juillet. Elle demeure aujourd'hui atteinte d'importants troubles neurologiques et moteurs, séquelles de l'anoxie cérébrale due à l'arrêt cardiaque. Le 4 avril 1986, le tribunal administratif de Rouen rejetait les demandes d'indemnité (à hauteur de 4 437 600 F) de M. et Mme V. et mettait à leur charge les frais d'expertise médicale. C'est ce jugement que le Conseil d'Etat vient d'annuler en condamnant l'hôpital-clinique du Belvédère à verser à M. et Mme V. la somme de 1,3 million de francs auxquels il faut ajouter les intérêts à compter de novembre 1982. Les frais d'expertise sont par ailleurs mis à la charge de l'établissement hospitalier.

Mme V. avait, du fait de l'insertion particulière du placenta (placenta *prævia*) un risque particulier d'hémorragie. Ce risque était connu grâce à la réalisation antérieure d'une échographie. Cela n'a pas empêché le médecin anesthésiste d'administrer avant l'intervention une dose excessive d'un médicament à effet hypotenseur puis durant l'intervention un produit anesthésique contre-indiqué, compte tenu de son effet là encore hypotenseur. Pour le Conseil d'Etat les erreurs ainsi commises constituent une faute médicale de nature à engager la responsabilité de l'établissement hospitalier.

Après la décision de la cour administrative d'appel de Lyon qui avait tenu des médecins responsables des risques qu'ils font courir à leurs malades en cas de thérapeutique nouvelle (*le Monde* daté 23-24 décembre 1990), cette décision marque une évolution importante dans la jurisprudence en matière de responsabilité hospitalière.

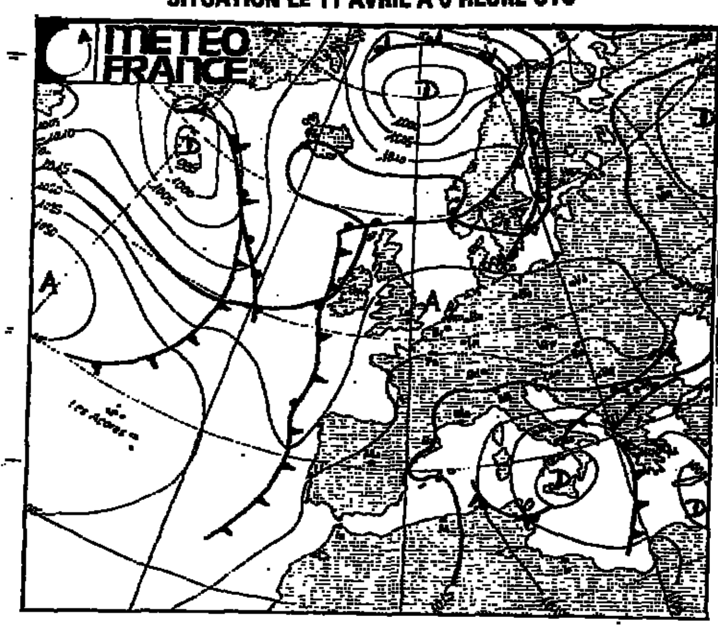
Jusqu'à présent, seule la faute *« lourde »* pouvait, dans les actes thérapeutiques, mettre en jeu la responsabilité du service hospitalier. Désormais *« prenant acte de ce que la faute lourde est devenue de moins en moins spécifique »*, le Conseil d'Etat a uniformisé le régime de mise en cause de la responsabilité des hôpitaux et n'exige plus désormais, y compris pour les actes médicaux, qu'une faute, sans la qualifier. Il a de la sorte simplifié et assoupli sa jurisprudence.

« Une telle évolution n'aura pas pour autant pour effet de transformer dans le service public hospitalier l'obligation de moyens des médecins en obligation de résultat, souligne-t-on au Conseil d'Etat. *En particulier, le juge administratif continuera de tenir compte, dans son appréciation de la faute, des difficultés particulières, de l'urgence, de l'état des connaissances et des moyens. »*

J.-Y. N.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 AVRIL A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 12 AVRIL 1992

LEGENDE : ENSOLEILLÉ ; ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX ; NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES ; TRÈS NUAGEUX OU COUVERT ; PLUIE OU BRUINE ; NEIGE ; AVERSES ; ORAGES ; BRUMES ET BROUILLARDS ; SENS DE DÉPLACEMENT

METEO FRANCE

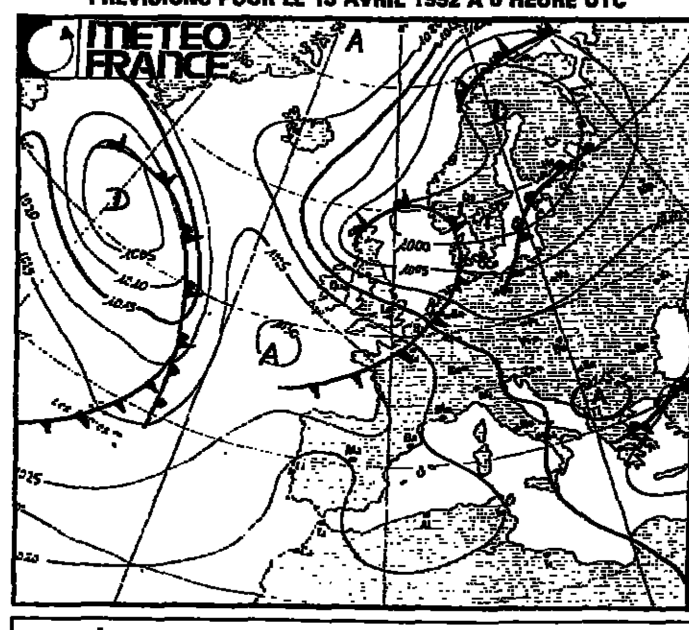
TEMPS PREVU LE Dimanche 12 Avril 1992 VERS MIDI

Dimanche : passage nuageux au nord-ouest, soleil ailleurs. – Le temps restera encore ensoleillé sur la majeure partie de la France. Toutefois une bande de nuages aura envahi la Bretagne en cours de nuit. Elle se décalera vers l'Est au fil des heures, recouvrant les régions des Pays de Loire et de Normandie au petit matin, puis s'étalant du Poitou au Nord-Pas-de-Calais à la mi-journée pour progresser du massif Central aux Ardennes en fin d'après-midi. Cette bande nuageuse sera peu active, elle ne donnera pas de précipitations sauf près des côtes dans la nuit et le matin. Elle ira même en se fragmentant au fil des heures si bien que le soleil pourra faire quelques apparitions. Il se manifestera avec bien plus d'éclat après le passage des nuages. D'abord cantonnées à la pointe de la Bretagne à l'aube, les belles éclaircies gagneront progressivement la Normandie, les Pays de Loire à midi, pour atteindre toutes les régions situées au nord-ouest d'une ligne Bordeaux/Lille en fin de journée.

Le mistral et la tramontagne souffleront à 70 kilomètres/heure en rafales et le vent de nord-ouest atteindra des pointes de 50 kilomètres/heure sur les Côtes-d'Armor en soirée.

Les températures resteront printanières. Les minimales s'étageront de 1 degré à 7 degrés dans l'intérieur des terres, et de 6 degrés à 11 degrés près des côtes. Les maximales, relativement homogènes, avoisineront 15 degrés. Elles seront toutefois plus élevées dans le Sud. Le mercure pourra même dépasser la graduation des 20 degrés sur les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 13 AVRIL 1992 A 0 HEURE UTC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 11-04-1992

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-04-1992 à 18 heures UTC et le 11-04-1992 à 6 heures UTC

FRANCE

AJACCIO	19	4	D
BIARRITZ	14	7	D
BORDEAUX	18	4	D
BOURGES	18	3	D
BREST	17	4	D
CAEN	16	1	B
CHERBOURG	16	0	D
CLERMONT-FER.	17	–1	D
DIJON	18	5	D
GRENOBLE	18	3	D
LILLE	16	4	D
LIMOGES	17	7	D
LYON	17	5	D
MARSEILLE	20	7	D
NANCY	17	4	D
NANTES	18	4	D
NICE	17	9	N
PARIS-MONTS.	19	8	D
PAU	16	3	D
PERPIGNAN	19	13	D
RENNES	19	2	B
ST-ETIENNE	16	2	N
STRASBOURG	17	3	N
TOULOUSE	17	7	D
TOURS	17	2	D
POINTE-A-PITRE	32	24	D

ÉTRANGER

ALGER	15	6	D
AMSTERDAM	17	2	C
ATHÈNES	23	14	D
BANGKOK	33	27	D
BARCELONE	17	7	D
BELGRADE	16	3	C
BERLIN	14	7	D
BRUXELLES	16	4	D
COPENHAGUE	14	5	C
DAKAR	23	17	D
DJERBA	19	14	N
GENÈVE	16	2	D
HONGKONG	26	22	O
ISTANBUL	22	9	C
JÉRUSALEM	23	12	D
LE CAIRE	34	25	D
LISBONNE	20	11	N
LONDRES	17	4	C
LOS ANGELES	21	15	N
LUXEMBOURG	16	7	D
MADRID	18	1	D
MARRAKECH	23	10	D
MEXICO	27	13	N
MILAN	16	1	D
MONTRÉAL	6	2	C
MOSCOU	1	–2	D
NAIROBI	26	16	N
NEW-DELHI	32	21	D
NEW-YORK	21	8	P
OSLO	9	2	N
PALMA-DE-MAJ.	18	3	N
PÉKIN	20	5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	9	N
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	10	4	P
SYDNEY	22	12	S
TOKYO	12	8	P
TUNIS	18	9	P
VARSOVIE	7	–3	D
VENISE	17	6	D
VIENNE	13	3	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 11 avril

TF 1

20.50 Soirée spéciale : Euro Disney, l'ouverture.
23.05 Série : Duo d'enfer.
0.00 Magazine : Formule sport.

A 2

20.45 Championnat du monde d'orthographe : Le Corrigé.
22.05 Magazine : La Nuit des héros.
0.00 Magazine : Double jeu.
1.10 Journal et Météo.

FR 3

— De 20.00 00 à 1.20 La Sept —

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Double vision.
22.00 Documentaire : Colobes des singes en habit.
22.45 Flash d'informations.
23.01 Le Journal du cinéma.
23.05 Cinéma : Simetierre. ■
0.45 Sport : Golf.

LA 5

20.50 Série : Commissaire Schimanski.
22.25 Sport : Patinage artistique.
23.20 Série : Freddy, le cauchemar de vos nuits.
0.10 Journal de la nuit.

M 6

20.30 Divertissement : Les Dents de l'humour.
20.40 Téléfilm : Gladiator justicier de la route.
22.25 Téléfilm : Le Naufragé des étoiles.
0.00 Magazine : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Documentaire : Identy Kid.
21.55 Documentaire : Robert Langner biographie.
22.30 Le Courrier des téléspectateurs.
22.35 Soir 3.
22.50 Téléfilms : Women and Men.
0.15 Magazine : Mégamix.

Dimanche 12 avril

TF 1

19.00 Interview de M. François Mitterrand, président de la République.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Le Môme. □
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.40 Cinéma : Le Retour de Don Camillo. □

A 2

19.00 Interview de M. François Mitterrand, président de la République.
19.59 Journal Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Nestor Burma. Corrida aux Champs-Elysées. *Cadavres en série dans les milieux du cinéma.*
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Invitée : Catherine Deneuve.
23.40 Journal et Météo.

FR 3

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Les Contes défaits.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : Premier Festival international des Etoiles du cirque à Vérone.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Vladimir Fedorovski, diplomate et homme politique russe *(l'Histoire secrète d'un coup d'Etat)*.
22.25 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : Der Junge Medardus. ■■
0.10 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Chasseur blanc cœur noir. ■■■
22.15 Flash d'informations.
22.25 L'Equipe du dimanche.

LA 5

20.00 Journal et Météo.
20.50 Il est moins 5 Soirée spécial du personnel de LA 5.

M 6

19.54 Six minutes d'informations et Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Cinéma : Le Promeneur de l'éternité. ■
22.15 Magazine : Culture pub.

LA SEPT

17.55 Documentaire : Voyage en Amérique avec un cheval emprunté.
18.55 Le Salon littéraire de l'Europe.
20.00 Le Métier de créer.
20.30 Le Courrier des téléspectateurs.
20.35 Cinéma : Partition inachevée pour piano mécanique. ■■
22.15 Le Dessous des cartes.
22.20 Cinéma : Thérèse Raquin. ■■

CARNET DU Monde

Décès

– Grenoble.

Marcelle Couvreur, son épouse,
Xavier Couvreur,
Yannick et Bertrand Huet,
Ghislaine, Jean Christian,
Fabrice et Richard Argoud,
ses enfants,
Les familles Couvreur, Guiardel, Bono et Rebs,
ses frères et sœurs,
M. et Mme Georges Bondue,
ses beaux-parents,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Louis COUVREUR,
professeur de sciences sociales à l'université de Grenoble, en retraite,
ancien chercheur en sciences humaines au CNRS,
ancien conseiller du président Léopold Senghor au Sénégal.

L'incinération aura lieu dans l'intimité familiale.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Ginette Jomaron,
sa compagne,
Ses enfants et ses petits-enfants,

Jean-Yves, Sigrid et Pascal Delange,
Vincent Delange et Isabelle Rocchi,
Véronique Delange,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard DELANGE,
professeur de lettres classiques au lycée Malherbe de Caen, au lycée Henri-IV de Paris,

survenu le 7 avril 1992, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 13 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain de Charonne, suivie de l'inhumation au cimetière de Pantin.

– Mme Claude Macaux,
M. Daniel Macaux,
M. Alain Macaux,
leurs épouses et leurs enfants,
Le docteur Jean Dorat
et ses enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gustave MACAUX,

survenu à Lyon, le vendredi 10 avril 1992.

Les obsèques religieuses auront lieu le lundi 13 avril, à 15 h 45, en la collégiale de Montmorency (Val-d'Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Saint-Quentin. Dunkerque.

M. François Delmaere,
Le lieutenant et Mme Frédéric Delmaere,
M. Jean-Marie Delmaere,
M. Jacques Rouch,
Mme Josette Rouch,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marius DELMAERE,
inspecteur central honoraire des PTT,
officier de réserve,
médaille militaire,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant,
croix du combattant volontaire de la Résistance,
croix d'honneur franco-britannique,

survenu à Saint-Quentin, le mercredi 8 avril 1992, à l'âge de quatre-vingt-six ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Le service religieux sera célébré le samedi 11 avril, à 11 heures, en la basilique de Saint-Quentin, sa paroisse, où l'on se réunira.
La bénédiction du corps tiendra lieu de condoléances.
L'inhumation se fera au cimetière de Dunkerque (Nord), le lundi 13 avril, vers 11 h 30, dans le caveau de famille.

Priez pour lui !

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Chantrelle,
02100 Saint-Quentin.
Lieutenant Delmaere,
Quartier Lemaître,
Route de Corbeil,
77022 Melun Cedex.
Pompes funèbres générales Est et marbrerie,
35, place de l'Hôtel-de-Ville,
02100 Saint-Quentin.
Tél. : 23-62-35-27.

Avis de messe

– La messe à la mémoire de

Roger CHAPELAIN-MIDY,
artiste peintre,

sera célébrée mercredi 15 avril 1992, à 16 heures, en l'église Saint-Médard.

Mme Chapelain-Midy,
Et sa famille,
remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur deuil par leur présence, envoi de fleurs et message.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Jean-Michel DÉTROYAT,

une messe à son intention sera célébrée, le lundi 13 avril 1992, à 18 h 30, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e.

Anniversaires

– Le 12 avril 1991,

Jean-Marc BERNARD

a quitté les siens.

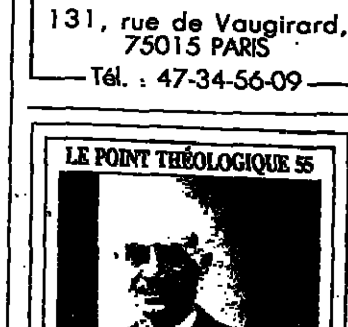
Helen Bernard le rappelle à ses amis qui gardent son souvenir.

– Il y a cinquante ans, au Mont-Valérien, était fusillé comme otage

Jean STÉPHAN.

Il n'avait pas trente ans.

Que ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.



MOTS CROISÉS

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5756

HORIZONTALEMENT

I. Peut encore apporter le charbon dans les villes. S'allonge après un bon repas. – II. Il faut la corriger quand elle embrasse mal. Ouvrages à ramages. Supprime une reprise. – III. Sont écorchées avec de méchants instruments. Perle de culture. – IV. Emprunt sans intérêt (plusieurs mots). – V. Pays du bengali. Symbole. Les pions y sont nombreux. Désigne un corps simple. – VI. Regroupe de nombreux « rats ». Elle enlace son tuteur dans un jardin. – VII. Apportent de l'eau à la rivière. Prêtre de « quartier ». Abréviation. – VIII. Blanc. Est souvent interne dans les hôpitaux. Participe. – IX. N'a pas toujours les pieds sur terre. Interjection. Rasent parfois le menton. – X. Ordonne des régimes aux gros lardons. Grande partie de cartes. – XI. Anneaux. Sur un pli. – XII. A des carpes loin de ses côtes. On peut l'être par la victoire. – XIII. S'oppose au rapprochement des parties. Ses pages sont frivoles. – XIV. Temps du présent. Croisé dans la forêt. Bien disposé. – XV. Non répandus. On ne peut plus tranquilles. Point rouge dans les cœurs.

VERTICALEMENT

1. Poulet en... pâté. Fait employer la mitraille pour les règlements de comptes. – 2. Tourmentés par une dent. Adverbe. – 3. Familière à ceux qui ont l'habitude de ne pas respecter la mesure. Parties de « billes ». – 4. Effets de coups répétés. Réserve d'essences. – 5. Ses eaux vont au Congo. Précise une possession. Maison d'arrêts. – 6. Un expert en mailles. Dans les marécages ou les bas-fonds. – 7. Outils de forgerons. Descend à tombeau ouvert. – 8. Attisa en partie. Capacité trop grande pour une cruche. – 9. Evite une répétition. Vaut bien cela. Politique étrangère. – 10. Faire appel à son assurance. Il lui arrive de « prendre » du ventre. Celui ou celle qui en a un ne le sait pas. – 11. Renouveler des cravates. Jeu d'ombrelles. – 12. Le plaisir de ses habitués n'y est pas sans nuages. Chambres de transports. – 13. Homme de loi allemand. Se met au clou. Un habitué des courses. – 14. L'un suit l'autre devant un officier. Producteur de semences. Symbole chimique. – 15. Assurent des communications à tous les organes, qu'ils soient à droite ou à gauche. Très sobres.

Solution du problème nº 5755

Horizontalement

I. Barbeau. – II. Ecorcheur. – III. Liter. – IV. Leine. Eté. – V. Ire. Va. Ru. – VI. Saigner. – VII. Il. Usé. – VIII. Sorts. Sal. – IX. Tiaré. Ana. – X. Musqués. – XI. Suai. Tri.

Verticalement

1. Bellicistes. – 2. Acier. Loi. – 3. Rôties. Rama. – 4. Bren. Autrui. – 5. Ecrevisses. – 6. Ah ! Age. – 7. Uélé. Saut. – 8. Trépaner. – 9. Prieur. Iasi.

GUY BROUTY

DANSE

L'art du ballet selon Bournonville

Méconnu en France, ce « Danois de cœur et d'âme » mort au siècle dernier est un modèle pour les chorégraphes du monde entier

COPENHAGUE

de notre envoyée spéciale

Si le petit Danemark (5 millions d'habitants) siège à la table des superpuissances du ballet, à côté de la Russie, de la France, des Etats-Unis et de l'Angleterre, il le doit à un chorégraphe qui n'avait pas une goutte de sang danois dans les artères mais se proclamait *« Danois de cœur et d'âme »* : Auguste Bournonville, fils d'un danseur français et d'une servante suédoise, né et mort à Copenhague (1805-1879). Un buste poussiéreux dans le foyer du Théâtre Royal, jaloux de la célèbre Petite Sirène qui draine les touristes dans le port ? Tout le contraire.

La *bournonvillomania* galope. Cent trente-huit critiques de danse, accourus du monde entier (jusque d'Hawaï), viennent d'assister au 2e Festival Bournonville organisé par le Royal Ballet Danois. Prétexte : le cent cinquantième anniversaire de la création de *Napoli*, l'œuvre la plus fameuse du maître. Le premier Festival, en 1979 (centenaire de sa mort), n'en avait attiré que quatre-vingts, mais son retentissement aviva l'intérêt général, favorisa recherches et reprises. De son vivant, Bournonville n'avait été dansé, hors Danemark, qu'à Stockholm et à Vienne. Ce n'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale que le mouvement international se déclenche : en 1952, le chorégraphe danois Harald Lander remonte pour le Grand Ballet du Marquis de Cuevas, à Paris, la version Bournonville de *la Sylphide*. Simultanément, quelques observateurs anglo-saxons invités à Copenhague découvrent l'héritage bournonvillien et s'ébahissent. Depuis, on recense à travers le monde (1), toujours hors Danemark, deux cent quarante-cinq productions de ballets de Bournonville, montées par quatre-vingt-dix compagnies. Soit, à ce jour, plus de cinq mille représentations...



DAVID AMZALLAG

Cristina Olsson et Lloyd Riggins : un monde d'harmonie et de joie de vivre

Formé par Auguste Vestris

Dire que Bournonville était persuadé que ses ballets ne lui survivraient pas ! Non par modestie, au demeurant, mais parce qu'il jugeait, d'une part, que les scènes des nouveaux théâtres, trop grandes, leur nuiraient (ce qui se révéla faux, car il était, sans le savoir un grand dévoreur d'espace), et, d'autre part, que ses successeurs s'en désintéresseraient. Or, sur la cinquantaine de ballets qu'il composa – sans compter les divertissements d'opéras ou de théâtre, – une dizaine n'ont pratiquement pas quitté l'affiche du Théâtre Royal de Copenhague depuis sa mort. *Napoli*, qui ne s'est jamais absenté plus de trois saisons de suite, connaissait, durant ce festival, sa 692e représentation, battant d'une courte tête *la Sylphide* (659e).

Cette tradition ininterrompue explique la vitalité du « corpus » chorégraphique bournonvillien, le plus ancien qui nous soit parvenu : ses rares ancêtres récemment exhumés, comme *la Fille mal gardée*, de Dauberval (1789), *Jason et Medée*, de Noverre (1763), sont l'objet d' « interprétations » plus ou moins hasardeuses après deux siècles d'oubli.

Est-ce à dire que nous voyons aujourd'hui les ballets de Bournonville dansés exactement comme ils l'étaient en son temps ? Nullement. *« Il n'y a qu'une seule représentation authentique, c'est la première,* dit Erik Aschengreen, vivante encyclopédie du ballet et possesseur des plus belles moustaches de Scandinavie. *Dès la seconde, les altérations commencent. Puis l'attitude envers l'héritage change selon les époques. Après quarante ans de manie « historiciste », on éprouve aujourd'hui un peu moins de respect envers les œuvres du passé, et c'est tant mieux. »* Au fil du temps, les maîtres de ballet danois ont modifié des détails, en fonction des danseurs et des goûts du public, et transformé certaines scènes (le *deuxième acte de Napoli et plusieurs* passages d'autres ballets ne sont plus de Bournonville) : l'essentiel n'est pas la lettre, mais cet « esprit de Bournonville », et son fameux « style », que l'on invoque là-bas à tout instant.

Formé à la danse, tout petit, par son père et par l'italien Vincenzo Galeotti, alors directeur du Ballet Royal, Auguste Bournonville fait ses débuts en scène à huit ans. Il sera ensuite marqué par deux séjours à Paris (l'un de quelques mois, le second de six ans, dans les années 1820), où il travaille avec Pierre Gardel et surtout avec l'illustre Auguste Vestris, le « dieu de la danse » : élégance et grâce sont alors les dominantes d'un style français qui se perdra complètement à l'Opéra de Paris lors de la décadence du ballet, à la fin du siècle. *« Monsieur Vestris est de la dernière rigueur envers mes défauts et me traite avec beaucoup de considération,* écrit Auguste à son père. *Ce qui est singulier, c'est qu'il me corrige absolument sur les mêmes points que vous, ce qui me fait voir que j'ai eu un excellent maître en vous. »*

Rentré à Copenhague, il est nommé à vingt-cinq ans, en 1830, directeur du ballet, poste qu'il conservera, avec quelques éclipses, jusqu'en 1877. Esprit extrêmement ouvert et curieux, il est sans cesse informé de ce qui se passe en Europe ; grand voyageur, il observe et rapporte de partout du matériel chorégraphique, ce dont témoignent les titres de ses ballets : *le Toréador, Napoli, Loin du Danemark, Fête des fleurs à Genzano, Kermesse à Bruges, Abdallah, De la Sibérie à Moscou*... Homme de théâtre, il met en scène *Lohengrin*, première représentation wagnérienne au Danemark. Il mène également une lutte pour la reconnaissance du statut social des danseurs, leur obtient une pension de retraite : après sa mort, on écrira que *« grâce à Bournonville, le Danemark est le premier pays au monde où le mot de ballerine ne soit pas synonyme de celui de courtisane. »*

Un subtil code de positions

Cette morale apparaît en filigrane dans le monde des ballets de Bournonville, un monde d'ordre, d'harmonie, de beauté et de joie de vivre. Si les forces du mal apparaissent, elle sont vaincues ; les amants séparés par l'intervention de créatures fantastiques (naïades, trolls, etc.) se retrouvent, les fiancés volages se repentent, et le *happy end* est prétexte à d'exubérants divertissements, feux d'artifice de danse. Le romantisme de Bournonville est un romantisme à la danoise, fort éloigné du romantisme « noir » européen : l'art doit être positif, sa mission est d'élever les esprits et de nous rendre meilleurs – le chorégraphe se montre ici proche de ses compatriotes écrivains et autres artistes. Notamment de son ami Hans-Christian Andersen, l'auteur des *Contes*.

Le fameux « style Bournonville » ? Immédiatemment reconnaissable à la scène, plus malaisé à décrire. Son premier caractère est sans doute la légèreté : toute trace d'effort disparaît, la virtuosité athlétique est bannie comme indécente. Les bras, souvent tenus, pendant les sauts, en position basse, arrondie, au lieu de battre l'air comme des ailes, contribuent à cette impression d'aisance et de facilité. La « propreté » est plus appréciée que l'effet : mieux valent trois pirouettes parfaitement terminées que six désaxées. Comptent aussi l'élégance, et un subtil code de positions du corps dans l'espace : *« C'est très difficile à danser,* dit Frank Andersen, qui a stoppé une brillante carrière de danseur pour prendre depuis sept ans la direction du Royal Ballet, *parce que cela exige à tout instant une extrême coordination de la tête, du buste et des jambes. Une petite erreur d'orientation des épaules et hop, le style a disparu. »*

Curieusement, l'école Bournonville a produit et continue de produire plus de grands danseurs que de grandes danseuses. Revers de la médaille : ils quittent leur pays. Au pointqu'on peut parler d'une véritable danish connection entre le Danemark et les Etats-Unis : Eric Bruhn, le plus parfait danseur de l'époque, Peter Martins, aujourd'hui directeur du New York City Ballet, Peter Schaufuss, Ib Andersen, sont partis conquérir la gloire outre-Atlantique. Aujourd'hui, c'est Nicolaj Hübbe, vingt-quatre ans, qui suit la filière : il partira en juillet prochain avec un contrat d'un an pour le NYCB – nul doute que la splendeur féline de sa danse n'y fasse des ravages. Juste vengeance, pour une fois : des chercheurs de talents danois ont kidnappé, en plein Michigan, il y a cinq ans, le merveilleux Lloyd Riggins, alors âgé de seize ans, aujourd'hui plus bournonvillien que nature.

Dieux, qu'on danse bien, au Danemark ! De délectables ballerines comme Rose Gad ou la toute jeune Silja Schandorff rivalisent avec les étoiles masculines, mais tout le corps de ballet semble avoir fait d'immenses progrès depuis sa visite au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris. La pantomime, qui tient dans les ballets de Bournonville une place importante, est exécutée avec une clarté, une précision, un naturel incomparables. Mais ce sont les moments de danse pure qui nous ravissent aujourd'hui, et, sur ce plan, le festival aura été un festin. A côté d'une *Sylphide* historique, et d'un *Napoli* ébouriffant, on retiendra la découverte de l'année : *Abdallah*, qui n'avait pas été donné au Danemark depuis 1848 – aventures et magie dans un Irak de conte de fées. Les deux productions nouvelles étaient celles de *Napoli* et d'*Une légende populaire*, les décors et costumes de celle-ci étant signés de la reine Margrethe II, supporter numéro un de la troupe.

Rendez-vous est déjà pris à Copenhague pour le 3e Festival Bournonville, en 2005, pour le bicentenaire de sa naissance. En attendant, pourquoi pas une invitation du Royal Ballet Danois au Palais Garnier, où il n'a pas mis les chaussons depuis 1969 ? Ou l'entrée au répertoire de Garnier d'une œuvre de Bournonville, chaînon outrageusement manquant dans un temple de l'histoire du ballet ?

SYLVIE DE NUSSAC

(1) Dans un superbe livre illustré, *Bournonvilleana*, publié à l'occasion du festival par le Théâtre Royal de Copenhague.

ARTS

Fausse symétrie

Un artiste qui use du redoublement comme d'un procédé de composition picturale

BERNARD PIFFARETTI

à la galerie Fournier

Soit une toile blanche, rectangulaire ou carrée. Bernard Piffaretti la divise en deux moitiés égales par un trait vertical. Dans l'un des deux compartiments ainsi déterminés, il place une composition abstraite, très vivement colorée d'ordinaire, construite à l'aide de figures géométriques et de signes qui tous semblent avoir été dessinés à la hâte. Les angles droits ne le sont qu'à demi, les lignes chavirent, les cercles s'aplatissent un peu. On dirait les essais un peu chaotiques d'un artiste à la longue mémoire qui pasticherait tantôt le néo-plasticisme et tantôt l'expressionnisme abstrait, mais qui les pasticherait à la va-vite, maladroitement et irrespectueusement pour tout dire. Cet imitateur n'aurait pour vertus que sa prolixité et le sens du décoratif, qui l'incite à user de rouges, roses et verts très vibrants.

Reste l'autre moitié de la toile. Piffaretti y reproduit le motif qu'il vient d'inventer. De la rapidité de l'improvisation il revient à la lenteur d'une exécution calculée et méticuleuse. Il reproduit des effets de hasard. Ce qui semblait relever de la pulsion et de l'accident relève désormais de l'imitation, imitation attentive, mais point si exacte que l'œil ne mesure la différence entre les deux parties du tableau. La symétrie n'est que d'apparence, fausse identité de l'image et de son double figé.

Piffaretti use du principe de répétition systématiquement. Il en a fait sa marque de fabrique, au risque de lasser – et il lasse parfois, particulièrement quand il se satisfait de compositions rudimentaires que le redoublement ne suffit pas à rendre intéressantes. Mais quand le procédé opère avec efficacité, l'invention et sa négation s'équilibrent étrangement. Tout est trompeur dans ces œuvres-là, et indécis. La copie ruine toute idée de peinture « vraie », et donc émouvante. Quelle est la première image, l'originale ? Quelle la seconde, la fausse ? On ne sait plus. Et si elles étaient également fausses ? Il pourrait y avoir un original caché. A *moins qu'il n'y ait, à l'inverse, que* deux artifices disposés en trompe-l'œil.

Dans l'art de tirer parti de l'incertitude et de la déception, Piffaretti est fort habile. Qu'il se méfie cependant. A s'en tenir fidèlement à son système, il pourrait finir par ne plus peindre que de faux Piffaretti, des simulacres de simulacres, vides, trop vides.

PHILIPPE DAGEN

► Galerie Jean-Fournier, 44, rue Quincampoix, 75004 Paris ; tél. : 42-77-32-31. Jusqu'au 20 avril.

CINÉMA

L'anniversaire de « Positif »

La revue célèbre ses quarante ans d'engagement cinéphilique

La naissance de *Positif* ne fut pas un événement aussi considérable que celle des *Cahiers du cinéma* en avril 1951. Il s'agissait, au départ, d'une revue provinciale, on dirait aujourd'hui de décentralisation. *Positif* fut fondée à Lyon, en mai 1952, par un étudiant, Bernard Chardère, qui, avec quelques camarades de khâgne, fréquentait les ciné-clubs. En cela, il n'était pas bon bec que de Paris. Le mouvement des ciné-clubs essaimait d'un bout à l'autre de la France.

Les jeunes gens de *Positif* lisaient *la Revue du cinéma*, de Jean George Auriol, les *Cahiers* qui lui avaient succédé et *Raccords*, autre revue animée par Gilles Jacob. Ils pensaient que le cinéma n'avait pas, du point de vue universitaire et culturel, le rang auquel il avait droit. La revue lyonnaise naquit de cette exigence.

Elle eut d'abord six numéros de petit format puis, en 1953, un numéro spécial Jean Vigo (le cinéaste maudit du début des années 30 commençait d'être estimé à sa juste valeur), qui *assura sa réputation au-delà des bords* du Rhône et de la Saône. Quelque temps après, *Positif* émigrait à Paris, pour être publiée aux Editions de Minuit.

En 1955, alors que je venais d'entrer aux *Cahiers du cinéma*, j'eus la curiosité de mieux connaître cette autre équipe de cinéphiles ardents avec laquelle la rédaction des *Cahiers* entretenait des polémiques. J'ai rencontré Bernard Chardère, rue Bernard-Palissy, dans un petit bureau qui ressemblait à un placard. Son accueil fut cordial et nous sommes restés en amitié depuis toutes ces années, établissant une sorte d'axe Paris-Lyon – cela passe par l'histoire de l'Institut Lumière.

Mais lorsque, à propos d'une reprise de *la Reine Christine*, Chardère me demanda un article sur Greta Garbo (« La fin d'un mythe »), un de ses collaborateurs rédigea un texte contradictoire (« La découverte d'une actrice », par Jacques Demeure), publié dans le même numéro (14-15) de novembre 1955. Fin de la tentative de réconciliation des « frères ennemis », qui, par revues interposées, se livraient une guerre virulente.

Attaquée par Truffaut

On a trop tendance à dire aujourd'hui que c'était une sorte de jeu. L'esprit de *Positif*, alors très à gauche (mais non stalinien), surréaliste, anticlérical, antibourgeois et porté, par Ado Kyrou et Louis Seguin en particulier, à l'exaltation de *« l'amour fou »*, était irréductible à la cinéphilie hollywoodienne, esthétisante, et à la politique des auteurs en vogue aux *Cahiers*. *Positif* avait pourtant aussi ses auteurs : Autant-Lara, Bunuel, John Huston, Richard Brooks et Michelangelo Antonioni : rien en commun avec la publication rivale.

Chapelle de gauche, *Positif* prononçait des excommunications majeures : ainsi Roberto Rossellini... Les partis pris faisaient rage. Un jour, Truffaut s'attaqua violemment à l'idéologie et à l'esprit de la revue dans un de ses plus brillants articles, « Positif : copie 0 », daubant, au passage, sur l'expression *« nous autres à Positif »* qui, de l'autre côté, faisait florès pour dire l'étroite camaraderie. Venu le temps de la nouvelle vague, *Positif* eut sa revanche en s'attaquant systématiquement à Godard.

L'ex-revue lyonnaise ne paraissait pas de façon régulière. Des Editions de Minuit, elle était passée chez Fasquelle. En 1960, Eric Losfeld la reprit dans sa maison d'édition, Le Terrain vague. Dans l'officine de la rue du Cherche-Midi se tenaient des conversations passionnées sur la littérature, la politique, le cinéma et l'érotisme, entre Ado Kyrou, Robert Benayoun, Jacques Demeure, Paul-Louis Thirard et Gérard Legrand, entre autres. La plupart des gens des *Cahiers* étaient devenus réalisateurs. Seuls, à *Positif*, Benayoun et Kyrou tentèrent l'aventure.

Les positions des débuts s'étaient adoucies. *Positif* (où Michel Ciment, l'actuel animateur de la revue, apparut à partir du numéro 60) allait maintenir une critique analytique et historique, appliquée à suivre les grands courants du cinéma, en continuant de former une sorte de famille qui s'élargissait avec les années.

Editeur non conformiste, tracassé par la commission de censure et accablé de procès pour la publication de certains ouvrages d'avant la liberté sexuelle, Eric Losfeld dut cesser la publication de Positif en 1973. Après six mois à La Marge, la revue fut accueillie par les éditions Opta, qui publiaient de la littérature policière et de science-fiction. Elle devint une revue vraiment mensuelle, écrite entièrement par des bénévoles. Et elle connut des années de stabilité qui lui furent profitables, jusqu'à la dénonciation, fin 1989, du protocole d'accord avec Opta du fait d'un conflit avec l'éditeur.

Au cours des années 70, où elle soutint notamment les cinémas du tiers-monde, les nouveaux cinéastes américains, les films de femmes, la comédie italienne, Luigi Comencini, Maurice Pialat et Bertrand Tavernier, *Positif* évita les pièges dans lesquels tombèrent les *Cahiers du cinéma* au risque de s'y perdre : gauchisme, marxisme-léninisme, structuralisme...

Et comme la famille comptait pas mal d'universitaires, le goût d'enseigner d'une façon claire et précise, d'aborder les films à travers leur contexte sociologique, économique et technique, de coller à la réalité contemporaine est devenue la caractéristique fondamentale d'une revue qui, après avoir échappé au monolithisme des années 50, suit sans défaillance sa propre ligne culturelle.

Une rare indépendance

Soutenir Altman, Scorsese, Rafelson, Coppola et quelques autres lorsque l'anti-américanisme, au début des années 80 avait quasiment force de loi, c'était montrer une indépendance plutôt rare. Aujourd'hui, *Positif*, publiée aux éditions POL, a changé de format et de maquette, mais pas de contenu ni de vocation. Elle n'a pas de directeur, pas de rédacteur en chef, juste un comité de rédaction, garantie d'une ligne démocratique, même si le nom de Michel Ciment, dont l'inlassable activité s'exerce en tous domaines (festivals, livres de cinéma, radio), est immédiatement associé au titre.

La revue ne se laisse pas aller à la tentation médiatique de « l'événement » comme certains mensuels ou hebdomadaires, ni au consensus auquel il arrive que se rallient des critiques blasés. Revers de la médaille : on est volontiers, *à Positif*, donneur de leçons – aux lecteurs comme aux confrères.

La revue publiera en mai un numéro double pour célébrer cet anniversaire, également marqué par une série de projections, jusqu'au 29 avril, à la salle du Palais de Tokyo de la *Cinémathèque française*. *La rédaction* a choisi une programmation de films qui reflète ses grands choix éditoriaux au cours des ans : un titre par an, qui fit une des couvertures de la revue. Par ailleurs, les festivals de Cannes et de Locarno, le MOMA à New-York, la Villa Médicis à Rome, le National Film Theatre à Londres, les cinémathèques suisse, luxembourgeoise et catalane rendent hommage cette année à *Positif*.

JACQUES SICLIER

► Festival au Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris (16e). Tél. : 47-04-24-24.

Soupçons

SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID

de Phil Joanou

Aujourd'hui à San Francisco, le détective ne porte plus chapeau mou et imper mastic. Il reçoit toujours sur rendez-vous, mais pas dans son agence, dans son cabinet. Il est psy, les Américains disent *shrink*, ce qui évite de différencier les désinences derrière le préfixe, -chanalyste, -chiâtre ou -chologue, c'est pareil. Dans une production chic, ce gentleman pourra avoir les traits de Richard Gere, et officier également comme expert auprès des tribunaux.

On peut s'étonner qu'il n'accorde qu'un regard distrait à sa patiente pourtant interprétée par Uma Thurman, tout à fait découverte dans *les Liaisons dangereuses* de Stephen Frears. C'est que Kim Basinger vient de passer dans le décor (bourgeoisement moderne). Démarre une idylle brûlante avec meurtre à la clé, puis procès tel que Hollywood ne se lasse pas d'en filmer. Gere + Bassinger = soupçon d'érotisme, c'est bien le moins. Mais aussi soupçon que les motivations des personnages sont peut-être moins innocemment charnelles qu'elles le paraissent.

Soupçon enfin, vite confirmé, que tout cela n'a guère d'importance, que Phil Joanou s'est glissé sans vergogne dans les facilités du polar-poncif, avec emprunts à Hitchcock à taux préférentiel. Et une souveraine indifférence envers ses personnages, au seul profit de ses vedettes. Si le film s'était soucié de son sujet, le contenu de la première heure, interminable, aurait été réduit à cinq minutes. On aurait eu ainsi une petite série B sympathique, au lieu de cette « série A » bouffie et déplaisante.

JEAN-MICHEL FRODON

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. Dépressions verbeuses : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Yerma : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). La Lettre en souffrance d'un homme de peine : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). A Marat, David : 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Du geste de bois : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Hell de nuit : 21 h, dim. 17 h.
BERRY (43-57-51-55). Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Emmanuel et ses ombres, le Piège : 19 h, dim. 16 h. La Peau et les Os : 19 h, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. L'Eveil du printemps : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE MATHIS (40-34-50-80). Chemin d'exils : 17 h.
CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). La Force de tuer : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Les Sept Jours de la Bible : 15 h et 21 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Kreecja : 20 h 45, dim. 16 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Dim. Bernard Mabille : 15h30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) Le roi s'amuse : 14 h. Caligula : 20 h 30. Dim. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14h.
DAUNOU (42-61-69-14). Couacl le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Rôdeur : 20 h, dim. 17 h. Mélodie pour elle : 21 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstarn sont morts : 20 h 30, dim. 16 h.
EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Les Carabiniers : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Théâtre à une voix : 15 h. Salle I. Titre provisoire : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE SALLE BORIS-VIAN (42-49-77-22). Les Pieds dans l'eau : 17 h et 20 h 30.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. Trois petites planches et trois petits clous : 20 h 30. Le Perroquet de Marilyn : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). La Grande Tentation de saint Antoine : 20 h 30.
LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). L'Histoire de Kandu et Pramlotcha : 20 h 30, dim. 16 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Journée du maire : 20 h. Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Dim. Baya : 17h.
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Trakl, le vertige des jumeaux : 20 h 30, dim. 16 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Les Anciennes Odeurs : 18 h 30. Savage Love : 20 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 18 h 3021 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 21 h, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Il caffé del signor Proust (spectacle en italien) : 21 h, dim. 15 h 3018 h.
MUSÉE D'ORSAY (AUDITORIUM) (40-49-48-14). Dim. Théâtre d'ombres : 15h.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). R, P, ... I.E.R.T.Q.C.I : 18 h. Aliénor ou L'aigle se réjouira : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 19 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Riaboukine : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 15 h et 20 h 30.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Silence de Molière : 20 h 30, dim. 15 h. Petite salle. Le Voyage : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
PROCRÉART (42-06-59-91). Don Juan ou l'Homme de cendres : 20 h 30, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 20 h 30, dim. 17 h. Gardi Hutter dans Jeanne d'Arpo : 22 h, dim. 15 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Enfers : 18 h. Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Macbeth assassine le sommeil : 20 h 45, dim. 17 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART (48-07-20-17). Les Bonnes : 20 h 30.
SHOW-BUS (42-62-36-56). Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Amérique de Jean-Paul Martineau : 16 h 30 et 20 h 30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Maison de la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Le Gardien du phare : 19 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Daniel Lemire dans Juste pour rire : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit de l'an 2000 : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). De la paille pour mémoire : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Après l'amour : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Fou de bassan : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : 22 h.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60). La Passion à Ménilmontant : 17 h, dim. 15 h.
THÉATRE-NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). La Galerie. Un coeur sous une soutane : 18 h 30. Salle Gémier. Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Les Videurs : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : 18 h 45. Dim. Le Libertinage : 22h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Lisbeth est complètement pétée : 16 h et 21 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-il : 20 h 30.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Teatr : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45, dim. 17 h. Lettres de Louise Jacobson : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE TRÉVISE (42-73-10-66). Lucifer pervers : 21 h, dim. 15 h 30.
THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Ces dames aux chapeaux verts : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Théâtre ambulant Chopalovitch : 20 h 30, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Education d'un prince : 19 h.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Pedaços : 20 h 30, dim. 17 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Le Régiment de Sambre et Meuse : 21 h, dim. 16 h 30. Grande salle. La Mort de Pompée : 20 h 30, dim. 16 h.
BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE) (40-51-84-53). Les Plaies ivres : 20 h 30.
BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). Ubu : 21 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Pandora : 20 h 30, dim. 15 h 30.
CHATENAY MALABRY (THÉATRE DE L'ECOLE CENTRALE) (46-83-75-30). ,a, c'est Paris! : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Médor ; la Croisière oubliée : 20 h 30, dim. 16 h.
CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ELUARD) (48-90-89-79). Mister Knight : 20 h 30.
COMBS-LA-VILLE (LE THÉATRE, L'ARÈNE) (64-88-69-11). Vassa Gelaznova : 20 h 45.
EPINAY-SUR-SEINE (MAISON DE LA CULTURE D'ORGEMONT) (48-41-41-40). Les Sept contre Thèbes : 20 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Je suis Hiroshima, 100 000 degrés de plus que toi : 20 h 30, dim. 17 h.
LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). Les 37 Sous de M. Montaudoin ; la Noce : 21 h, dim. 17 h.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). Papa : 20 h 30, dim. 17 h.
MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Voltaire-Rousseau : 20 h 45.
NANTERRE (ESPACE CHORUS) (47-32-24-42). Muriel Robin : 20 h 30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Un homme pressé : 20 h 30, dim. 16 h. Salle polyvalente. Rumeur à Wall Street : 21 h, dim. 16 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (48-24-03-83). Pauline 1880 : 20 h 45.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). Volpone : 21 h.
ORSAY (SALLE JACQUES TATI) (69-28-70-33). La Déposition : 20 h 30.
ROSNY-SOUS-BOIS (ESPACE GEORGES SIMENON) (49-35-38-88). Dim. Apporte-moi la lune! : 16h45.
SAINT-CYR (CENTRE ELSA TRIOLET) (30-45-11-10). La Dispute : 21 h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chef-lieu : 20 h 45, dim. 17 h. Salle J.-M. Serreau. Romulus le grand : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Les Femmes savantes : 21 h, dim. 15 h.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL CARNÉ) (69-04-98-33). Le Quatuor : 21 h.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (SALLE DES FÊTES) (34-21-25-00). Le Tragédien malgré lui ; les Méfaits du tabac ; la Fleur à la bouche : 21 h.
SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). Timon d'Athènes : 21 h, dim. 16 h.
SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-97-98-11). Salle Jean Vilar. Le Décameron des femmes : 21 h.
VINCENNES (INTERNATIONAL VISUAL THEATRE) (43-65-63-63). Le Malade imaginaire : 15 h et 20 h 30.
VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-84-90). Christofo Cristobal : 21 h, dim. 17 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 13 AVRIL

« Les passages couverts (deuxième parcours), exotisme et dépaysement assurés », 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Les thermes gallo-romains, le Moyen Age au Musée de Cluny », 13 h 30, entrée, 6, place Paul-Painlevé (Paris passion).

« Le Palais de justice en activité », 14 heures, devant les grilles du palais (M.-C. Lasnier).

« Le jardin des Missions étrangères et quelques hôtels de la rue du Bac », 14 h 30, 128, rue du Bac (S. Rojon-Kern).

« L'Opéra de Charles Garnier, cathédrale mondaine du Second Empire », 14 h 30, dans l'entrée (C. Merle).

« Chemins inconnus et jardins secrets de la butte Montmartre », 14 h 30, métro Blanche (C.-A. Messer).

Exposition : « La Cour des Stuarts », 14 h 30, entrée extérieure du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Paris et son histoire).

« Les appartements royaux du Louvre et la vie quotidienne de la Cour », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Les archives du Musée de la police. Les grandes affaires criminelles », 14 h 30, 2, rue des Carmes (Tourisme culturel).

« Belles façades et jardins ignorés du quartier de la Pompe », 14 h 45, angle de la place du Trocadéro et de l'avenue Georges-Mandel (V. de Langlade).

« La cathédrale russe. Histoire de la religion orthodoxe », 15 heures, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

« L'île Saint-Louis pas à pas », 15 heures et 17 heures, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« De Beuys à Malevitch : la croix comme symbole », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

Ecole Cathédrale, 8, rue Massillon, 20 h 45 : « Famille monoparentales. Entre douleur et espérance : une parole, des chemins pour vivre », par D. Deniau (L'institut de la famille).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

2001, l'Odyssée de l'espace (1968, v.o. s.t.f.), de Stanley Kubrick, 20 h.

DIMANCHE

Andreï Roublev (1966, v.o. s.t.f.), de Andreï Tarkovski, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : la Vie d'Emile Zola (1937, v.o. s.t.f.), de William Dieterle, 14 h 30 ; la Vieille Fille (1939, v.o. s.t.f.), d'Edmund Goulding, 17 h 30 ; My Fair Lady (1964, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : Un tramway nommé Désir (1952, v.o. s.t.f.), de Elia Kazan, 14 h 30 ; Full Metal Jacket (1986-1987, v.o. s.t.f.), de Stanley Kubrick, 17 h 30 ; Juarez (1939, v.o. s.t.f.), de William Dieterle, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Le Ventre de Paris : le Marché noir : Eclair journal, Gibier de potence (1951) de Roger Richebé, 14 h 30 ; la Cuisine du rire : la Grande Vadrouille (1966) de Gérard Oury, 16 h 30 ; les Maîtres de la table : Recette d'un chef parisien (1981) de Christian Paureilhe, Tu m'as sauvé la vie (1950) de Sacha Guitry, 18 h 30 ; Nuit la Cuisine de Renoir : Spots Gervais-Danone (1987), la Règle du jeu (1939) de Jean Renoir, 21 h ; Spots Yoplait (1989), Boudu sauvé des eaux (1932) de Jean Renoir, 23 h ; Spot Nescafé, Une partie de campagne (1936-1946) de Jean Renoir, 0 h 45 ; Spot Champignons de Paris (1984), le Caporal épinglé (1961) de Jean Renoir, 1 h 45 ; Spot Blackmint de Lutti (1984), la Chienne (1931) de Jean Renoir, 3 h 45.

DIMANCHE

Le Ventre de Paris : les Halles : Actualités Gaumont, les Halles centrales (1927) de B. Kaufmann, la Nuit fantastique (1941) de Marcel L'Herbier, 14 h 30 ; le Marché noir : Paris l'outragée (1989) de Guy Seligmann, le Dernier Métro (1980) de François Truffaut, 16 h 30 ; le Pain quotidien : le Goûter de Josette (1981) de Gérard Frot-Coutaz, Beau Temps mais orageux en fin de journée (1986) de Gérard Frot-Coutaz, 18 h 30 ; les Halles : Bande annonce : Voici le temps des assassins (1955) de Julien Duvivier, Un mort sur le carreau (1967) de Roland Bernard, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Bretagne, 6• (42-22-57-97) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-46-01).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).
AMOUREUSE (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5• (43-54-72-71).
LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08).
BARTON FINK (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; Bretagne, 6• (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).
BUGSY (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).
CÉLINE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14).
LE CERCLE DES INTIMES (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LA DAME DE COEUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40).
LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : George V, 8• (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40).
LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; La Pagode, 7• (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (45-44-25-02).
EUROPA (DANOIS-Su., v.o.) . Cinoches, 6• (46-33-10-82).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• (43-59-31-97) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).
HOOK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13• (47-07-55-88) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).
JFK (A., v.o.) : UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; v.f. : Les Montparnos, 14• (43-27-52-37).
KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; La Pagode, 7• (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : Fauvette bis, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).
LA VIE SUR UN FIL (Chin., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).

LES FILMS NOUVEAUX

LE FILS DU MÉKONG. Film français de François Leterrier : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-46-01).

HUSH-A-BYE, BABY. Film irlandais de Margo Harkin, v.o. : Utopia, 5• (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

JOHNNY STECCHINO. Film italien de Roberto Benigni, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

LOULOU GRAFFITI. Film français de Christian Legalé : Rex, 2• (42-36-83-93) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

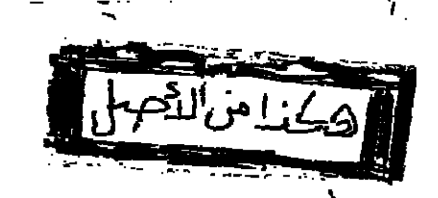
MARCELLINO. Film italien de Luigi Comencini, v.o. : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Mistral, 14• (45-39-52-43).

SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID. Film américain de Phil Joanou, v.o. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

TOUTES PEINES CONFONDUES. Film français de Michel Deville : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6• (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15• (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

TRULY, MADLY, DEEPLY. Film britannique d'Anthony Minghella, v.o. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Action Ecoles, 5• (43-25-72-07) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

YOUNG SOUL REBELS. Film britannique d'Isaac Julien, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81).



ÉCONOMIE

BILLET

EDF et les pylônes

Les temps changent... *« Forteresse administrative »*, *« Etat dans l'Etat »*, l'entreprise publique EDF a beaucoup fait, ces dernières années, pour gommer l'image de mastodonte sûr de son fait et de ses droits que des pratiques impériales lui ont assignée. Soutenus par des autorités politiques et administratives qui, à juste titre, reconnaissaient leur rôle primordial dans la modernisation de l'économie française, les électriciens se sont longtemps crus infaillibles. Leurs choix techniques ne souffraient pas d'être contestés. Œuvrant pour l'intérêt général, leur logique devait s'imposer. Des erreurs manifestes ont fini par ébranler l'assurance de la compagnie d'électricité et ramener les pouvoirs publics à plus de vigilance.

Qu'elles soient voisines d'une centrale nucléaire, concernées par le tracé d'une ligne d'électricité, les populations locales sont désormais l'objet de prévenances accrues. Il faudra faire plus. Un jugement inattendu rendu cette semaine a confirmé que la « toute-puissance » d'EDF avait bel et bien du plomb dans l'aile. A sa grande surprise, l'établissement public s'est vu débouté par le tribunal de grande instance de Rennes. Saisi en référé par la compagnie d'électricité, le juge a interdit à EDF d'entrer de force pour installer des pylônes d'une ligne à très haute tension sur les propriétés de huit familles d'Ille-et-Vilaine, qui refusaient cette implantation. L'entreprise nationale avait parfaitement respecté les règles. La ligne a été jugée nécessaire après l'enquête d'utilité publique (obligatoire depuis 1985). L'autorisation de construire a été délivrée. Le dossier d'exécution avalisé par les autorités administratives. Pourtant, le juge a estimé ces autorisations *« très largement insuffisantes pour justifier les activités que compte poursuivre EDF »* et surtout a considéré *« que la loi de 1906* (qui régit la pose de lignes électriques) *organise au profit de la compagnie publique une véritable procédure d'expropriation à côté de la procédure d'asservissement »*. En demandant au tribunal d'assurer le libre accès au futur chantier, de faire cesser l'opposition physique des habitants concernés, EDF a visiblement choqué.

La défense de l'environnement est à la mode. L'ordonnance du juge des référés y a été sensible. Confirmé ou non en cour d'appel, l'arrêt qui a été rendu aura eu le mérite de montrer que certaines pratiques sont désormais à la limite de l'acceptable.

CAROLINE MONNOT

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Prix de détail : + 0,5 % en mars.** – Les *prix de détail* aux Etats-Unis ont progressé de 0,5 % en mars, après une hausse de 0,3 % en février et de 0,1 % en janvier, a annoncé le 10 avril le département du travail. C'est la plus forte augmentation enregistrée depuis octobre 1990 (+ 0,7 %). *(Lire l'article de Serge Marti).*

GRANDE-BRETAGNE

• **Inflation : 4 % en rythme annuel en mars.** – L'inflation en Grande-Bretagne est tombée à 4 % en rythme annuel en mars, contre 4,1 % en février, a annoncé le 10 avril l'Office central de statistiques britannique. Cependant, pour le deuxième mois consécutif, la désinflation a été plus lente que ne le prévoyaient les analystes. La City avait escompté une inflation de 3,8 % sur les douze mois terminés en mars. Les *prix de détail ont augmenté* de 0,3 % le mois dernier après une hausse de 0,5 % en février. En excluant du calcul de l'indice le coût du crédit immobilier, conformément à la pratique des autres pays européens, l'inflation est légèrement remontée le mois dernier, à 5,7 % contre 5,6 % le mois précédent.

Avec l'autorisation du tribunal des faillites de New-York

Thomson-CSF est retenu pour racheter l'américain LTV

Le tribunal des faillites de New-York a autorisé, vendredi 10 avril, le groupe français Thomson-CSF – associé à d'autres partenaires américains – à racheter, pour 450 millions de dollars, les activités « défense » de la société américaine LTV. Toutefois, l'offre de Thomson-CSF (*le Monde* du 4 avril) a encore besoin du *« feu vert »* du Foreign Investment Committee (qui dépend du Trésor américain) et du Pentagone.

Face à une proposition du groupe américain Martin-Marietta, d'un montant de 415 millions de dollars, le tribunal a retenu celle de Thomson-CSF, qui, en coopération avec le groupe américain Hughes Aircraft et la firme américaine d'investissement Carlyle, a offert 450 millions de dollars, dont 300 millions payés cash pour désintéresser les créanciers de LTV, au bord du dépôt de bilan. Au départ, Thomson-CSF, avec ses partenaires, avait proposé 400 millions de dollars. Mais, sous l'effet de la concurrence avec Martin-Marietta, le groupe français a dû accroître son offre de 50 millions de dollars au début de cette semaine.

Carlyle reprendrait les activités « avions » de LTV et, à hauteur respective de 85 % et de 15 %, Thomson-CSF et Hughes Aircraft se partageraient le secteur « missiles ». Ces deux domaines occupent 13 400 salariés pour un chiffre d'affaires de 1,7 milliard de dollars (30 % des résultats globaux de LTV).

Le rachat a encore besoin de l'autorisation du département américain du Trésor et du Pentagone, et il doit être conforme aux lois antitrust américaines. LTV est en effet engagé dans des opérations sensibles et classifiées, dont le contrôle par un groupe étranger pourrait constituer une menace pour la sécurité des Etats-Unis. Plusieurs membres du Congrès ont déjà fait connaître à la Maison Blanche leur opposition au projet.

La fin du quarante-deuxième congrès confédéral

M. Kaspar réélu secrétaire général de la CFDT

M. Jean Kaspar a été réélu vendredi 10 avril secrétaire général de la CFDT au terme du quarante-deuxième congrès de la centrale syndicale, qui s'était ouvert le 7 avril à Paris. A cette occasion, la confédération a confirmé ses options réformistes et sa stratégie fondée sur le renforcement des convergences intersyndicales.

M. Jean Kaspar, cinquante ans, a *négocié sans heurts le virage du quarante-deuxième congrès de la CFDT.* Réélu pour un deuxième mandat de trois ans, il n'est pas parvenu à réduire l'influence des « contestataires », qui représentent encore quelque 40 % des voix. Pour la direction sortante, tel était sans doute le prix à payer pour que ce congrès confirme définitivement une stratégie fondée sur la recherche de compromis et le développement de convergences avec les autres organisations, hormis la CGT.

Vendredi, les congressistes ont donné une dernière illustration de l'ancrage réformiste de la CFDT en accueillant M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, qui s'est taillé un beau succès. M. Delors a plaidé pour que l'Europe aboutisse à *« un espace économique et social organisé s'appuyant sur la coopération et la solidarité, et non à une zone de libre-échange »*. Le traité de Maastricht *« doit nous donner les moyens de gagner cette bataille »*, a poursuivi M. Delors, qui s'en est pris indirectement à M. Jacques Chirac en critiquant l'attitude de l'ancien premier ministre qui suscite *« la révolte des agriculteurs »* tout en réclamant que la CEE aide davantage les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est.

« Ouvrir des espaces de négociation »

Les trente-quatre membres du bureau national de la CFDT (qui accueille huit nouveaux venus) ont adopté sans surprise la composition de la commission exécutive (1) où siègent désormais MM. Jacky Bontems (union régionale d'Ile-de-France) et Gérard Dantin (métallurgie). Ce congrès a aussi décidé de constituer une association distincte de la confédération, destinée aux jeunes, et de proposer aux adhérents un nouveau service d'information et d'assistance juridiques.

Vendredi, les dirigeants cédétistes sont revenus sur les projets présentés mercredi par M. Pierre Bérégovoy lors de son discours devant l'Assemblée nationale, critiquant notamment ses propositions visant à développer le travail à temps partiel. Pour Mme Nicole Notat, numéro deux de la confédération, la réduction forfaitaire des charges sociales prévue pour inciter les employeurs à recourir à cette formule *« risque d'aboutir à du temps partiel imposé »* et constitue *« une prime aux bas salaires »*. *« Plutôt que de chercher à tout imposer d'en haut, mieux vaudrait ouvrir des espaces de négociation qui permettent d'obtenir des employeurs des contreparties réelles en terme d'emploi »*, estime-t-elle.

Confirmée par ce congrès, la recherche de convergences intersyndicales ne devrait pas, dans l'immédiat, donner lieu à des initiatives spectaculaires de la part de la CFDT. L'approche des élections prud'homales de décembre incite en effet les cédétistes à la prudence, les autres centrales paraissant d'abord soucieuses de cultiver leur propre personnalité. A cet égard, le probable éclatement de la FEN ne devrait pas, selon la CFDT, entraîner de répercussions à très court terme sur le paysage syndical.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) La composition de la commission exécutive est la suivante : Mmes Nicole Notat et Marguerite Bertrand, MM. Alain Chupin, Jacky Bontems, Gérard Dantin, Jean-René Masson, Jean Kaspar, Jean-Marie Spaeth et Jean-François Troglic.

Un projet de directive européenne

Vers une protection communautaire du consommateur dans la vente par correspondance

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

La vente par correspondance se développe dans la Communauté, notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, où elle représente environ 5 % du total du chiffre d'affaires du commerce. Afin d'éviter l'apparition de législations nationales plus ou moins divergentes et surtout d'assurer la protection du consommateur, la Commission européenne vient de soumettre aux Douze un projet de directive dont l'objet est d'instaurer un minimum de réglementation applicable d'un bout à l'autre de la CEE. Il s'agit de garantir l'information du consommateur et, peut-être davantage encore, son libre choix face à d'éventuels démarcheurs indélicats. La Commission propose aussi de faciliter le recours du consommateur en cas de contestation.

Elle suggère que la directive soit complétée par des codes de conduite que la profession établirait elle-même en fonction du caractère spécifique des produits ou services vendus et des modalités techniques de la transaction. Les deux premières entreprises communautaires de vente par correspondance sont allemandes (Otto Versand et Quelle), la troisième est britannique (GUS), la quatrième, La Redoute, étant française.

Ph. L.

Après un mois de discussion

Les caisses d'assurance-maladie signent un accord de régulation des dépenses de santé

Les trois caisses nationales d'assurance-maladie (CNAMTS pour les salariés, CANAM pour les non-salariés, MSA pour le monde agricole) se sont mises d'accord vendredi 10 avril avec la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) sur un mécanisme de régulation des dépenses de santé.

Ce texte reprend le protocole du 27 février (*le Monde* du 29 février) en y intégrant des modifications souhaitées par la CANAM et la MSA. Il fixe à 7,09 % la progression des dépenses de la médecine libérale pour 1992 et prévoit des sanctions individuelles pour les praticiens. Outre des chambres professionnelles, il instaure un secteur « promotionnel » pour cinq mille médecins dont les dépassements d'honoraires seront remboursés.

M. René Teulade, nouveau ministre des affaires sociales, va associer les signataires à la rédaction du projet de loi que cet accord (qui ferait faire passer de 90 francs à 100 francs le tarif de la consultation du généraliste) nécessite.

La DREE toujours partagée

Les attributions de M. Strauss-Kahn au ministère de l'industrie et du commerce extérieur

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur dans le nouveau gouvernement, aura pour l'exercice de ses attributions autorité *« sur la direction des relations économiques extérieures* [DREE] *du ministère de l'économie et des finances »*, précise un décret publié au *Journal officiel* du vendredi 10 avril.

La DREE reste donc partagée entre M. Strauss-Kahn pour la partie commerciale (négociations des contrats et gestion des conseillers commerciaux français en poste à l'étranger) et M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, pour la partie financière. De ce point de vue, rien n'est changé par rapport aux structures anciennes.

L'arbitrage de Matignon

Concrètement, les deux ministres se communiqueront les notes de la DREE, mais aussi celles du Trésor, ce qui est nouveau. Il en ira en particulier ainsi pour l'étude des grands contrats et la commission des garanties, organisme interministériel qui accorde la garantie de l'Etat pour les crédits à l'exportation. Si le Trésor et la DREE ne tombent pas d'accord, M. Strauss-Kahn pourra demander contre le Trésor – c'est-à-dire M. Sapin – l'arbitrage de Matignon.

Cette précision est importante car généralement la DREE, dont c'est la fonction, a plutôt tendance à faciliter la conclusion de contrats avec l'étranger parce qu'ils sont favorables à notre commerce extérieur alors même que le Trésor, qui craint les non-remboursements des pays insolvables, est plutôt restrictif. Les divergences d'appréciation ne sont donc pas rares.

Al. V.

Surprenant les milieux financiers

La hausse des prix de détail a atteint 0,5 % en mars aux Etats-Unis

NEW-YORK

de notre correspondant

Alors qu'il faisait état, la veille, d'une augmentation des prix de gros *limitée à 0,2 % au mois* de mars, identique à celle du mois précédent, le département de l'emploi annonçait, vendredi 10 avril, une hausse des prix de détail de 0,5 %, la plus forte depuis dix-sept mois. Cette information a causé une certaine surprise dans les milieux financiers qui, convaincus que l'inflation est désormais contrôlée aux Etats-Unis, escomptaient une hausse de 0,3 % dans le pire des cas, identique à celle du mois de février.

La plupart des observateurs se gardent de tirer une conclusion hâtive de cette indication purement mensuelle qui va à contre-courant de la tendance observée depuis plus d'un an. Mais certains commentateurs font remarquer que le cœur de l'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix calculée hors produits alimentaires et produits énergétiques (deux postes jugés particulièrement volatiles), a atteint 0,5 % en mars, ce qui constitue un taux élevé. A ce niveau, calculée en base annuelle, l'inflation atteint 6,2 % alors que la hausse des prix de détail se maintenait à 3,2 % depuis mars 1991.

Selon les analystes du département, cette contre-performance ne devrait pas se reproduire en avril. Pour les trois premiers mois, font-ils valoir, l'inflation a été maintenue à 3,5 % en dépit de la forte hausse de mars. Sur l'ensemble de 1991, la hausse des prix de détail avait représenté 3,1 %. Mais à Wall Street, où les bons du Trésor ont lourdement chuté à l'annonce de cet indice avant de se reprendre en séance, on craint que cette poussée inflationniste, sans doute passagère, ne vienne contrecarrer les efforts entrepris par la Réserve fédérale (Fed) pour continuer à peser sur les taux d'intérêt.

La veille, la « Fed » avait réduit à 3,5 % contre 4 % précédemment les taux des fonds fédéraux (*le Monde* du 11 avril) qui détermine le loyer de l'argent entre banques. A titre de comparaison, ce taux se situait à 6,75 % en janvier 1991. Pour sa part, le président Bush a estimé qu'il *« y avait encore de la marge »* en matière de baisse des taux d'intérêt, et il s'est dit convaincu que M. Alan Greenspan, président de la banque centrale, serait certainement prêt à prendre d'autres décisions du même genre *« si le besoin devait s'en faire sentir »*.

SERGE MARTI

Face aux coûts de l'intégration des Länder de l'Est

La Bundesbank plaide pour une « solide discipline » budgétaire

FRANCFORT

de notre correspondant

La Bundesbank, dans son rapport annuel rendu public vendredi 10 avril, place le contrôle des finances publiques au premier rang des impératifs à respecter, et leur dérapage en tête des dangers qui menacent l'économie allemande.

Sans doute, et comme différentes indications le laissaient prévoir ces derniers mois, le déficit des budgets publics aura été plus faible que prévu en 1991. Environ 110 milliards de deutschemarks (plus de 370 milliards de francs) et non pas 150 comme on le craignait. Mais le trou n'avait été que de 75 milliards en 1990 et le dérapage reste inquiétant. En effet la « réduction » de la dérive prévue s'explique par un manque à dépenser à l'Est : les travaux d'infrastructure sont plus lents qu'escompté. Autrement dit, la glissade n'est que reportée.

L'institut de Francfort souligne, à propos de l'Est, qu'il faut limiter l'interventionnisme. Une façon directe d'entrer dans le vif débat qui partage les Allemands sur le rôle qui doit être celui de la Treuhandanstalt (organisme qui gère les privatisations). Faut-il qu'elle conserve, pour les redresser elle-même, les entreprises qu'elle n'arrive pas à vendre? Cette « politique industrielle » – le terme est évoqué et le principe est soutenu par la gauche – serait dommageable, selon la Banque centrale allemande, qui écrit : *« Cela pourrait retarder la restructuration nécessaire et accroître le risque que les régions de l'Est restent économiquement faibles pendant longtemps. »*

Dès cette année le déficit devrait s'accroître, avance le rapport, qui s'inquiète en particulier de la sécurité sociale (15 milliards de déficit contre un excédent de 13 milliards du fait des paiements de retraites aux salariés de l'Est qui n'ont pas cotisé) et du secteur de la santé. La banque centrale prévient : il faudra *« une solide discipline »* dans les années à venir. Les partis politiques qui s'apprêtent à engager les premières discussions budgétaires, en mai, sont prévenus.

En tout état de cause, la « Buba » assure qu'elle saura exercer sa discipline dans le domaine qui est le sien, la monnaie. Les périls ne sont pas dépassés, ils sont devant nous, indique la Banque. N'en déplaise à M. Pierre Bérégovoy, plus personne n'attend une baisse des taux monétaires à un horizon prévisible. En décembre dernier une majorité d'experts prévoyaient une détente avant l'été. Désormais ils n'attendent rien avant la fin de l'année... et encore.

E. L. B.

Selon le panel de l'APEC

Les recrutements de cadres vont encore baisser en 1992

Selon le panel de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) rendu public le 9 avril, le marché de l'emploi des cadres restera orienté à la baisse en 1992, comme il l'avait été en 1991 (1). Les recrutements reculeront de 10 à 15 %, après avoir finalement diminué de 13 % l'an dernier.

L'effondrement du marché, en 1991, aura été toutefois moins important que ne le laissaient envisager divers indicateurs. Les 13 % de baisse, qui correspondent à 107 100 postes pourvus, sont à comparer à la chute de 50 % du chiffre d'affaires des cabinets de recrutement, dont beaucoup connaissent des difficultés, et aux 36 % de baisse de volume en moins qui a affecté la publicité de recrutement.

Non seulement les propositions d'emploi pour les cadres ont été moins nombreuses, mais, en raison d'un *« comportement autarcique des entreprises »*, que détecte M. Jean Prével, directeur adjoint de l'APEC, le recours à la palette des techniques d'embauche s'est modifié. Il a été davantage tenu compte des candidatures spontanées et les directions des ressources humaines ont moins utilisé les intermédiaires, même pour les jeunes diplômés, qui sont les seuls à avoir connu une hausse (+4,6 %).

Signe évident du ralentissement : les promotions internes, de l'ordre de 29 000, ont subi une baisse historique (– 25,9 %). Cette évolution devrait se poursuivre en 1992, sauf pour les promotions internes (+ 10 %), et l'APEC prévoit que la barre des 100 000 recrutements annuels, qui avait été franchie en 1987-1988, le sera cette fois en sens inverse. Parmi les entreprises interrogées, 18,1 %, contre 19,9 % en 1991, estiment qu'elles devraient faire croître leurs effectifs cadres au cours de l'année. Mais ce relatif pessimisme ne se traduira pas par un tassement des effectifs, car elles ne sont que 8,1 %, contre 8,9 % en 1991, à annoncer des compressions.

Si les intentions se vérifient, on devrait assister à de nouvelles tensions sur l'emploi des cadres, qui ont déjà été confrontés à une forte hausse du chômage l'an passé (+36 %). Les recrutements de jeunes diplômés pourraient fléchir légèrement (– 5 %), alors que ceux des jeunes cadres se réduiraient de 15 %. Les cadres confirmés risquent aussi d'en faire les frais puisqu'une décrue de 20 % est envisagée. Ceux qui sont au chômage éprouveront encore plus de gêne à se reclasser.

A. Le.

(1) Enquête réalisée auprès d'un échantillon permanent, depuis 1976, de 4 000 entreprises du secteur privé, complété de 17 échantillons régionaux regroupant 6 000 entreprises.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 6 AU 10 AVRIL 1992

PARIS

Turbulences nippones

INDICE CAC 40

+ 1,61 %

La nomination, jeudi 2 avril, de M. Pierre Bérégovoy au poste de premier ministre ayant mis un terme aux incertitudes politiques, les opérateurs avaient la ferme intention de se concentrer de nouveau sur la conjoncture française et étrangère. Et les événements en la matière auront été loin de faire défaut ! Que l'on en juge.

Dès lundi, sur la bonne tenue du MATIF et du franc et au vu de résultats d'entreprises meilleurs qu'attendu, les valeurs françaises entamaient un petit galop qui leur faisait gagner 1,65 % au terme des transactions. La séance suivante fut terne et sans relief (+ 0,03 %) dans l'attente du discours de politique générale du nouvel hôte de Matignon. Le gros coup de déprime du Kabuto-cho quelques heures auparavant ne troubla pas outre mesure le Palais Brongniart, tant la place française est peu sujette aux tribulations exotiques.

Mercredi, alors que les boursiers s'apprêtaient à écouter, confiants, le discours de politique générale, un vent contraire et matinal venu de la lointaine rue des Guerriers contraria singulièrement leurs projets. Passe encore un repli de 3,5 % la veille mais *bis repetita ne placent* pas toujours. Le nouveau recul de 3,46 % commença à inquiéter les marchés. Après une ouverture en nette baisse (- 1,28 %), le marché parisien ne cessa d'amplifier ses pertes tout au long de la journée. Le discours de politique générale de M. Pierre Bérégovoy, bien qu'attendu de façon confiante, a, pour sa part, déçu certains intervenants. Si la suppression du taux majoré de TVA et la reconduction du mode de scrutin actuel pour les législatives de 1993 ont été des mesures bien accueillies, d'aucuns ont été chagrins de voir le nouveau premier ministre, non plus avec l'image du gestionnaire de Bercy, ardent défenseur du franc, mais avec celle de l'homme politique brandissant une liste de personnalités compromises dans des scandales... Frayeurs pour frayeurs, l'indice se laissa chuter au terme de la séance de 3,44 %, sans réelle conviction. Et les deux séances qui suivirent effacèrent la totalité des pertes.

Dès le lendemain, le nouvel accès de faiblesse de la Bourse tokyote n'eut que très peu d'influence, et la place de Paris chercha à retrouver calme et équilibre (+ 1,90 %). La dernière séance profita du spectaculaire rebond de la Bourse de Tokyo (+ 7,5 %), de la non moins spectaculaire progression du marché londonien (+ 5,6 %), libéré lui aussi de ses incertitudes politiques, sans oublier la bonne tenue du marché new-yorkais bénéficiant d'une détente surprise des taux d'intérêt sur les Fed Funds par la Réserve fédérale américaine. Après avoir un instant atteint les 2 % de hausse au cours de l'après-midi, l'indice CAC 40 ralentit son allure consécutivement à l'annonce d'une hausse plus forte que prévu du taux d'inflation pour le mois de mars aux Etats-Unis (+ 0,5 % contre 0,3 %). En clôture, le principal indicateur afficha une progression de 1,57 %. Au final, en recherchant toutefois un peu leurs marques, les valeurs françaises s'apprécièrent de 1,61 % sur la période et l'indice CAC 40 gagna 31,33 points d'une semaine sur l'autre à 1 974,06 points.

OPR et OPA

Selon M. Didier Jolibois de chez MIA (Marché Inter Actions), la réaction des marchés européens au cours de la semaine écoulée a toutefois été surprenante. Tokyo a perdu près de la moitié de sa valeur en deux ans, passant de 38 000 points à 17 000 sans que les places étrangères ne sourcillent, ou si peu. Les places se sont paradoxalement agitées alors qu'il ne restait plus que 2 000 points à perdre pour arriver au seuil des 15 000 points communément admis par les analystes japonais ! Cela étant, une poursuite du rebond observé vendredi à Tokyo n'est pas forcément à exclure. Aux valeurs, l'action Société auxiliaire d'entreprises (SAE) sera radiée de la cote du marché à règlement mensuel (RM) à l'issue de la séance de Bourse du 23 avril, dernier jour du mois boursier d'avril : cette décision est la suite logique du succès de l'offre publique d'achat lancée par Fougerolle sur cet autre géant du BTP français qu'est la SAE, dont Fougerolle contrôle désormais près de 95 % du capital. A compter du vendredi 24 avril, les actions SAE seront cotées sur le marché au comptant.

Le groupe français Pinault (transformation du bois, distribution spécialisée) a réussi son offre publique d'achat (OPA) sur les grands magasins du Printemps, puisque les actionnaires lui ont apporté plus de deux fois le nombre d'actions qu'il s'était engagé à acquérir. Pinault, qui détenait 40,2 % du capital du Printemps (et 37,31 % des droits de vote) après avoir acheté la participation de la famille Maus, avait lancé une OPA sur les 2/3 du capital, comme la réglementation le lui permet encore.

Le groupe Pinault s'était ainsi engagé à acquérir 1,953 million d'actions ou bons de souscription d'actions, ce qui était suffisant pour lui permettre de porter sa participation à 66 %. Ce qu'il a fait, bien qu'on lui en ait offert 4,377 millions (actions et bons).

Enfin, comme annoncé la semaine précédente, le Conseil des Bourses de valeurs, organisme chargé de la réglementation boursière, qui se réunissait mercredi 8 avril, a reconduit dans ses fonctions de président M. Bruno de Maulde, par ailleurs président du Crédit du Nord. Au cours de la même séance, le CBV a aussi donné son feu vert au texte réglementant les offres publiques d'achat – suppression des OPA partielles au profit des OPA à 100 %, avec le maintien des seuils de déclenchement à 33 % et 50 %. Ce texte n'attend plus que l'homologation du ministère des finances. Celle-ci devrait intervenir dans le courant du mois de juin.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Alimentation

	10-4-92	Diff.
Béghin-Say	623	+ 7
Bongrain	2 885	– 15
BSN	1 139	+ 21
Carrefour	2 680	+ 52
Casino, G., Per.	170	+ 1,50
Guyenne-Gasc.	1 690	– 49
LVMH	4 505	+ 42
Olipar	176	– 9
Pernod-Ricard	1 645	+ 100
Promodès	3 481	+ 6
Saint-Louis	1 282	+ 27
Source Perrier	1 700	inch.
Nestlé	35 420	+ 40

Bâtiment, travaux publics

	10-4-92	Diff.
Auxil. d'entr.	987	– 32
Bouygues	620	+ 3
Ciments français	352,50	+ 2,50
GTM	382	– 6
Immob. Phénix	134,50	– 7,60
J. Lefebvre	925	– 44
Lafarge-Coppée	376,10	+ 11,60
Poliet	542	+ 2
SGE-SB	237	– 4

Matériel électrique

	10-4-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	625	+ 25
CSEE	389	– 51
Générale des eaux	2 319	+ 40
Intertechnique	815	– 5
Labinal	748	+ 19
Legrand	4 410	+ 47
Lyon. des eaux	520	– 1
Matra	168,50	– 1,30
Merlin-Gerin	538	– 4
Moulinex	175	– 6,50
Radiotechnique	612	– 18
SEB	2 150	inch.
Sext.-Avionique	232	– 2,90
Thomson-CSF	164,20	+ 3,20
IBM	471,80	+ 14,80
ITT	344,50	– 12,90
Schlumberger	315	+ 13
Siemens	2 308	+ 18

Mines, caoutchouc

	10-4-92	Diff.
Géophysique	669	+ 34
Imétal	328,70	– 3,30
Métaleurop	88,20	+ 1,20
Michelin	170	+ 7,30
RTZ	56,20	+ 1,50
ZCI	4,64	– 0,06

Valeurs diverses

	10-4-92	Diff.
Accor	790	+ 3
Air liquide	765	– 4
Bic	733	inch.
Bis	339	– 2
CGIP	1 205	– 9
Club Méd.	530	– 4
Elf Sanofi	1 160	– 1
Essilor	419,10	+ 11,30
Euro Disney	140,10	– 9,70
Europe 1	1 012	– 17
Eurotunnel	40,30	– 0,20
Groupe Cité	508	– 22
Hachette	149,90	– 1,60
Havas	494,40	– 0,70
Marine Wendel	317	– 10
Navigation mixte	1 179	+ 10
Nord-Est	111,70	– 2,90
L'Oréal	843	+ 6
Saint-Gobain	562	– 8
Saulnes Châtillon	232,10	– 5,90
Skis Rossignol	762	– 23

Pétroles

	10-4-92	Diff.
BP-France	114,50	– 0,50
ELF-Aquitaine	374,60	+ 17,70
Esso	815	– 15
Primagaz	715	inch.
Sogerap	418,10	+ 4,1
Total (div. par 4)	251	+ 19
Exxon	314,10	+ 9,10
Petrofina	1 745	+ 32
Royal Dutch	440,40	+ 13,40

Produits chimiques

	10-4-92	Diff.
Institut Mérieux	6 420	+ 30
Roussel-Uclaf	2 200	+ 25
Synthélabo	1 279	– 4
BASF	830	+ 7
Bayer	984	– 18
Hoechst	900	+ 23
Imp. Chemical	130,20	+ 11,10
Norsk Hydro	130,80	– 3,50

Mines d'or, diamants

	10-4-92	Diff.
Anglo-American	179,60	– 8,40
Amgold	332	+ 0,60
Buf. Gold M.	36,50	– 0,10
De Beers	138,50	+ 0,70
Drief. Cons.	60,80	– 0,20
Gencor	17,50	+ 0,40
Harmony	28,50	– 0,25
Randfontein	22,80	– 0,70
Sainte-Helena	33	– 0,90
Western Deep	159	+ 3,20

Métallurgie, construction mécanique

	10-4-92	Diff.
Alspi	311	– 0,5
Dassault Aviation	335	– 13,9
De Dietrich	1 495	– 5
Fives-Lille	395	n.c.
Peugeot	722	+ 8
SAGEM	1 599	– 95
Strafor, Facom	794	+ 14
Valeo	737	– 5
Vallourec	261	+ 3

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	10-4-92	Diff.
AGF	508	+ 1
AXA (ex-Cie Midi)	950	+ 14
Bail Equipement	132	– 0,60
Bancaire (Cie)	482	+ 16,50
Cetelem	815	– 10
CCF	187,30	+ 3
CFF	984	+ 12
CFI	302	+ 1,50
Chargeurs	1 183	+ 7
C. Local de France	227	– 4
CPR	266,20	– 5,60
Eurafrance	1 600	– 5
GAN	1 936	+ 56
Locindus	710	– 5
Paribas	393,90	+ 8,30
Schneider	694	+ 6
Société générale	530	+ 18
Sovac	799	– 28
Suez (Cie fin.)	327,60	– 10,60
UAP	550	+ 20

Filatures, textiles magasins

	10-4-92	Diff.
Agache (Fin.)	970	inch.
BHV	814	+ 20
Damart	2 901	– 99
DMC	316	+ 2,50
Gal. Lafayette	1 855	– 16
Nouv. Galeries	590	+ 11
Printemps	740	– 25
La Redoute	5 600	– 20
SCOA	18,45	+ 0,10

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Robur financ.	+ 6,2	Salomon	– 10,9
Essilor	+ 6	UPA Locabail	– 9,7
Pernod-Ricard	+ 5,2	Euro Disney	– 8,7
Total	+ 4,9	Centrest	– 7,7
CSEE	+ 4	Olipar	– 7,5
Legrand	+ 4	Cica	– 7,3
Géophysique	+ 3,9	Sogenal	– 6,8
Michelin « B »	+ 3,6	Bapsp	– 6,3
BHV	+ 3,4	Imm. Phénix	– 6,2
CEP Commun.	+ 3,2	Jean Lefebvre	– 6,2
ELF-Aquitaine	+ 2,8	Sagem	– 6,1
CDME	+ 2,7	Legris Indus.	– 6,1
Europe 1	+ 2,6	Cegid	– 5,9
Ecco	+ 2,5	SAT	– 4,9

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 avril 1992
Nombre de contrats : 135 397 environ.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 92	Septembre 92	Décembre 92
Premier	108,36	108,50	108,66
+ haut	108,38	108,52	108,66
+ bas	108,14	108,40	108,66
Dernier	108,34	108,52	108,66
Compensation	108,34	108,52	108,68

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-3-92	6-4-92	7-4-92	8-4-92	9-4-92
RM	2 129 200	2 242 889	2 092 407	2 832 289	3 379 974
Comptant					
R. et obl.	14 541 181	7 984 617	7 189 471	9 763 490	13 472 781
Actions	133 447	160 184	187 717	207 497	369 332
Total	16 803 828	10 387 690	9 469 595	12 803 276	17 222 087

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	112,7	114,0	114,0	110,9	112,6
Étrangères	100,4	100,3	102,8	99,1	100,0

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	6-4-92	7-4-92	8-4-92	9-4-92	10-4-92
Indice gén.	531,3	535,7	530,2	523,5	535,0
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 974,77	1 975,38	1 907,48	1 943,64	1 974,06

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Pechiney CIP	104 350	36 750 970
Essilor	93 550	39 143 862
Synthelabo	31 426	40 037 456
Bancaire (Cie)	88 675	41 084 527
Chargeurs	38 130	44 351 900
Cap Gemini	144 920	46 762 885
Beghin Say	79 550	49 138 350
Esso	60 230	49 474 870
Crédit Lyon.	85 325	49 649 850
Bouygues	84 150	51 428 400
Créd. foncier	54 675	53 226 330
Casino Guich.	321 100	54 185 830
Thomson	340 000	54 357 320
CMB Pack.	300 736	56 960 059

(*) Du vendredi 3 avril 1992 au jeudi 9 avril 1992 inclus.

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 3-4-92	Cours 10-4-92
Or fin (kilo en barre)	60 700	60 500
– (kilo en lingot)	61 000	60 900
Pièce française (20 fr.)	351	346
• Pièce française (10 fr.)	444	–
Pièce suisse (20 fr.)	351	345
Pièce latine (20 fr.)	361	345
• Pièce tunisienne (20 fr.)	350	342
Souverain	449	442
• Souverain Elisabeth II	480	438
• Demi-souverain	362	361
Pièce de 20 dollars	2 080	2 035
– 10 dollars	1 020	1 047,50
• – 5 dollars	690	700
– 50 pesos	2 280	2 236
• – 20 marks	425	426
– 10 florins	381	380
• – 5 roubles	258	245

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Semaine mouvementée

INDICE DOW JONES

+ 0,19 %

Malgré la perte de plus de 94 points en milieu de semaine dans le sillage de Tokyo, Wall Street a réussi à finir la semaine en légère hausse par rapport à la période précédente. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 255,36 en hausse de 6,25 points, soit un gain de 0,19 % par rapport à la semaine dernière.

Wall Street avait débuté la semaine en hausse, grâce à un bond des pétrolières dans le sillage des cours du brut, avant de dégringoler dans la foulée de Tokyo, repassant brièvement sous le seuil de 3 200 points. Le marché craignait que les investisseurs japonais ne retirent leurs liquidités des Etats-Unis pour éponger leurs pertes sur le marché nippon.

Les experts ont également attribué la forte baisse de Wall Street à une correction technique après les gains importants enregistrés depuis la fin 1991, quand la Réserve fédérale (Fed) avait baissé d'un point son taux d'escompte. La Fed a à nouveau assoupli, jeudi 9 avril, sa politique de crédit en provoquant une baisse d'un quart de point du taux interbancaire au jour le jour (Fed funds), signalant ainsi qu'elle continuait à veiller sur la reprise économique encore incertaine. Toutefois certains analystes restent sceptiques sur l'efficacité de cette dernière intervention. Pour M. Allen Sinaï, chef économiste chez Boston Co., *« une baisse d'un quart de point* (des Fed funds) *ne va pas interrompre la correction sur le marché boursier »*.

Indice Dow Jones du 10 avril : 3 255,36 (c. 3 249,11).

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Alcoa	68	68
ATT	42	41 7/8
Boeing	45 1/4	44 3/4
Chase Man. Bank	22 3/8	22 5/8
Du Pont de Nemours	46 5/8	47 3/8
Eastman Kodak	40	38 3/4
Exxon	55 7/8	57 5/8
Ford	39 3/4	40
General Electric	74 7/8	76
General Motors	36 1/4	38 5/8
Goodyear	67 1/2	68 5/8
IBM	81 3/4	86
ITT	64 1/2	64 3/8
Mobil Oil	60 1/8	62 1/8
Pfizer	70 1/2	72 3/8
Schlumberger	54 1/2	57 1/4
Texaco	59	58 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	139 1/8	131 1/4
Union Carbide	24 1/4	24 7/8
United Tech.	52 1/8	54
Westinghouse	18 1/4	17 7/8
Xerox Corp	73 5/8	72 1/4

TOKYO

La peur du krach

INDICE NIKKEI

- 3,8 %

Après quatre séances de dégringolade, la Bourse de Tokyo s'est vivement redressée vendredi 10 avril en progressant de 7,5 % dans un marché où les intervenants espèrent enfin avoir touché le fond. Cette sixième semaine consécutive de baisse (– 3,8 %) aura sans doute été l'une des plus spectaculaires de l'histoire du Kabuto-cho. Dès lundi, le ton était donné, avec un recul de 0,66 % de l'indice Nikkei dans un marché très nerveux. Mardi, le baromètre de la place nippone décrochait brutalement de 3,5 % passant sous la barre des 18 000 yens. Et au lieu de se calmer, le mouvement s'est poursuivi de manière analogue durant les deux séances suivantes (– 3,46 % mercredi et – 3,36 % jeudi) : 10 % de chute en trois jours, de quoi plonger les investisseurs dans l'angoisse, d'autant plus que le Nikkei tombait à son niveau de novembre 1986. *« C'est un scénario de krach, la grosse panique »*, affirmait alors M. Joël Jeuvell, président du Crédit Lyonnais Securities. Et tous de se remémorer alors les prévisions du courtier Nomura, qui s'attend à une chute jusqu'à 15 000 yens de l'indice Nikkei. Mais vendredi, contre toute attente, le marché se reprenait vivement, enregistrant la cinquième plus forte hausse de l'histoire du Kabuto-cho (+ 7,5 %), dans un volume un peu plus étoffé de 380 millions d'actions.

Le calme et la hausse des marchés européens et de Wall Street jeudi après la nouvelle chute de Tokyo a impressionné les boursiers nippons, qui ont aussi salué les bonnes nouvelles économiques américaines comme la baisse des taux d'intérêt américains (Fed funds) susceptible de favoriser la reprise aux Etats-Unis.

Indices du 10 avril : Nikkei, 17 850,66 (c. 18 559,71) ; Topix 1 282,56 (c. 1 320,65).

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Akai	420	520
Bridgestone	1 100	1 130
Canon	1 300	1 320
Fuji Bank	1 500	1 340
Honda Motors	1 530	1 570
Matsushita Electric	1 290	1 320
Mitsubishi Heavy	574	569
Sony Corp.	4 110	4 230
Toyota Motors	1 370	1 400

LONDRES

Euphorique
+ 8 %

Après trois semaines de campagne électorale et de recul constant du marché (7 % au total) par crainte d'une victoire travailliste, la Bourse de Londres a explosé de joie vendredi après la victoire absolue et inespérée des conservateurs. Dans la seule journée de vendredi, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 136 points, sa plus forte hausse depuis près de cinq ans, récupérant toutes les pertes accumulées depuis l'annonce de la date des élections.

Sur la semaine, le Footsie aura finalement gagné 189,9 points, terminant à 2 572,6 points, soit une progression de 8 % par rapport à vendredi dernier.

La chute du marché japonais en début de semaine, à son plus bas niveau depuis six ans, et la faiblesse de Wall Street ont initialement pesé sur la tendance mais la reprise simultanée et ultérieure des deux marchés pour des raisons techniques ont levé les inquiétudes des courtiers.

Indices « FT » du 10 avril : 100 valeurs, 2 572,60 (c. 2 382,7) ; 30 valeurs, 2 001,1 (c. 1 851,4) ; mines d'or, 114,5 (c. 118,1) ; fonds d'Etat, 88,19 (c. 85,18).

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Bowater	7,01	7,50
BP	2,42	2,49
Charter	4,74	4,90
Courtaulds	5,11	5,43
De Beers	14,09	14,00
Glaxo	7,65	7,84
GUS	18,82	19,75
ICI	12,25	13,10
Reuters	11,06	11,27
Shell	4,41	4,66
Unilever	9,01	8,95
Vickers	1,33	1,53

FRANCFORT

Légère progression
+ 0,95 %

La Bourse de Francfort a terminé la semaine en légère hausse, le Dax s'adjugeant 16,44 points sur la période en finissant à 1 736,07 points, soit une progression de 0,95 %. Le marché a été essentiellement influencé par l'évolution des places financières étrangères. S'il a été relativement indifférent aux soubresauts de Tokyo, il n'a pas échappé à la nervosité et à l'hésitation qui étaient de mise cette semaine à Wall Street.

Aucun changement des indicateurs fondamentaux n'étant intervenu en Allemagne, l'évolution des valeurs allemandes a répondu aux stricts critères du marché avec des gains en début de semaine suivis par deux séances de consolidation et une hausse vendredi à la faveur d'achats à bon compte. Graphiquement, le seuil de résistance des 1 700 points pour le DAX n'a pas été enfoncé et ce palier reste aux yeux des analystes sur graphiques comme le point sur lequel les valeurs allemandes devraient rebondir.

Indices du 10 avril : DAX, 1 736,07 (c. 1 719,63) ; Commerzbank, 1992,30 (c. 1982,40).

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
AEG	218,10	216,80
BASF	244	248,30
Bayer	294,20	293,50
Commerzbank	255	268
Deutschebank	712	715,50
Hoechst	261,80	268
Karstadt	646	640
Mannesman	285,10	287
Siemens	675,60	683,80
Volkswagen	349,40	374,30

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La CEE et son emprunt roumain

La Communauté économique européenne a émis *mardi 7 avril*, par l'intermédiaire de la Banque nationale de Paris, un euro-emprunt de 185 millions d'écus et d'une durée proche de sept ans. L'affaire retient l'attention pour de multiples raisons, dont l'utilisation des fonds n'est pas la moindre. Le produit en est destiné à la Roumanie, pays qui n'a pas directement accès au marché des capitaux et qui bénéficie ainsi d'un financement très avantageux. Compte tenu des frais et commissions, le tout ne revient qu'à 8,89 % l'an, si on en calcule le coût tel que l'emprunt apparaît aux investisseurs. C'est une opération à taux fixe, les obligations *étant munies* de coupons annuels.

Bucarest, toutefois, a choisi de rémunérer autrement sa dette. Le Trésor roumain entend servir un intérêt qui variera en fonction du loyer de l'argent à court terme. Les services de la CEE lui ont fourni ce qu'il *désirait. A cet effet,* ils avaient chargé la banque qui s'occuperait de l'emprunt de conclure un contrat d'échange portant précisément sur le mode de rémunération. Le résultat est très favorable puisqu'il débouche sur un coût inférieur d'une vingtaine de points de base à celui de la référence internationale du loyer de l'argent, le Libor.

Il est permis de se demander si un tel détour était vraiment nécessaire. N'aurait-il pas été plus économique d'émettre directement des obligations à taux variable? La réponse à cette question est double. On peut se contenter de la voir sous un aspect purement technique et les spécialistes n'auront guère de peine à prouver que c'est bien la solution la moins onéreuse qui a été retenue. Mais on doit aussi se situer dans un cadre beaucoup plus général qui est celui de la promotion de l'utilisation de l'écu sur le plan international. C'est alors que cette transaction d'une taille plutôt modeste prend toute sa signification.

Les obligations ont exactement les mêmes caractéristiques que celles d'un grand emprunt en circulation de la Communauté dont le montant *s'établit à 935 millions d'écus.* Cela fait que dans un peu plus de deux mois, quelques semaines après la libération des nouveaux titres, ils seront parfaitement interchangeables avec les anciens. L'encours de l'émission dépassera alors le milliard d'écus. C'est un montant impressionnant qui en lui-même confère à une transaction une importance considérable. *Si la nouvelle émission avait* vu le jour sous une forme différente, à taux variable, elle n'aurait guère eu de chances de retenir l'attention. Elle aurait été trop petite pour cela. Effacée, elle aurait risqué de tomber rapidement dans l'oubli.

Le milliard est dépassé

Contrairement à d'autres débiteurs de tout premier plan, la Communauté économique n'a guère la possibilité d'émettre d'énormes emprunts à la fois. Elle peut certes regrouper quelques opérations mais sa marge de manœuvre demeure assez étroite. Lorsqu'elle draine des capitaux, c'est pour les reprêter sans délai à des pays de l'Est dans la majorité des cas. Il s'ensuit une certaine dispersion qui prive souvent son activité de ce côté spectaculaire et publicitaire dont profitent par exemple les émissions de quelques grands Trésors publics de pays riches comme l'Italie ou la Grande-Bretagne, qui ne se présentent que rarement mais pour des quantités gigantesques. Ce n'est qu'en procédant par ajouts successifs qu'on peut parvenir à un résultat du même ordre.

La CEE n'emprunte désormais plus qu'en écus. Depuis plusieurs années qu'elle se fait le champion de ce panier de monnaies qui préfigure en quelque sorte la devise européenne de l'an 2000, elle s'est toujours efforcée de lui témoigner son soutien lorsque le marché traversait une phase difficile. C'est le cas à présent. Après avoir profité d'un extraordinaire élan d'enthousiasme au tout début de l'année, l'écu est très délaissé depuis plusieurs semaines et, sur l'euromarché, son compartiment a plus souffert que d'autres. De la détérioration de la *conjoncture internationale, tout particulièrement sur le plan politique.* Il a été la grande victime des incertitudes électorales de ces dernières semaines en Europe.

Tant en France qu'en Italie ou en Grande-Bretagne, les équipes gouvernementales en place en décembre dernier avaient réussi dans leurs pays respectifs à présenter les résultats du sommet européen de Maastricht comme un succès national qui devait tout ou presque à leurs propres efforts. Cela avait créé un climat très positif pour l'écu. Mais à l'inverse, à voir en mars et au début d'avril vaciller ces mêmes équipes, de nombreux spécialistes dans les milieux financiers se sont mis à douter de la solidité des accords de Maastricht et l'ambiance s'est profondément détériorée.

La Communauté ne fait pas partie du petit groupe d'organisations supranationales dont les titres jouissent d'un traitement de faveur sur le plan fiscal en Italie. Cela renforce encore le caractère exemplaire de sa dernière émission, qui va certainement devenir une référence pour le marché de l'écu. Dans les grandes eurobanques, on se plaît également à relever que l'emprunteur et le chef de file ont respecté le barème des *commissions. Celles-ci se montent à* 0,275 % du montant nominal et suffisent à rétribuer de façon satisfaisante les intermédiaires financiers.

Deux autres emprunteurs supranationaux de premier plan, qui bénéficient d'un avantage fiscal en Italie, ne se sont pas privés ces derniers jours de faire valoir ce privilège. La Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement ont respectivement sollicité les compartiments de l'écu et du yen. Elles proposent des rendements très exigus mais qui suffisent pourtant aux souscripteurs transalpins. Ceux-ci se ruent sur ces titres, car ils s'attendent que ce privilège soit bientôt aboli, ce qui permettrait au Trésor romain de prélever à la source un précompte mobilier sur les revenus des obligations internationales de ces débiteurs si leurs titres étaient placés en Italie.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Dollar en baisse, sterling en hausse

La «divine surprise», pour les conservateurs britanniques, de leur victoire électorale, a, tout naturellement, provoqué une hausse de la livre sterling, de 1,5 % à 2 %, mais pas plus : les problèmes économiques de la Grande-Bretagne n'ont pas disparu pour autant, et la possibilité d'une baisse des taux d'intérêt à Londres refroidit les enthousiasmes. Toutefois, une incertitude est levée, et on sait que les marchés des changes ont horreur des incertitudes, bien que le ministre «fantôme» d'un éventuel gouvernement travailliste, M. John Smith, ait assuré à plusieurs *reprises qu'il maintiendrait* les parités de la livre.

Le dollar, en revanche, a commencé par souffrir des hésitations de la reprise économique aux Etats-Unis, puis, jeudi 9 avril au soir, de la diminution-surprise du taux directeur de la Réserve fédérale de Washington, ramené de 4 % à 3,75 %. Plus tard, à la veille du week-end, l'annonce d'une augmentation de 0,5 % des prix de détail américains en mars a provoqué un raffermissement du billet vert, dans la mesure où elle pouvait refroidir les ardeurs baissières de la Réserve fédérale, qu'une telle augmentation serait susceptible de rendre plus prudente.

Le deutschemark, un peu ébranlé la semaine dernière par des déclarations alarmistes de responsables allemands sur l'inflation, s'est redressé après d'autres déclarations plus lénitives et rassurantes *(voir ci-dessous en rubrique «Marché monétaire et obligataire»).* Mais le franc français n'en a pas moins poursuivi son raffermissement au lendemain de la nomination de M. Pierre Bérégovoy comme premier ministre, ce dernier affirmant que la balance commerciale française serait *équilibrée cette année.* Toutefois, les milieux financiers internationaux vont le guetter dans les mois qui viennent, surveillant sa politique et prêts à sanctionner toute dérive par rapport à la rigueur précédemment prêchée par l'occupant de la Rue de Bercy à Paris.

L'escudo portugais est donc entré dans le système monétaire européen, avec une bande de fluctuation «large», 6 % de part et d'autre de son cours pivot (médian) fixé à 2 592,21 escudos pour 100 francs français, avec un cours plafond de 2 750 escudos et un cours plancher de 2 441 escudos. Pour l'instant, il occupe la deuxième place dans le SME, à 2 % environ de la peseta, largement en tête, la livre sterling restant lanterne rouge à 5,79 % de la devise espagnole.

Le yen japonais s'est légèrement apprécié, malgré la baisse du taux d'escompte de la Banque centrale la semaine dernière. On notera que, pour l'instant, le Japon, traditionnellement exportateur de capitaux, est devenu importateur, les banques *nippones étant contraintes* de rapatrier leurs avoirs étrangers pour satisfaire les exigences de la réglementation, notamment le *ratio Cooke* de fonds propres par rapport aux engagements. La conséquence est que les marchés sont acheteurs de yens et vendeurs d'autres devises.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 AVRIL AU 10 AVRIL 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7720	–	18,1719	66,9792	61,5384	2,9913	54,6448	0,0008
	1,7380	–	18,0635	66,9344	61,1995	2,9761	54,3478	0,0008
Paris	9,7513	5,5030	–	368,5867	338,6461	16,4612	300,7103	4,4959
	9,6215	5,5360	–	370,5488	338,8804	16,4761	300,8695	4,4862
Zurich	2,6455	1,4930	27,1306	–	91,8769	4,4660	81,5846	1,2197
	2,5965	1,4940	26,9869	–	91,4320	4,4464	81,1956	1,2106
Francfort	2,8795	1,6250	29,5293	108,8412	–	4,8609	88,7978	1,3276
	2,8398	1,6340	29,5158	109,3708	–	4,8630	88,8043	1,3241
Bruxelles	59,2379	33,43	6,0748	22,3911	20,5723	–	18,2677	2,7312
	58,8183	33,95	6,0700	22,6182	20,5882	–	18,2821	2,7334
Amsterdam	3,2427	1,8300	332,5458	1,2257	112,6153	5,4741	–	1,4950
	3,2172	1,8570	332,8221	1,2371	112,6137	5,4698	–	1,4951
Milan	2168,928	1224	222,4241	819,8258	753,2387	36,6138	668,8524	–
	2151,765	1242	222,8632	827,4483	753,1837	36,5832	668,8286	–
Tokyo	234,79	132,50	24,0777	88,7474	81,5384	3,9635	72,4043	0,1082
	230,942	133,30	23,8333	88,8074	80,8368	3,9263	71,7824	0,1073

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 avril, 4,1532 F contre 4,1437 F le vendredi 3 avril 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

10 avril 1992

PESETA ESPAGNOLE – ESCUDO – FRANC BELGE – FLORIN NÉERLANDAIS – MARK ALLEMAND – LIVRE IRLANDAISE – LIRE ITALIENNE – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DANOISE – LIVRE STERLING

0 % / –1 / –2 / –3 / –4 / –5 / –6

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Les lourdeurs du caoutchouc

«Le marché du caoutchouc est resté tout au long de l'année écoulée extrêmement déprimé», indique la firme de commerce Safic-Alcan dans son récent bulletin consacré à 1991. Un constat qui vaut aussi pour ce début 1992, le prix de la feuille fumée de référence s'établissant à 220 cents Malaisie/Singapour par kilo. La récession mondiale, l'essoufflement du bâtiment et le fort ralentissement de la construction automobile l'an passé ont donné au caoutchouc l'allure d'une matière première sinistrée, à l'instar des denrées tropicales comme le cacao ou le café. A une différence non négligeable près : la gomme naturelle fait l'objet d'un accord international de régulation des prix qui fonctionne de façon efficace depuis cinq ans. Et grâce à l'action du stock régulateur qui a retiré pour son compte quelque 100 000 tonnes de marchandises, les cours se sont maintenus au-dessus du prix plancher défendu par l'accord, à savoir 176 cents Malaisie/Singapour par kilo.

Après trois années consécutives de déficit de la production sur la consommation, le marché du caoutchouc s'est rééquilibré en 1991, après avoir épongé une partie des stocks constitués en Extrême-Orient. D'après Safic-Alcan, la production mondiale est passée de 5,110 à 5,145 millions de tonnes, pendant que la demande diminuait dans le même temps de 140 000 tonnes, de 5,260 à 5,120 millions de tonnes.

PRODUITS	COURS DU 10/4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 280 (– 37) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 364 (+ 39) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 465 (– 35) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	279 (+ 4,3) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	846 (– 39) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	960 (– 8) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	361 (– 5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	253 (– 7) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	173,8 (– 0,4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Une nouvelle donne est intervenue chez les producteurs : avec un total estimé à 1,335 million de tonnes, la Thaïlande a pris à la Malaisie sa place de premier fournisseur mondial. Alors que l'offre thaïlandaise augmentait l'an passé de 5 %, celle de Kuala-Lumpur reculait de 3,4 % pour s'établir à 1,25 million de tonnes. Une régression qui traduit l'arbitrage progressif de la Malaisie en faveur du palmier à huile. *«La Malaisie a renforcé sa place incontestée de premier producteur mondial d'huile de palme, le transfert de larges superficies de l'hévéa au palmier continuant la tendance amorcée dès le milieu des années 70»,* précise Safic-Alcan. Ajoutons que les planteurs trouvent une rentabilité nettement plus importante dans le palmier à huile que dans l'arbre à gomme. Les délais de première récolte après la plantation, les rendements et les cours respectifs de ces deux matières premières font pencher la balance du côté de l'huile, sans oublier la disponibilité de la main-d'œuvre.

La course à la substitution

Quant à la consommation, elle a nettement diminué pour certaines qualités de caoutchouc, comme les feuilles fumées, le latex ordinaire et le latex liquide (– 10 % à – 15 % en moyenne). Une baisse due au fort ralentissement des achats des pays de l'Est, y compris ceux de la CEI. La Chine a elle aussi réduit fortement ses commandes de caoutchouc au dernier trimestre, préférant puiser dans ses stocks qu'elle estimait trop élevés. La course à la substitution s'est en outre poursuivie au détriment des catégories classiques de caoutchouc. *«Certains fabricants de pneumatiques ont continué et développé leur politique d'abandon non seulement des qualités de feuilles fumées, mais aussi de caoutchouc compact type latex pour se tourner vers d'autres caoutchoucs compacts jugés plus économiques mais compatibles avec des exigences techniques de plus en plus contraignantes.»*

Cette observation de Safic-Alcan vient illustrer la morosité du marché en 1991. Si la demande japonaise s'est accrue l'an passé de 3,7 %, elle a diminué de 4,3 % aux Etats-Unis, de 5,3 % dans la CEE et de 27,1 % dans les pays de l'Est, dont la CEI. La société française souligne encore combien le caoutchouc naturel a été ébranlé par la concurrence des variétés synthétiques, *«notamment le polyisoprène dont les prix ont aussi baissé».* La désorganisation au sein de l'ex-URSS a poussé les Républiques à écouler plus que d'ordinaire ces caoutchoucs de laboratoires.

Comme tous les observateurs des marchés de matières premières, les professionnels du caoutchouc tablent pour l'année en cours sur une reprise des économies occidentales, qui permettrait de donner toute leur efficacité aux politiques de réduction des stocks entreprises *tant par les pays producteurs que* par les consommateurs. Ces derniers veulent résister à la tentative (et tentation) des producteurs du tiers monde d'utiliser l'accord international de régulation des cours comme un instrument de soutien des prix, déconnecté des données fondamentales du marché en termes d'offre et de demande. Dans une pareille hypothèse, prévoit Safic-Alcan, *«toutes les portes seront ouvertes aux excès et manipulations artificielles devant aboutir inexorablement aux désastres financiers que d'autres produits de base ont connu ces dernières années».* Nous n'en sommes pas là. Le caoutchouc, par nature, est apte au rebond.

ÉRIC FOTTORINO

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Euphorie générale

Plutôt sombres la semaine dernière, surtout en Europe, où l'ombre de l'Allemagne s'étendait à nouveau, les marchés se retrouvaient plongés dans l'euphorie à la veille du week-end, avec d'agréables perspectives de baisses de taux d'intérêt *d'ici à la fin de l'année, réelles ou* supposées.

En Allemagne, d'abord, où l'un des membres du directoire de la Bundesbank, en fait son économiste en chef, M. Ottmar Issing, a déclaré que le rythme de l'inflation avait atteint un sommet en mars (4,7 % sur l'année) et a laissé entendre que ce rythme retomberait en dessous de 4 % au second semestre, ce qui, en soi, n'est pas une nouvelle, puisque déjà on prévoyait 3,5 %. Ensuite, jeudi 9 avril, M. Norbert Kloten, l'un des membres du conseil d'administration de la Bundesbank, *par ailleurs président de la banque* centrale de Bade-Wurtemberg, a déclaré qu'une baisse des taux directeurs de la «Buba» n'était pas à exclure au second semestre de l'année en cours, à condition, bien entendu, que les augmentations de salaires actuellement négociées restent «mesurées».

Ces propos, naturellement, ont rendu plus optimistes les marchés allemands : le taux de l'argent à trois mois sur l'échéance de septembre vaut 9,07 % contre 9,60 % actuellement, ce qui représente près d'un demi-point de baisse. D'autre part, le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans, le Bund, est retombé de 8,05 % à 7,87 % sur le marché au comptant. Néanmoins, les mauvaises langues font observer que M. Kloten part en retraite à la fin du mois et que ses propos n'engagent que lui, d'autant qu'il voit rentrer dans son lit, d'ici à la fin de l'année, une masse monétaire dont la croissance déborde largement les objectifs de 3,5 % à 5,5 % fixés en début d'année.

De l'autre côté de l'Atlantique, le nouvel assouplissement de la politique de la Réserve fédérale – dont le taux d'intervention sur les Federal Funds (marché interbancaire) a été ramené de 4 % à 3,75 % en attendant, dit-on, 3,50 % – a dopé les marchés, le sursaut s'étendant à l'Europe. Il semble que la Banque centrale américaine ait voulu prendre une nouvelle assurance sur la reprise, bien molle jusqu'à présent. Enfin, la victoire électorale des conservateurs en Grande-Bretagne permet d'envisager une nouvelle baisse des taux outre-Manche.

Tous ces événements conjugués ont fait renaître l'optimisme à Paris, où le cours de l'échéance juin sur le MATIF monte de plus d'un demi-point à 108,34, avec un rendement de 8,62 % sur l'OAT 10 ans. Les analystes sur graphiques de la Société générale, plutôt pessimistes il y a quelques semaines, estiment que *«l'analyse elliottiste* (allusion aux vagues d'Elliott) *permet d'envisager, maintenant, un scénario plus optimiste, le scénario haussier se renforçant progressivement»,* ajoutant : *«Il convient, cependant, de rester prudent, parce que nous nous trouvons encore dans un* trend (tendance) *baissier qui peut bloquer le marché quelque temps vers 108,80.»*

Succès de l'emprunt SNCF

Sur un marché obligataire dopé par l'euphorie générale et la hausse du MATIF, mais tout de même assez encombré par le papier récemment émis et, notamment, par une partie des titres EDF issus de l'important échange de la semaine dernière (16,6 milliards de francs), le sort réservé aux émissions nouvelles a été très divers. Ainsi, l'emprunt «géant» de la SNCF, 3 milliards de francs en deux tranches, avec une option pour 25 % supplémentaires, soit 3,75 milliards de francs, a été bouclé en France pour sa tranche domestique, son coupon de 8,60 % sur 10 ans (9,06 % pour les investisseurs institutionnels) paraissant un peu trop «tiré», c'est-à-dire insuffisant. En revanche, la tranche internationale a été enlevée en deux temps trois mouvements, sous l'égide de la Caisse nationale de crédit agricole et du Crédit commercial *de France, qui «tenaient la plume»,* flanqués de J. P. Morgan et de la Caisse centrale des banques populaires. En outre, une grosse part de la tranche domestique est partie également à l'étranger. Ce très gros emprunt est destiné à financer l'important programme d'investissement de la SNCF, qui a levé 13,4 milliards de francs sur le marché domestique l'an dernier.

La Caisse de refinancement hypothécaire a aisément obtenu 1 milliard de francs à 10 ans, grâce à son coupon de 9,30 % nominal (8,92 % réel) : des investisseurs chinois s'y *sont intéressés. Cofiroute,* enfin, a fait un tabac avec ses 600 millions de francs à 11 ans et 9,30 % nominal, 9,51 % pour les prêteurs institutionnels, ce qui est très substantiel.

Le Crédit local de France, qui a démarré l'année sur les chapeaux de roue avec une progression de près *de 50 % de ses prêts au premier* trimestre 1992, avec *«des marges accrues»* et une part de marché de 45 %, empruntera 37,5 milliards de francs cette année, dont seulement 8 milliards sur le marché domestique et 27 milliards sur les marchés étrangers (Eurodevises), où les émissions sont *«moins chères, plus rapides et plus faciles à swaper».*

Sur le front des SICAV, selon les statistiques d'Euro-Performance, les souscriptions nettes de SICAV monétaires continuent d'augmenter : + 12,8 milliards de francs en mars, ce qui masque un certain ralentissement sur février (+ 17,7 milliards de francs). Les SICAV obligataires ont bénéficié de 2,5 milliards de francs d'achats nets en mars, contre 3,6 milliards de francs en février. En revanche, les SICAV actions sont toujours délaissées, avec des rachats nets de 2,3 milliards de francs et un encours qui diminue de 5,2 milliards de francs à 218,4 milliards de francs, dont 117,5 milliards de francs pour les SICAV actions françaises (– 2,9 milliards de francs). Il convient de signaler que l'encours des SICAV monétaires atteint pratiquement les 1 000 milliards de francs, à 999,6 milliards de francs, celui de l'ensemble des SICAV s'inscrivant à 1 713,9 milliards de francs fin mars.

FRANÇOIS RENARD

En dépit d'un environnement difficile

Finacor remonte la pente

Durement frappé en 1990 par des pertes sur filiales et par le durcissement de la concurrence, Finacor, premier agent des marchés *interbancaires* et premier courtier sur le MATIF, a commencé à redresser ses comptes. Le résultat courant avant impôt, tombé de 117 millions de francs en 1989 à 61,8 millions de francs en 1990, est passé à 71,8 millions de francs en 1991 (+ 16 %) et le bénéfice net consolidé, *revenu de 57 millions de* francs en 1989 à 15,5 millions de francs en 1990, remonte à 31,4 millions de francs pour l'exercice clos le 31 décembre 1991.

Cette remontée est due surtout à la diminution du montant des charges exceptionnelles qui ont pesé sur les résultats de 1990, notamment l'arrêt des exploitations espagnoles et la réorganisation des activités boursières, à nouveau équilibrées en 1991. La concurrence, en effet, reste très forte sur un marché qui se développe à cadence rapide puisque le chiffre d'affaires du MATIF, en vive progression en 1991, continue d'augmenter à l'heure actuelle avec une croissance de 25 % au premier trimestre 1992. Mais les donneurs d'ordres obtiennent des ristournes très substantielles, ce qui explique que Finacor, pourtant numéro un du MATIF (où il a renforcé sa part de 14,2 % du marché en 1990), n'a enregistré qu'une progression de 2 % à 466 millions de son chiffre d'affaires, presque entièrement constitué de courtages. Cette guerre des ristournes a pourtant cessé sur le marché des actions, où elle devenait suicidaire, mais elle continue à faire rage sur celui des produits financiers et de leurs dérivés.

Pour M. René Lasserre, PDG de Finacor, une nouvelle diminution des charges exceptionnelles en 1992 permettra de poursuivre le redressement des résultats nets.

F. R.

Les dernières émissions de La Cinq

Du fond noir à l'écran noir

Annoncée en 1985 par M. François Mitterrand, baptisée en 1986 lors d'une cérémonie pompeuse par M. Silvio Berlusconi, reprise en 1987 par M. Robert Hersant, « sauvée » par M. Jean-Luc Lagardère en 1990, coulée le 31 décembre dernier par le poids de ses déficits, La Cinq disparaît dimanche 12 avril à minuit. Au cours de la dernière émission, trois animateurs – Marie-Laure Augry, Jean-Claude Bourret et Gilles Schneider – entourés par le personnel, devraient rappeler la brève et mouvementée histoire de la chaîne. Au-delà des séries américaines et des variétés à l'italienne, de l'information choc et des vedettes chic, La Cinq aura fait bouger l'ensemble de l'audiovisuel français, par sa présence agressive, par sa ponction sur la publicité et par une série d'innovations parfois discrètes, parfois contestées.

L'information sur La Cinq avait un directeur, Patrice Duhamel, recruteur de talents variés. Un visage emblématique, Guillaume Durand. A écouter la jeune génération de reporters auxquels la chaîne a ouvert les portes de la télévision, cette information avait aussi une âme, inconnue du grand public : Christian Guy, rédacteur en chef et producteur du « 20 heures ».

Ce catalyseur d'idées est à l'origine du fond noir et des incrustations « détourées » qui « signeront » – avec le satellite et la musique de Wagner imposés au générique par Robert Hersant – le journal de 1987. A l'époque, sur la jeune chaîne, *« il n'y avait rien... sauf de l'argent »*. Cet argent et l'envie de construire du neuf le convainquent de quitter TF 1, où il officiait déjà au « 20 heures ». C'était *« une occasion à ne pas manquer »*, dit ce vieux routier de cinquante-quatre ans, les cheveux grisonnants sur un corps massif. « Produit » de l'équipe Desgraupes, il navigue entre Antenne 2 et TF 1. Autant dire qu'il a eu le temps de sentir les lourdeurs des institutions, les strates des rédactions, de tout voir des rapports entre la politique et le petit écran, d'en nourrir, disent certains, une espèce d'anarchisme ou de cynisme irrespecteux des pouvoirs établis, qui ne sera pas sans influer sur le jeu permanent de La Cinq avec les « limites » de l'information.

Les incrustations « signifiantes »

Sur ce terrain vierge, ce pragmatique déclaré peut innover. *« Le décor du journal était l'apanage du patron, depuis l'ORTF. C'était resté un décor de théâtre. Je pensais qu'il fallait tuer ce décor, et passer enfin à l'ère de l'électronique. »* Les deux projets de décor mis en compétition ne plaisent pas à Robert Hersant ; le temps presse, le hasard permet à Christian Guy d'imposer le fond noir nécessaire aux incrustations *« signifiantes »* qu'il préconise. Ce « look » sans décor figé, sur fond de régie, de bleu sombre ou de noir, est aujourd'hui adopté ou adapté par les autres chaînes. Du Japon, il ramène l'idée des journaux tout-en-images, que La Cinq sera la première à mettre en application au petit-matin.

Le refus des images-prétextes

« Le présentateur n'a plus la fonction technique d'autrefois, quand il fallait lancer les sujets. Il garde sa fonction journalistique et « commerciale », dans un pays où la consommation du « 20 heures » évolue très lentement. Mais d'une certaine façon, je regrette que La Cinq n'ait pas tenté de casser ça à 20 heures, de se passer de présentateur... » Ce qui n'empêche pas Christian Guy de saluer la *« virtuosité »* de Guillaume Durand, *« un mec comme on en voit tous les quinze ans »*, dont *« le style collait à celui de la chaîne »*.

La même passion de l'outil le pousse à ne pas rougir des « questions Minitel » pourtant très critiquées, et finalement abandonnées par La Cinq : *« Il fallait se servir de l'électronique, pour impliquer les gens. En posant bien les questions, on pouvait éviter les dérapages... »* Les dérapages ? Christian Guy ne les nie pas, mais demande qu'on fasse justice à la chaîne, qu'on ne l'accable pas avant vérification. La Cinq voulait aller vite, elle a beaucoup usé du direct, bricolé les voitures HF, joué avec les paraboles de satellite...

Il a beau bougonner *« je gère un produit, pas les hommes »*, Christian Guy défend ces jeunes, ces *« gamins »* qui débutaient dans le journalisme et à la télévision, qui n'étaient pas déformés par les années de censure, puis d'autocensure, mais qu'il voulait former à des règles simples : l'importance de la première image d'un reportage, la hiérarchie de l'information qui doit primer sur sa chronologie, le refus des images-prétextes, la brièveté des sujets. *« Ils m'ont épaté, ils étaient naturellement à la vitesse de l'outil. Avec les chroniqueurs, ils ont contribué à changer ce « ton » de la télé, qui résultait de vingt-cinq ans passés à se dégager du discours imposé par le pouvoir. »* Pousser tout le monde au maximum, convaincre chacun de trouver son propre style, *« pour faire un produit comparable avec moitié moins d'effectifs que les autres rédactions. Il fallait de la souplesse »*. D'où une équipe réduite de polyvalents réunis dans un même lieu autour du plateau et de la régie. Il fallait casser les services, *« comme Desgraupes l'avait fait en 1969... »*

On sent que les errements de la chaîne, après 1990, ont déçu Christian Guy. *« Le journal a commencé à être tordu quand on nous a demandé de faire cinquante minutes, sans moyens supplémentaires, parce qu'ils n'avaient pas de bons produits à mettre avant ». Quant à « Hachette, je ne veux même pas en parler : c'est le naufrage de la suffisance idiote. D'une certaine façon, c'est moral... »*.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les sanctions de l'ONU contre Tripoli

M. Boutros-Ghali a rencontré à Genève des représentants du gouvernement libyen

GENÈVE

de notre correspondante

Au cours de sa première conférence de presse à Genève, tenue au Palais des nations, le 10 avril, M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, s'est avant tout félicité de l'accord de principe conclu sur l'Afghanistan qu'il estime pouvoir être considéré comme le premier pas vers la réconciliation dans ce pays *(lire page 4 l'article de Jean-Pierre Clerc)*.

M. Boutros-Ghali a indiqué qu'il devait avoir de nouveaux entretiens dans la journée de vendredi avec des représentants du gouvernement libyen qu'il avait déjà rencontrés la veille afin de tenter de les convaincre d'appliquer la résolution 731 du Conseil de sécurité, ce qui pourrait éviter à Tripoli de subir des sanctions à partir du 15 avril.

Dans les milieux internationaux, on affirmait que, parmi ces représentants, figurait le ministre des affaires étrangères, Ibrahim Al Bichari, et le chef des services de renseignements libyen Youssef Al Debry. Le secrétaire général a déclaré que diverses propositions étaient examinées, mais qu'il n'était pas possible de remettre en question l'obligation pour la Libye d'extrader les deux suspects impliqués dans les attentats contre l'avion de la PanAm et celui d'UTA.

M. Boutros-Ghali a d'autre part présidé la session biannuelle du comité administratif de coordination (CAC) qui groupe les dirigeants de toutes les institutions spécialisées (BIT, OMS, UNESCO, etc.) du système des Nations unies. Il a indiqué que M. Francis Blanchard (France) avait été chargé d'établir une sorte d'état des lieux afin de mieux synchroniser les différentes organisations.

ISABELLE VICHNIAC

Devant le Congrès

M. Bush propose une nouvelle réduction des dépenses militaires des Etats-Unis

Le président George Bush a proposé au Congrès de réduire de 2,2 milliards de dollars supplémentaires (environ 12 milliards de francs) les dépenses consacrées aux programmes militaires en cours, selon un projet qui circulait vendredi 10 avril parmi les parlementaires américains. M. Bush avait déjà recommandé de réduire de 5 milliards de dollars ces dépenses, une réduction qui visait surtout deux sous-marins nucléaires « Seawolf ».

Ces réductions s'élèveraient donc désormais à 7,2 milliards de dollars. Les nouveaux programmes visés sont ceux de l'hélicoptère AHIP, des chars M-1 et de l'avion C-130. Ces coupes concernent le budget de la défense de l'année écoulée, lequel s'élevait à 291 milliards de dollars pour 1991. En effet, le Congrès vote, chaque année, des dépenses militaires supérieures à celles réclamées par le Pentagone, et celui-ci s'engage en retour à ne pas utiliser une partie de son budget, sauf dépenses imprévues. En fin d'année, le Congrès doit voter pour retirer au Pentagone l'argent qui n'a pas été dépensé. Cette année, la Chambre des représentants et le Sénat ont quarante-cinq jours pour approuver les coupes proposées par M. Bush. Dans le cas contraire, les sommes concernées devront être dépensées. – *(AP.)*

Première réunion des chefs d'état-major de l'OTAN et des pays de l'Est

La première réunion des chefs d'état-major des pays de l'OTAN et de l'Est a eu lieu vendredi 10 avril à Bruxelles. Mais l'absence de plusieurs Républiques ex-soviétiques parmi les plus puissantes militairement – dont l'Ukraine et le Kazakhstan – a diminué la portée de cette rencontre.

Après s'être entretenu avec le commandant en chef des forces armées de la CEI, le maréchal Evgueni Chapochnikov, le général Colin Powell, a indiqué avoir reçu des *« assurances »* que toutes les armes nucléaires dans la CEI étaient toujours soumises à *« un contrôle rigoureux »*. Il s'est déclaré *« raisonnablement optimiste »* sur le règlement du différend entre la Russie et l'Ukraine. Les Etats-Unis ont aussi *« fait clairement comprendre »* aux pays de la CEI la nécessité d'appliquer *« aussi vite que possible »* le traité START sur la réduction des arsenaux stratégiques, a-t-il indiqué.

Les chefs militaires de l'Ouest et de l'Est ont par ailleurs défini un peu plus clairement leurs projets de coopération, en convenant de se revoir au moins une fois par an. Le chef d'état-major polonais, le général Stelmaszuk, a confirmé que son pays souhaitait se rapprocher de la structure militaire de l'OTAN. – *(AFP.)*

L'enterrement de la veuve de Janos Kadar

« Adieu, Marie, camarade prolétaire... »

BUDAPEST

de notre correspondant

Plus qu'un enterrement, c'était un pèlerinage, et sans doute l'un des derniers du genre. Des œillets ou des roses rouges à la main, trois mille personnes ont assisté, vendredi 10 avril à Budapest, à l'enterrement de Maria Tamaska, décédée, à l'âge de quatre-vingts ans, dix jours plus tôt dans un hôpital de la capitale. Avec elle disparaît l'un des ultimes symboles de la République populaire de Hongrie, dirigée pendant trente-trois ans par son mari, Janos Kadar, mort depuis bientôt trois ans.

A l'image des temps anciens incarnés par le couple Kadar, l'âge des pèlerins était bien avancé. Il y avait là le « petit peuple », beaucoup de retraités à l'apparence modeste. Un rassemblement de la nostalgie, où l'on évoquait combien *« c'était mieux avant »*, où chacun égrenait sa litanie de plaintes liées à l'inflation rongeant les maigres pensions.

« Le meilleur de la classe ouvrière est rassemblé ici », assure l'un des fidèles. *« Adieu, Marie, camarade prolétaire »*, murmure son voisin, les yeux fixés sur la tombe de celle dont la disparition fut annoncée par quelques lignes discrètes dans les pages intérieures des journaux. Hormis Gyula Thurmer, le jeune dirigeant d'un PC devenu groupusculaire, et Janos Berecz, l'ex-idéologue du parti, les autres anciens compagnons de route ont jugé plus sage de ne pas assister à la cérémonie, qui s'est déroulée aux abords d'une autre relique : le panthéon du mouvement ouvrier. Avant de tourner les talons sur cette page d'histoire, la foule rassemblait son courage pour entonner, une dernière fois, l'Internationale. *« Ça fait longtemps qu'on ne l'avait pas entendue »*, lâchait avec amertume un vieil homme, qui restait ensuite muet : il en avait même oublié les paroles.

YVES-MICHEL RIOLS

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 11 avril 1992 a été tiré à 490 088 exemplaires.

En écho à la grève du « Figaro »

Des journalistes du « Progrès » de Lyon ont arrêté le travail vingt-quatre heures

LYON

de notre bureau régional

Une grève de vingt-quatre heures a été lancée, vendredi 10 avril, par le Syndicat national des journalistes (SNJ) au quotidien lyonnais *le Progrès* (groupe Hersant). Elle a été suivie de 80 % à 90 %, selon le syndicat. Le SNJ voulait ainsi protester contre *« l'exclusion des journalistes de la formation sur des nouveaux logiciels de mise en page, réservée aux techniciens du montage »* et défendre la responsabilité des journalistes sur le contenu de l'information, face à la création de « secrétaires techniques », réservés au Livre CGT. Les discussions syndicats-direction sur les nouvelles technologies sont rompues depuis six mois au *Progrès*.

En soulignant aussi l'excès de recours à la main d'œuvre précaire et la trop forte individualisation des salaires, la grève faisait écho à celle du *Figaro*, principal titre du groupe (*le Monde* du 10 avril). L'encadrement du *Progrès* a cependant réussi à éditer le journal de samedi, mais amputé de ses chroniques locales. A Saint-Etienne, la grève a été lancée par la section FO des journalistes et par les adhérents de la CFDT.

Le premier ministre canadien a achevé sa visite en France

M. Brian Mulroney devait rentrer ce samedi 11 avril à Ottawa au terme d'une visite officielle de trois jours en France qualifiée de « succès » des deux côtés. Le premier ministre canadien, qui s'était entretenu avec M. Mitterrand le 8 avril à l'Elysée, a été reçu vendredi matin par le nouveau premier ministre français, M. Bérégovoy. M. Mulroney s'est également rendu, pour des cérémonies du souvenir, à Vimy (Pas-de-Calais) et à Dieppe (Seine-Maritime) .

M. Mulroney a félicité son interlocuteur de la décision française d'interrompre la campagne de tirs nucléaires cette année dans le Pacifique. Il a également évoqué avec M. Bérégovoy les dossiers du GATT (la négociation internationale visant la plus grande liberté du commerce) et de la pêche. Le Canada est un fervent adepte du libre-échange et a quelques griefs dans ce domaine à l'égard des Etats-Unis. Des problèmes se posent également à propos des prises de poisson, jugées excessives par Ottawa, de certains armateurs européens, au large des côtes canadiennes

EN BREF

□ **Un avertissement du Conseil de sécurité à Chypre.** – Le Conseil de sécurité a implicitement lancé, vendredi 10 avril, un avertissement aux chefs de file des communautés chypriotes grecque et turque en les invitant à trouver rapidement une solution politique pour l'île. Dans sa résolution 750, adoptée à l'unanimité, le conseil confirme le secrétaire général, M. Boutros-Ghali, dans sa mission de bons offices à Chypre, et réaffirme l'indépendance et l'intégrité territoriale, de même que *« la souveraineté, la personnalité internationale et la citoyenneté uniques de l'île »*, dans le cadre d'une fédération *« bicommunautaire et bizonale »*, regroupant deux communautés aux droits politiques égaux. – *(AFP.)*

□ **Sabena et Air France scellent leur union.** – Les présidents de la Sabena et d'Air France, MM. Pierre Godefroid et Bernard Attali, ont signé, vendredi 10 avril, à Bruxelles l'accord de partenariat liant leurs deux compagnies. L'accord a également été paraphé par le ministre belge des communications, M. Guy Coeme, l'état belge étant l'actionnaire majoritaire de la Sabena. Ce mariage, qui avait reçu le feu vert du gouvernement belge la semaine dernière, devra encore obtenir l'aval de la Commission européenne. Air France et plusieurs partenaires belges sous la tutelle de Bruxelles-Lambert doivent entrer pour 37,5 % dans le capital de la Sabena (*le Monde* du 7 avril).

□ **Levée du plan d'urgence anti-pollution à Mexico.** – Le plan d'urgence anti-pollution de Mexico, en vigueur depuis trois semaines, a été levé vendredi 10 avril. Grâce à ce plan, l'activité des industries les plus polluantes a été réduite certains jours de 50 % et la circulation d'un million d'automobiles a été interdite chaque jour, sur les trois millions que compte la capitale mexicaine. – *(AFP.)*

□ **Arrestation de trafiquants d'uranium en Hongrie.** – La police hongroise a saisi de l'uranium provenant d'Ukraine, sous forme de barres d'oxyde de 2,6 kg et de pastilles, dans le coffre d'une voiture conduite par deux Hongrois, a annoncé, vendredi 10 avril, l'agence MTI à Budapest. – *(AFP.)*

□ **Nouveaux contrats japonais pour Arianespace.** – La fusée européenne Ariane va lancer, en 1995, deux nouveaux satellites de télécommunications japonais, aux termes de deux contrats conclus avec le groupe Nippon Telegraph and Telephone Corporation (NTT), annonce un communiqué publié vendredi 10 avril par Arianespace. Ces engins, N-Star-A et N-Star-B, d'une masse de 3 600 kg au décollage, ont été construits par Loral Space System de Palo-Alto (Californie).

□ **Un haut fonctionnaire inculpé et incarcéré dans le cadre d'une affaire d'immigration clandestine.** – M. Raymond Saint-Jean, secrétaire général du Comité national d'entraide pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge, est incarcéré depuis deux semaines à la maison d'arrêt de Loos-Lès-Lille, après avoir été inculpé d'aide à séjour irrégulier, dans le cadre d'une affaire d'immigration clandestine instruite à Lille.

Ancien administrateur civil du ministère des affaires sociales, M. Saint-Jean aurait favorisé l'entrée en France de centaines de travailleurs clandestins chinois et thaïlandais, en leur permettant de se faire passer pour des Laotiens, les conditions d'entrée en France des anciens ressortissants de l'ex-Indochine étant plus souples que celles imposées aux ressortissants des autres pays asiatiques. Selon l'hebdomadaire *le Point*, qui révèle cette affaire, ces immigrés étaient destinés à travailler dans des ateliers de confection de Paris et du Nord.